



Bulletin Officiel

N° 4846 Mardi 05 Mai 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE SOCIETES</u>	
<u>PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
SANADETT SICAV	2
ARABIA SICAV	2
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES AGO</u>	
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGO -	3
SICAV OPPORTUNITY – AGO -	3
SICAV PROSPERITY – AGO -	4
SICAV TRESOR – AGO -	4
AL JAZIRA – AGO -	5
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL – AGO -	5
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR – ICF – AGO -	6
ONE TECH HOLDING – AGO -	7
CITY CARS – AGO -	8
SOCIETE ALKIMIA - AGO -	9
ARAB TUNISIAN BANK – ATB - - AGO -	9
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	10
TUNISIE LEASING	10
SOCIETE SOTIPAPIER	11
TUNIS RE	11
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	12-17
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
SOCIETE AL JAZIRA – AGO -	18-19
LES INDUSTRIES CHIMIQUE DU FLUOR – ICF – AGO -	20-21
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL – AGO -	22-23
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
ARABIA SICAV	24-25
SANADETT SICAV	26-27
<u>LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE</u>	
FCP FINA 60	28
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	28
<u>AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -	29
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB SUBORDONNE 2015 »	30-34
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1</u>	35-39
<u>COURBE DES TAUX</u>	40
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	41-42
<u>ANNEXE I</u>	
<u>OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-</u>	
- AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT - SOFI SICAF-	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>OFFRE A PRIX FERME</u>	
PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING»	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS	
- ONE TECH HOLDING – OTH -	
- TUNISIE LEASING	
- BANQUE DE TUNISIE – BT -	
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -	
<u>ANNEXE IIII</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- LA SOCIETE MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS	
- ONE TECH HOLDING – OTH -	
- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -	
<u>ANNEXE V</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2014</u>	
- FCP IRADETT 20	
- FCP IRADETT 50	
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	
- SICAV OPPORTUNITY	
- SICAV PROSPERITY	

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nourira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **SANADETT SICAV**, réunie en date du 24 avril 2015, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

4,345 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **14 mai 2015** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

2014 - AS - 2345

AVIS DES SOCIETES

ARABIA SICAV
Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nourira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **ARABIA SICAV**, réunie en date du 24 avril 2015, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2014, un dividende de :

1,147 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **14 mai 2015** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

2014 - AS - 2346

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 20 Mai 2015 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2014 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2014 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2014 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2014 - AS - 2347

AVIS DES SOCIETES

SICAV OPPORTUNITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 20 Mai 2015 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2014 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2014 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2014 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2014 - AS - 2348

AVIS DES SOCIETES

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 20 Mai 2015 à 16h30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2014 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2014 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2014 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2014 - AS - 2349

AVIS DES SOCIETES

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable -sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mercredi 20 Mai 2015 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2014 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes et des conventions réglementées de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2014 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2014 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Renouvellement du mandat d'administrateurs de la société ;
9. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2014 - AS - 2350

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2015 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2014
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014
- 4- Affectation des résultats de l'exercice 2014
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Nomination des membres du Conseil d'Administration
- 7- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 8- Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2014 - AS - 2351

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 07 Avril 2015, messieurs les actionnaires de la **Compagnie Internationale de Leasing** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Vendredi 15 Mai 2015 à 16 heures, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2014 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2014 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2014 ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2014 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2014 - AS - 2352

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

إن مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور قرّر دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الخميس 14 ماي 2015 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيلتون) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي :

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2014
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2014
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 31.12.2014
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2014
- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2014
- تعيين مراقب حسابات للسنوات المالية (2015 - 2016 - 2017)
- تحديد منحة الحضور لسنة 2015

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.
بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي للشركة ب 04 مكرر، نهج امين العباسي 1002 تونس البلفدي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة طيلة المدة القانونية).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness –Imm Les Arcades Tour A -Les Berges du Lac -Tunis -Tunisie

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Mercredi 20 Mai 2015 à 10 h, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », sis au Boulevard principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2014 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
11. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ;
12. Pouvoirs pour formalités ; et
13. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au local de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

CITY CARS

Siège Social : 51 Rue Ali Darghouth 1001 Tunis

La société CITY CARS porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 27 Mai 2015 à 15 heures à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du Groupe City Cars relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
4. Examen et approbation des états financiers du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
10. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA
Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Jeudi 14 Mai 2015 à 10 heures à l'Hotel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2014
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2014 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2014
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2014 - AS - 2318

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social : 9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 07 mai 2015 à 11H00 à l'hôtel « Mövenpick » Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2014.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2014.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2014.
- Affectation des résultats.
- Cooptation d'un administrateur.
- Fixation du montant des jetons de présence
- Quitus aux administrateurs.
- Nomination des administrateurs et d'un conseiller.
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2014.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2014.
- Nomination de 2 Commissaires aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

2014 - AS - 2219

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR –
Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Jeudi 30 Avril 2015 a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2014.

-les états financiers individuels font apparaître un bénéfice net de 11 515 244 Dinars.

-les états financiers consolidés font apparaître un bénéfice net de 10 596 051 Dinars.

Par ailleurs le conseil d'administration de la société TPR S.A a décidé :

- 1- De convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 11 Juin 2015 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 Heures.
- 2- De proposer la distribution d'un dividende de 0,230 Dinar soit 23% du nominal.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2355

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing SA s'est réuni le mardi 28 avril 2015, a passé en revue l'activité du groupe relative à l'exercice 2014 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2014.

Les états financiers individuels font apparaître un total Bilan de 642 707 655 DT et un Résultat Net de 11 732 781 DT.

-Les états financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 991 803 297 DT et un Résultat Net de 14 560 067 DT.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le mardi 2 juin 2015 à 10h 30 au siège de la société et de lui proposer la distribution d'un dividende de 1 Dinar par action, soit 20% du nominal.

Les dividendes étant prélevés sur les bénéfices réalisés antérieurement à 2014, seront distribués en franchise de la retenue à la source.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2014 - AS - 2330

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société SOTIPAPIER

Siège social : 13 RUE Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain - Megrine

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions SOTIPAPIER et l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 01/04/2015.

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société SOTIPAPIER est rentré en vigueur le 01/04/2014 et était composé de 400 000 actions SOTIPAPIER et de 4 million de dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 01/04/2015, ce contrat est composé de 1 145 040 actions et de 55 605 dinars de liquidité.

Ledit contrat ne sera pas renouvelé.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2332

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « **TUNIS RE** », réuni le 28 Avril 2015, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 04 Juin 2015, la distribution de **0,500 Dinar par action** au titre de dividende de l'exercice 2014.

Les faits marquants de l'exercice 2014 se récapitulent en ce qui suit :

- Une évolution du Chiffre d'Affaires de 13,7% atteignant 97,6 Millions de Dinars
- Un renforcement des provisions techniques de 10,8% atteignant 178,800 Millions de Dinars
- Un résultat global Excédentaire de 11,700 Millions de Dinars en nette amélioration de 52% par rapport à l'exercice 2013

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2014 - AS - 2343

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE****-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2015, la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie - SFBT- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I – LES RESOLUTIONS ADOPTEES**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2014 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2014:

. Résultat net exercice 2014.....	105.197.936 D 629
. Résultats reportés de l'exercice 2013.....	+ 85.274.748 D, 259
	190.472.684 D, 888
. Réserve légale.....	- 1.000.000 D,000
	189.472.684 D, 888
. Compte spécial d'investissement.....	- 15.184.695 D, 000
. Compte de réserves spéciales d'investissement.....	- 11.500.000 D, 000
	162.787.989 D, 888
. Dividendes à prélever sur les résultats reportés de l'exercice 2013 et antérieurs	- 68.250.000 D, 000
. Résultats reportés de l'exercice 2014.....	94.537.989 D, 888

DIVIDENDE TOTAL PAR ACTION = 0 D,650

- Suite -

Les dividendes ont été prélevés sur les résultats reportés de l'exercice 2013 et antérieurs. De ce fait, et en application du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, ces dividendes ne payant pas d'impôt, ils n'auront pas à subir de retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 15.184.695 D,000 dans le compte spécial d'investissement et le montant de 11.500.000 D,000 dans le compte de réserves spéciales d'investissement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Guy DE CLERCQ*
- Monsieur Jean-Claude PALU*
- Monsieur Michel PALU*

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle, en qualité de membres permanents du Comité d'Audit :

- Monsieur Jean-Claude PALU*
- Monsieur Guy DE CLERCQ*

pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire décide de nommer, en qualité de membre permanent du Comité d'Audit :

- *Madame Laurence DEQUATRE représentant la société Maghreb Investissement*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des jetons de présence fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant de la rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2014 à partir du jeudi 14 mai 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe S.F.B.T.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE**Etats financiers après affectation au 31/12/2014****Bilan****(en dinar Tunisien)**

Actifs	An 31/12/2014	An 31/12/2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 259 760,545	1 591 120,726
Moins : amortissements	-806 387,873	-701 992,378
	1 453 372,672	889 128,348
Immobilisations corporelles	303 891 215,267	280 119 872,176
Moins : amortissements	-159 374 915,393	-148 561 281,390
Moins : provisions	-767 429,910	-713 826,910
	143 748 869,964	130 844 763,876
Immobilisations financières	188 573 032,844	171 776 181,996
Moins : provisions	-9 744 225,000	-9 494 325,000
	178 828 807,844	162 281 856,996
Total des actifs immobilisés	324 031 050,480	294 015 749,220
Autres actifs non courants	2 790 569,763	2 993 221,621
Total des actifs non courants	326 821 620,243	297 008 970,841
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	52 099 547,101	45 414 195,215
Moins : provisions	-545 218,183	-804 675,161
	51 554 328,918	44 609 520,054
Clients et comptes rattachés	64 455 533,786	68 780 276,338
Moins : provisions	-9 244 549,680	-8 857 640,680
	55 210 984,106	59 922 635,658
Autres actifs courants (*)	8 128 483,573	7 824 150,087
Moins : provisions	-84 210,000	-84 210,000
	8 044 273,573	7 739 940,087
Placements et autres actifs financiers	3 769 060,865	3 757 798,798
Moins : provisions	-23 800,000	-214 522,000
	3 745 260,865	3 543 276,798
Liquidités et équivalents de liquidités	36 472 046,118	17 986 281,786
Total des actifs courants	155 026 893,580	133 801 654,383
TOTAL DES ACTIFS	481 848 513,823	430 810 625,224

- Suite -

Etats financiers après affectation au 31/12/2014**Bilan****(en dinar Tunisien)**

Capitaux Propres et Passifs	An 31/12/2014	An 31/12/2013
Capitaux propres		
Capital social *	105 000 000,000	90 000 000,000
Réserves	17 708 771,134	16 708 771,134
Autres capitaux propres	79 525 002,034	68 144 307,034
Résultats reportés	94 537 989,888	85 274 748,259
Total des capitaux propres après affectation	296 771 763,056	260 127 826,427
Total des capitaux propres après affectation	296 771 763,056	260 127 826,427
PASSIFS		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts	1 633 534,503	3 257 175,001
Autres passifs financiers	41 156 668,848	38 691 792,228
Provisions	5 298 887,000	3 699 433,079
Total des passifs non courants	48 089 090,351	45 648 400,308
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	25 772 334,715	16 502 297,470
Autres passifs courants	106 542 258,014	95 073 978,976
Concours bancaires et autres passifs financiers	4 673 067,687	13 458 122,043
Total des passifs courants	136 987 660,416	125 034 398,489
TOTAL DES PASSIFS	185 076 750,767	170 682 798,797
Total des capitaux propres et des passifs	481 848 513,823	430 810 625,224

* Après affectation décidée par l'AGE du 23 AVRIL 2015

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION

DECISION DE L'AGO DU 23 AVRIL 2014	CAPITAL	RESERVES LEGALES	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE	RESERVES SPECIALE D'INVESTISSEMENT	COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2014 AVANT AFFECTATION	90 000 000,000	8 000 000,000	8 708 771,134	11 518 318,034		55 960 915,000	361 074,000	85 274 748,259	105 197 936,629	365 021 763,056
RESERVES LEGALES		1 000 000,000							-1 000 000,000	0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT						15 184 695,000			-15 184 695,000	0,000
RESERVES SPECIALE D'INVESTISSEMENT					11 500 000,000				-11 500 000,000	0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT										0,000
RESULTATS REPORTES								77 513 241,629	-77 513 241,629	0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE								-68 250 000,000		-68 250 000,000
SOLDE AU 31/12/2014 APRES AFFECTATION DE L'AGO	90 000 000,000	9 000 000,000	8 708 771,134	11 518 318,034	11 500 000,000	71 145 610,000	361 074,000	94 537 989,888	0,000	296 771 763,056
DECISION DE L'AGE DU 23 AVRIL 2015										
SOLDE AU 31/12/2014 AVANT AFFECTATION DE L'AGE	90 000 000,000	9 000 000,000	8 708 771,134	11 518 318,034			361 074,000	94 537 989,888	0,000	296 771 763,056
RESERVES LEGALES										0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT DISPONIBLE	3 500 000,000			-3 500 000,000						0,000
RESERVES POUR REINVEST EXONERE AFFECTE AU CAPITAL										0,000
RESERVES SPECIALE D'INVESTISSEMENT	11 500 000,000				-11 500 000,000					0,000
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT										0,000
RESULTATS REPORTES										0,000
DISTRIBUTION DE DIVIDENDE										0,000
SOLDE AU 31/12/2014 APRES AFFECTATION DE L'AGE	105 000 000,000	9 000 000,000	8 708 771,134	8 018 318,034	0,000	71 145 610,000	361 074,000	94 537 989,888	0,000	296 771 763,056

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2014 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

1- L'assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un bénéfice net de 967 656,887 dinars comme suit :

Bénéfice net 2014	967 656,887
Report à nouveau 2013	<u>3 478 500,364</u>
Total	4 446 157,251
Dividendes à distribuer sur reports de 2013	<u>(1 050 000,000)</u>
1 ^{er} reliquat reports 2013	2 428 500,364
2 ^{ème} reliquat reports 2014	<u>967 656,887</u>
1 ^{er} reliquat	3 396 157,251
Total reports	<u>3 396 157,251</u>
2 ^{ème} reliquat	0

En conséquence, elle décide la distribution de 0,750 DT par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 2 juin 2015. L'encaissement se fera auprès de la société.

- Suite -

2- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative d'une partie de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible en 2014 pour un montant de 79 689,976 D, et ce après une période de blocage de 5 ans.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Prenant acte du décès de feu Abdelmajid EL CADHI et de la fin de mandat des autres membres du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de la nouvelle composition du Conseil. Elle nomme les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la **Société Aljazira De Transport Et De Tourisme** pour les exercices 2015, 2016 et 2017. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes de l'Exercice 2017.

- M. Ezzedine EL KADHI
- M. Sadok ANANE
- M. Mekki DARDOURI (SEPCM)
- M. Mahfoudh RAIS
- M. Abdelaziz GHRIBI
- M. Mohamed Firas EL KADHI
- Melle Cyrine EL KADHI

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

Prenant acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide, sur proposition du comité d'Audit, de renouveler les fonctions de M. Borhane Hasnaoui en tant que commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers de la **Société Aljazira De Transport Et De Tourisme** pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

مشروع القرارات**الصناعات الكيماوية للفليور**

المقر الإجماعي : 4 مكرر ، نهج أمين العباسي 1002 تونس البلفدار

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 14 ماي 2015.

القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية ، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة وتقرير مراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2014 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة ، تصادق على كل ما ورد بها، كما تصادق على كل العمليات المبينة لهذه القوائم وفق ما وقع تقديمها لها.

القرار الثاني :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2014 على النحو التالي :

- نتائج 2014 3 617 002 د ت

- رصيد منقول 2013 : 7 102 015 د ت

المجموع : 10 719 017 د ت

الاحتياطات القانونية : 300 000 د ت

الأرباح القابلة للتوزيع : 10 419 017 د ت

- الأرباح الموزعة : (1.300 د.ت لكل سهم) 2 730 000 د.ت.

- رصيد منقول 2014 : 7 689 017 د ت

وقع اقتطاع حصة الأرباح الموزعة بقيمة 2 730 000 د.ت بالكامل من الرصيد المنقول لسنة 2013 والذي يمثل نتائج مرحلة عن هذه السنة وسابقتها.

- Suite -

القرار الثالث :

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2014 المختومة بتاريخ 2014.12.31 .

القرار الرابع :

إن الجلسة العامة العادية، بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق على العمليات المذكورة فيه.

القرار السادس :

بعد إعلامها باقتراح مجلس الإدارة ، توافق الجلسة العامة العادية على

كتاريخ بدء توزيع مرابيح 2014 وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحافضة على الأوراق المالية (EX TUNISIE CLEARING و STICODEVAM وشبابيك شركتنا).

القرار السادس :

تقرر الجلسة العامة العادية تعيين السيد مراقب حسابات لمدة ثلاثة سنوات مالية (2015 – 2016 – 2017).

القرار السابع :

تحدد الجلسة العامة العادية المبلغ الإجمالي لمنحة الحضور 2015 بـ 180 ألف دت .

القرار الثامن :

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2015.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2014, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement pour un montant de 2.279.060 Dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

▶ Résultat net 2014	:	8.128.100
▶ Report à nouveau 2013	:	3.456.294
▶ Réserves de réinvestissement (résolution préalable)	:	2.279.060
Total	:	13.863.454
▶ Dotation au fonds social	:	- 300.000
▶ Réserves pour Réinvestissements exonérés	:	- 4.290.000
Solde à affecter	:	9.273.454
▶ Dividendes à distribuer (*)	:	3.750.000
▶ Report à nouveau (résultant des exercices antérieurs)	:	1.857.391
▶ Report à nouveau (relatif à l'exercice 2014)	:	3.666.063

(*) : A prélever sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,750 DT par action.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des trois Comités créés conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 du 20 mai 2011 à 15.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108.000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes : la société « DELTA CONSULT » représentée par Mr Walid BEN SALAH, de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2017, et ce pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O statuant sur l'exercice 2015, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

ARABIA SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nourra -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Avril 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2014 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2014 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2014	:	107.976,145
Report à nouveau 2013	:	5,609
TOTAL		107.981,754
Dividendes de l'exercice 2014	:	170.949,905
Report à nouveau 2014	:	31,849

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **1,147 dinar par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **14 mai 2015**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1250 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs pour une période de 3 ans :

- Monsieur Youssef KORTOBI
- Monsieur Hamza KNANI
- Monsieur Haykel BEN SEDRINE
- Monsieur Mehdi ZERZERI
- ATB représentée par Monsieur Karim BEN AYED
- SEFINA SICAF représentée par Madame Nedra BAYZIG
- Monsieur Othman ZAHAG

Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Madame Naziha TILOUCH en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SANADETT SICAV

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Avril 2015

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2014 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2014, en prend acte dans son intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion au cours de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2014 comme suit :

Sommes distribuables de l'exercice 2014	:	8.638.178,318
Report à nouveau 2013	:	753,594
TOTAL		8.638.931,912
Dividendes de l'exercice 2014	:	8.638.224,980
Report à nouveau 2014	:	706,932

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2014 à **4,345 dinars par action**.

La mise en paiement du dividende s'effectuera à compter du **14 mai 2015**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence d'un montant de 1250 dinars net par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de Monsieur Mahmoud ZAHAF comme Commissaire aux Comptes de la SICAV pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler comme administrateurs pour une période de 3 ans :

- Monsieur Youssef KORTOBI
- Monsieur Hamza KNANI
- Monsieur Haykel BEN SEDRINE
- Monsieur Mehdi ZERZERI
- ATB représentée par Madame Rym SOUSSI
- Monsieur Adly BELLAGHA
- Monsieur Othman ZAHAG

Leurs mandats prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Abdelhakim SRAIEB en tant qu'administrateur pour une période de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir à tous porteurs de copies ou extraits du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP FINA 60

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°48-2006 du 27 décembre 2006

Adresse : Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue du Lac Windermere)
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

FINACORP, gestionnaire de FCP FINA 60, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 30 avril 2015 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 30 avril 2015.

2014 - AS - 2362

AVIS DES SOCIETES

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP SERENA VALEURS FINANCIERES

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°20-2009 du 10 juin 2009

Adresse : rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21,
1053 Les Berges du Lac

TRADERS INVESTMENT MANAGERS, gestionnaire de FCP SERENA VALEURS FINANCIERES, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 30 avril 2015 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 30 avril 2015.

2014 - AS - 2263

AVIS DES SOCIETES**Augmentation de capital annoncée****Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 23 avril 2015, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **15 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, **par l'émission de 15 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi **de 90 000 000 de dinars à 105 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation **de 15 000 000 de dinars**, par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 11.500.000 dinars et prélèvement d'un montant de 3.500.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible, et l'émission de **15 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour six (6) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2014**. Le capital sera ainsi porté de **90 000 000 de dinars à 105 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2014**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **12 mai 2015**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2014, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2015**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **12 mai 2015**.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **12 mai 2015**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « UIB Subordonné 2015 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques, réunie le 07/05/2014, a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 300 000 000 DT, en une ou plusieurs émissions et a délégué, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration avec la faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer le montant et arrêter les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2015.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 12/03/2015 a approuvé l'émission du premier emprunt « UIB Subordonné 2015 » dont le montant est de 50 000 000 DT.

Le Conseil d'Administration a donné à son tour pouvoir au Directeur Général de fixer les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB Subordonné 2015 ».

A cet effet, le Directeur Général a fixé, en date du 22/04/2015, les modalités et les conditions de l'emprunt comme suit :

- a. Nominal de l'obligation : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- b. Nombre : 500 000 obligations subordonnées réparties en deux catégories :
Catégorie A et Catégorie B
- c. Forme d'Obligation : Les obligations subordonnées sont toutes nominatives ;
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à souscription ;
- e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 7,40% et/ou TMM+1,95% brut par an au choix c
souscripteur ;
: Catégorie B : 7,50% et/ou TMM+2,10% brut par an au choix c
souscripteur ;
- f. Durée : 5 ans pour la catégorie A et 7 ans, dont deux années de franchis
pour la catégorie B ;
- g. Amortissement : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquièr
de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Cet amortissement commence à la 1^{ère} année pour la catégorie A et
la 3^{ème} année pour la catégorie B.

- Suite -

Dénomination de l'emprunt : « UIB Subordonné 2015 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « UIB Subordonné 2015 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,40 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de franchise :

➤ **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

➤ **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50 % calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8075 %; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8075 % pour la catégorie A et de 6,9575 % pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,95% pour la catégorie A et de 2,10% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40 % l'an pour la catégorie A et 7,50 % l'an pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

- Suite -

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt «UJB Subordonné 2015 » seront émises selon deux catégories :

Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;

Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont deux années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **18/05/2015** et clôturées au plus tard le **18/06/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/06/2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/06/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération .

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/06/2015**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/06/2015**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **18/06/2020** pour la catégorie A et le **18/06/2022** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **18/06/2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **18/06/2016** pour la catégorie A et le **18/06/2018** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **18/05/2015** auprès de MAC SA intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le Back Office Bourse de l'UIB.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Cotation en Bourse : L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Union Internationale de Banques s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «UIB Subordonné 2015 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005^(*).

(*) Les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « UIB subordonné 2015 » diffèrent de celles annoncées au niveau du Business Plan 2014-2018 tel que figurant au niveau du Document de Référence « Union Internationale de Banques 2014 » enregistré auprès du CMF en date du 02/09/2014 sous le numéro 14-005.

La banque s'engage à actualiser ledit Business Plan et ce, afin de tenir compte des modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire subordonné sus-visé.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **15-0904** en date du **30 avril 2015**, du document de référence « Union Internationale Banques 2014 » enregistré par le CMF en date du **02 septembre 2014** sous le N° **14-005** et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Union Internationale de Banques, 65 Avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2^{ème} étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.org.tn) et de l'Union Internationale de Banques (www.uib.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2015**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2015-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

Lors de sa réunion tenue le 4 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars au cours de l'année 2015 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission et de fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 21 novembre 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant maximum de 35 millions de dinars en une ou plusieurs tranches.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale de l'AIL les soins de fixer les taux et la durée selon la situation du marché au moment de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre le présent emprunt pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars et a fixé les durées et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,65% et/ou TMM+2,25% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,85% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisés en 150.000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations, de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'Emprunt Obligataire « AIL 2015-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **08/05/2015** et clôturés au plus tard le **06/08/2015**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06/08/2015**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **08/05/2015** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

But de l'émission :

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2015-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06/08/2015**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **06/08/2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,65% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'août de l'année N-1 au mois de juillet de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06/08/2020** pour la catégorie A et le **06/08/2022** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **06 août de chaque année**.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **06/08/2016**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **06/08/2016** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06/08/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 7,65% l'an (pour la catégorie A) et de 7,85% l'an (pour la catégorie B).

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2015 (à titre indicatif), qui est égale à 4,8575% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,1075%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2015-1** » sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A.
- 7 ans pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt obligataire «AIL 2015-1» est comme suit :

- 3 années pour la catégorie A.
- 5 années pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration exprime l'horizon de placement pour lequel la performance effective obtenue pour un placement obligataire est égale, quelque soit l'évolution des taux d'intérêt à la performance théorique initiale.

A l'issue d'une durée égale à la duration, le risque de perte (ou de gain) en capital est compensé exactement par le risque de réinvestissement à la hausse (ou à la baisse) des flux.

La duration s'exprime en années et elle est obtenue en divisant la somme des annuités pondérées actualisées par le prix de l'obligation, ou à défaut, par la somme des annuités actualisées.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,730 années** (pour la catégorie A) et **4,269 années** (pour la catégorie B).

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en Bourse.

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 20 avril 2015, sur l'échelle nationale, la note « AA+(tun) » à l'emprunt « AIL 2015-1 » objet de la présente note d'opération.

Notation de la société: En date du 12 février 2015, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société Arab International Lease - AIL - sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : AA+(tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : F1+(tun)
- Note nationale de dette senior : AA+(tun)

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi des finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **AIL 2015-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Marché des titres : Il existe cinq emprunts obligataires émis par l'AIL et qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

L'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse – SCIF - de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire « AIL 2015-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2015-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-0901**, du document de référence « AIL 2015 » enregistré auprès du CMF en date du **22/04/2015** sous le n°**15-003**, des états financiers de l'AIL arrêtés au 31 décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2015 et des indicateurs d'activité de l'AIL relatifs au 2ème trimestre 2015, pour placement sollicité après le 20 juillet 2015.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'AIL-11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse – Rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2015.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2ème trimestre 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 juillet 2015.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 05 MAI 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015		4,957%	
TN0008003022	BTC 52 SEMAINES 29/09/2015		4,978%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,988%	999,749
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,000%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,021%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015		5,042%	
TN0008003063	BTC 52 SEMAINES 26/01/2016		5,069%	
TN0008003071	BTC 52 SEMAINES 16/02/2016		5,085%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,103%	1 001,031
TN0008003089	BTC 52 SEMAINES 15/03/2016		5,107%	
TN0008003097	BTC 52 SEMAINES 12/04/2016	5,128%		
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,379%	927,283
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,464%	996,448
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,755%	1 019,642
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,014%		982,330
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,113%	981,047
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,135%	806,797
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,169%	977,452
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,293%	967,810
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,383%	959,939
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,417%		969,570
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,471%	1 023,560
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,482%	949,748
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,550%		963,516

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	154,837	154,853		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,684	13,686		
3 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	100,659	100,682		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
4 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,409	1,410		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
5 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	37,865	37,869		
6 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	51,444	51,448		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
7 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	167,515	167,104		
8 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	594,115	592,772		
9 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	119,848	119,769		
10 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	130,159	129,997		
11 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	124,557	124,433		
12 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,739	114,686		
13 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	102,660	102,426		
14 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	135,521	135,690		
15 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	94,627	94,215		
16 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	103,060	103,017		
17 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	111,645	111,721		
18 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	112,086	112,214		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 473,116	1 477,658		
20 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 424,594	2 454,077		
21 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	112,155	113,010		
22 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	105,881	107,152		
23 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	133,670	134,473		
24 FCP FINA 60 *	FINACORP	28/03/08	1 207,035	En liquidation	En liquidation		
25 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,799	134,915		
26 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	16,448	16,561		
27 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 269,623	5 265,559		
28 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	5 130,257	5 128,383		
29 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,371	2,410		
30 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	2,068	2,093		
31 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,105	1,116		
32 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,001	1,003		
33 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,001	1,004		
34 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,001	1,005		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
35 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,488	110,036	110,051
36 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	103,995	105,248	105,260
37 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	103,186	103,201
38 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,733	104,098	104,136
39 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,916	105,475	105,488
40 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,837	108,222	108,236
41 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,303	105,863	105,877
42 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	102,996	104,274	104,286
43 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	103,089	104,229	104,242
44 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,095	106,375	106,389
45 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,119	103,315	103,325
46 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,165	105,554	105,564
47 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	104,217	104,785	104,798
48 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,676	108,029	108,041
49 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	102,841	102,853
50 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,337	104,531	104,541
51 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	100,151	100,162
52 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,702	106,087	106,105
53 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,786	104,227	104,240
54 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,707	105,067	105,081
55 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,892	106,152	106,163
56 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,652	104,141	104,153
57 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	100,822	100,834
58 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,957	106,161	106,171
59 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,377	103,669	103,680

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
60	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,298	10,299
61	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,823	104,211	104,223
62	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	104,004	105,497	105,511
63	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	100,526	100,541
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
64	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,462	102,855	102,939
SICAV MIXTES								
65	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,830	65,895	65,667
66	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	148,724	150,159	150,129
67	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 489,820	1 525,145	1 522,943
68	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	113,033	115,628	115,497
69	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	112,063	114,459	114,265
70	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	85,430	88,597	88,423
71	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	17,176	17,682	17,691
72	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	277,189	277,445
73	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	32,349	31,674	31,693
74	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 419,706	2 416,666	2 409,635
75	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	78,209	76,439	76,369
76	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	57,858	57,493	57,427
77	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	100,944	98,497	98,215
78	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	110,547	106,098	105,546
79	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	97,573	93,793	93,091
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
80	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,207	11,199
81	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,407	12,394
82	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	16,080	16,050
83	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	15,195	15,152
84	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	13,041	13,653	13,618
85	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	11,559	11,831	11,797
86	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,671	10,776	10,757
87	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,723	10,807	10,809
88	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	127,420	133,453	133,331
89	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	124,932	128,641	128,406
90	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	11,080	10,568	10,547
91	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	109,024	105,720	105,343
92	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	20,475	20,969	20,944
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	76,592	76,682	76,545
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	79,825	79,541	79,251
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	98,109	98,085	98,030
96	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	86,054	87,828	87,683
97	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	98,010	98,345	98,262
98	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	104,629	106,452	106,392
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,319	8,972	8,903
100	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	7,293	6,849	6,830
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	102,045	101,188
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	105,232	106,388
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	99,784	101,611
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	140,321	144,758	145,650
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,578	10,039	10,193
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	122,856	120,039	121,191
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	121,140	119,936	120,100
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	104,666	107,005	107,849
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	104,777	104,770	106,315
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	177,008	187,746	188,173
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	163,377	172,057	172,461
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	144,094	150,265	150,554
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	13 100,103	13 158,555
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	19,095	19,336
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	139,170	140,520
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	103,562	106,063
117	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,902	En liquidation	En liquidation
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	117,445	119,773	119,594
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 623,015	8 673,070
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	9,085	9,089	9,113
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	99,836	100,354
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,190	103,025
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,892	9,153	9,181
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	98,792	99,566

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-

Par décision n° 18 du 28 avril 2015, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des initiateurs de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la Société Financière d'Investissement -SOFI SICAF- et des intermédiaires en bourse que Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane et Mrs Med Ali Tabbane, Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 99,38% du capital de la société SOFI SICAF, lancent une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'ils ne détiennent pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :

1. Présentation de la société :

- **Année de constitution** : 1989
- **Objet social** : La gestion, au moyen de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- **Capital social** : 10 000 000 dinars, réparti en 1 000 000 actions ordinaires de nominal 10 dinars chacune.

2. Structure du capital de la société SOFI SICAF au 31 mars 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateurs	993 816	99,38%	993 816	99,38%
Saida Zaouche Ep. Tabbane	315 414	31,54%	315 414	31,54%
Med Hedi Tabbane	205 335	20,53%	205 335	20,53%
Med Ali Tabbane	203 615	20,36%	203 615	20,36%
Mahmoud Tabbane	203 752	20,38%	203 752	20,38%
El Fath Services	65 700	6,57%	65 700	6,57%
Autres actionnaires	6 184	0,62%	6 184	0,62%
TOTAL	1 000 000	100,00%	1 000 000	100,00%

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Administrateurs	Qualité	Mandat	Représentant permanent
Med Ali Tabbane**	Président ***	2014-2016	-
Saida Zaouche Ep. Tabbane*	Administrateur	2013-2015	-
Société Maxula Distribution**	Administrateur	2014-2016	Med Hedi Tabbane

* Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 10/10/2013.

** Renouvellement de mandat par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 06/11/2014.

*** Nomination en sa qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 06/11/2014.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions SOFI SICAF depuis le 1er janvier 2013 s'établissent comme suit:

Séance	Cours	Quantité	Capitaux
31/05/13	10	46 500	465 000
23/05/14	10	100	1 000

5. Renseignements financiers :

a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers de la société SOFI SICAF arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 06 novembre 2014 sont présentés ci-après. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Sami Menjour.

Etats financiers individuels arrêtés au 31-12-2013

BILAN

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles	1	13 818	3 818
Moins: amortissements		-4 273	-1 641
Immobilisations financières	2	6 488 489	7 213 441
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>Total des actifs non courants</i>		<i><u>6 498 034</u></i>	<i><u>7 215 618</u></i>
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Autres actifs courants	3	1 751 690	1 005 930
Placements et autres actifs financiers	4	0	20 895
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709	33 199
<i>Total des actifs courants</i>		<i><u>1 752 399</u></i>	<i><u>1 060 024</u></i>
TOTAL DES ACTIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

BILAN
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Capitaux propres</i>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		87 722	87 722
Autres capitaux propres		2 098 660	2 098 660
Résultats reportés		-4 021 838	-3 993 376
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>8 164 544</u>	<u>8 193 006</u>
Résultat de l'exercice		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>	6	<u>8 127 966</u>	<u>8 164 544</u>
<i>Passifs</i>			
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés		362	2
Autres passifs courants	7	71 995	61 096
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110	50 000
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 467</u>	<u>111 098</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>8 250 433</u>	<u>8 275 642</u>

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
Charges financières	15	-720	-1 050
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net:		-36 578	-28 462
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		2 982	397
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716	-44 147
* Autres pertes sur éléments non récurrents		9 706	0
* Variation des			
-Autres actifs courants		-745 759	-97 413
- Placements et autres actifs financiers		20 895	13 194
- Fournisseurs et autres dettes		10 908	0
		<u>-795 562</u>	<u>-156 431</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0	-72 681
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962	214 628
		<u>762 962</u>	<u>141 947</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement provenant des emprunts		0	50 000
		<u>0</u>	<u>50 000</u>
Incidences des variations des taux de change			
Variation de trésorerie		<u>-32 600</u>	<u>35 516</u>
Trésorerie au début de l'exercice		<u>33 199</u>	<u>-2 317</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		<u>599</u>	<u>33 199</u>

I - Présentation de la société :

La société financière d'investissement "SOFI SICAF" est une S.A au capital de 10 000 000 de dinars créée en 1993. Son siège est sis aux berges du Lac centre Nawrez Rue du lac Léman –Tunis et son objet est la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,

II - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III - Règles et méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société «**SOFI SICAF .SA**» pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1- Placements à court terme :

Les titres de créances acquis dans l'intention d'être liquidés avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature peuvent être liquidés à brève échéance sont portés parmi les placements courants conformément aux dispositions comptables de la norme tunisienne relative aux placements « NC 07 ».

Lors de leur acquisition, les placements courants sont comptabilisés à leurs coûts. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et elles sont amorties selon le mode linéaire aux taux suivants :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatiques	33,33%

IV- Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V- Notes d'informations relatives aux principaux éléments des états financiers :

ACTIFS

1. Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent une valeur nette de 9.545DT. Elles sont détaillées comme suit:

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en %
Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Matériels informatiques	2 648	2 648	0	0%
Matériels de transport	10 000	0	10 000	-
Total brut	13 818	3 818	10 000	262%
Amortissement				
Amortissement Matériel et mobilier de bureau	1 170	1 170	0	0%
Amortissement Matériels informatiques	1 353	471	882	187%
Amortissement Matériels de transport	1 750	0	1 750	-
Total des amortissements	4 273	1 641	2 632	160%
Total net	9 545	2 177	7 368	338%

2. Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de 6.488.489DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Actions Star	0	9 706	-9 706	-100%
Actions Lloyd	3 500	3 500	0	0%
Actions Marillia	4 897 621	4 897 621	0	0%
Actions Sipco	1 587 368	2 302 614	-715 246	-31%
Total	6 488 489	7 213 441	-724 952	-10%

3. Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de 1.751.690DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Etat avance sur taxation IS	1 699 508	976 329	723 179	74%
Etat impôts a reporté	23 778	24 278	-500	-2%
Etat tva à payer ou report	966	966	0	0%
Intermédiaires en bourse	20 159	78	20 081	25744%
Produits à recevoir	7 279	4 279	3 000	70%

Total	1 751 690	1 005 930	745 760	74%
--------------	------------------	------------------	----------------	------------

4. Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Maxula Sicav	0	20 895	20 895	100%
Total	0	20 895	-20 895	-100%

5. Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Biat	316	1 953	-1 637	-84%
Atb	0	30 082	-30 082	-100%
Caisses	393	1 164	-771	-66%
Total	709	33 199	-32 490	-98%

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation du résultat présente une valeur globale de **8.127.966DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Capital social	10 000 000	10 000 000	0	0%
Reserve légale	86 047	86 047	0	0%
Réserves extraordinaires	1 675	1 675	0	0%
Résultats reportés déficitaires	-4 021 838	-3 993 376	-28 462	1%
Réserves pour réinvestissements exonérés	160 689	160 689	0	0%
Reserve spéciale de réévaluation	1 937 971	1 937 971	0	0%
Résultat de l'exercice	-36 578	-28 462	-8 116	29%
Total	8 127 966	8 164 544	-36 578	0%

7. Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **71.995** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Rémunération due au personnel	4 600	4 305	295	7%
Receveur des finances	3 256	3 286	-30	-1%
CNSS	512	512	0	0%
Débiteurs et créditeurs divers	14 263	5 404	8 859	164%
Charges à payer	48 869	47 444	1 425	3%
Provision courante pour risques	495	145	350	241%
Total	71 995	61 096	10 899	18%

8. Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Echéances à - d'un 1 sur emprunts courants	50 000	50 000	0	0%
ATB	110	0	110	-
Total	50 110	50 000	110	0%

ETAT DE RESULTAT

9. Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000**DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Jetons de présence reçus	3 000	1 440	1 560	108%
Produits des participations	0	3 186	-3 186	-100%
Total	3 000	4 626	-1 626	-35%

10. Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	57 608	34 676*	22 932	66%
Plus-value sur cession des titres de participations	108	0	108	-
Total	57 716	34 676	23 041	66%

(*) En 2012, les produits nets sur cession des valeurs mobilières étaient présentés parmi les gains ordinaires. En 2013, cette rubrique est présentée au niveau des produits d'exploitation en tant qu'élément du résultat d'exploitation avec retraitement de la présentation de l'exercice 2012 pour les besoins de la comparabilité.

11. Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Frais sur titres	2 997	618	2 380	385%
Total	2 997	618	2 380	385%

12. Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Salaires	58 391	57 961	430	1%
Charges sociales	2 049	1 969	80	4%
Total	60 440	59 929	510	1%

13. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.982** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Dotations aux amortissements	2 632	397	2 235	563%
Dotations aux provisions	350	0	350	-
Total	2 982	397	2 585	651%

14. Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Entretien et réparations	1 331	0	1 331	-
Primes d'assurance	881	0	881	-
Personnel extérieur	8 858	5 037	3 821	76%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823	5 149	-326	-6%
Publicité et abonnement au Jort	238	2	236	11810%
Frais et commissions banc	224	99	125	126%
Charges diverses	0	128	-128	-100%
Jetons de présence	2 000	2 000	0	0%

Tfp+foprolos	1 752	1 159	593	51%
Droit d'enregistrement et timbre	21	600	-579	-97%
Tcl	88	580	-492	-85%
Transferts de charges	-267	0	-267	-
Dotations aux provisions	0	145	-145	-100%
Total	19 949	14 899	5 050	34%

15. Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Charges d'intérêts	715	295	420	142%
Intérêts et pénalités de retard	5	754	-749	-99%
Total	720	1 050	-330	-31%

16. Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Intérêts des comptes courants	0	9 479	-9 479	-100%
Total	0	9 479	-9 479	-100%

17. Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **9.706 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012	Variation	Variation en%
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	9 706	0	9 706	-
Total	9 706	0	9 706	-

18. Impôt sur les bénéfices

L'impôt dû est de 500 DT calculé sur la base du minimum d'impôt.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « **SOFI SICAF. SA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserve

Depuis 2006 la société constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651.766 Dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

Opinion

A notre avis, et sous réserve des incidences de la question évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers annuels de la société **SOFI SICAF.SA** arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations de la société pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers **N°10** relative aux « **Produits nets sur cession des valeurs mobilières** » présentés au niveau des produits d'exploitation. Ces produits étaient présentés en 2012 parmi les autres gains ordinaires.

Vérifications spécifiques

1. Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la société fournies dans le rapport du Conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers.
2. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.
3. En application de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux « conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières » et dans l'attente de la signature du « cahier de charges relatif à la tenue-conservation du compte en valeurs mobilières » prévu par le

Conseil du Marché Financier, la société « SOFI SICAF .SA » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 septembre 2014

P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société « SOFI SICAF .SA » envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	62 192	-4 600
TOTAL	62 192	-4 600

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 septembre 2014
P/GS Audit&Advisory
Sami MENJOUR

BILAN CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

ACTIFS

	Note	31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations corporelles	1	12 541
Moins: amortissements		-4 050
Immobilisations financières	2	6 211 157
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>6 219 648</u>
<i>Total des actifs non courants</i>		<u>6 219 648</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	3	1 752 073
Placements et autres actifs financiers	4	0
Liquidités et équivalents de liquidités	5	709
<i>Total des actifs courants</i>		<u>1 752 782</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u><u>7 972 430</u></u>

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2013
<i>Capitaux propres</i>		
Capital social		10 000 000
Réserves consolidées		131 002
Autres capitaux propres		2 098 660
Résultats reportés consolidés		-4 275 800
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<u>7 953 862</u>
Résultat consolidés		<u>-103 965</u>
<i>Total des capitaux propres avant affectation</i>		<u>7 849 897</u>
<i>Passifs</i>		
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés		362
Autres passifs courants	7	72 061
Concours bancaires et autres passifs financiers	8	50 110
<i>Total des passifs courants</i>		<u>122 533</u>
<i>Total des passifs</i>		<u>122 533</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>7 972 430</u>

ETAT DE RESULTAT*Exercice clos au 31/12/2013**(exprimé en dinars tunisiens)*

	<i>Note</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	9	3 000	4 626
Produits nets sur cession des valeurs mobilières	10	57 716	34 676 *
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>60 716</u>	<u>39 302</u>
<i>Charges d'exploitation</i>			
Charges de gestion et de placement	11	2 997	618
Charges de personnel	12	60 440	59 929
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	2 982	397
Autres charges d'exploitation	14	19 949	14 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>86 368</u>	<u>75 843</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>-25 652</u>	<u>-36 541</u>
<i>Charges financières</i>			
Charges financières	15	-720	-1 050
<i>Autres gains ordinaires</i>			
Autres gains ordinaires	16	0	9 479
<i>Autres pertes ordinaires</i>			
Autres pertes ordinaires	17	-9 706	0
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		<u>-36 078</u>	<u>-28 112</u>
Impôt sur les bénéfices	18	-500	-350
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>
<i>Résultats après modifications comptables</i>		<u>-36 578</u>	<u>-28 462</u>

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Exercice clos au 31/12/2013

(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net:		-103 965
Ajustements pour:		
* Amortissements et provisions		2 759
* Produits nets sur cession VM et Participations		-57 716
* Autres pertes sur éléments non récurrents		10 983
* Variation des		
-Autres actifs courants		-746 143
- Placements et autres actifs financiers		20 895
- Fournisseurs et autres dettes		10 975
* Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		66 650
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-795 362
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-10 000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières et de placement		0
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières et de remboursement des placements		772 962
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		762 962
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0
Incidences des variations des taux de change		
Variation de trésorerie		-32 600
Trésorerie au début de l'exercice		33 199
Trésorerie à la clôture de l'exercice		599

I. PRESENTATION DU GROUPE :**1. Secteurs d'activité :**

Le groupe «**SOFI SICAF** » opère dans les secteurs d'activités suivants :

- La société mère, «**SOFI SICAF SA** », a pour activité principale la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- La société «**SIPCO SA** » a pour activité principale la création , l'exploitation , l'extension , la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles , de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques ;
- La société «**MARILLIA SA** » opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles sise à Yasmine Hammamet.

2. Périmètre de consolidation :

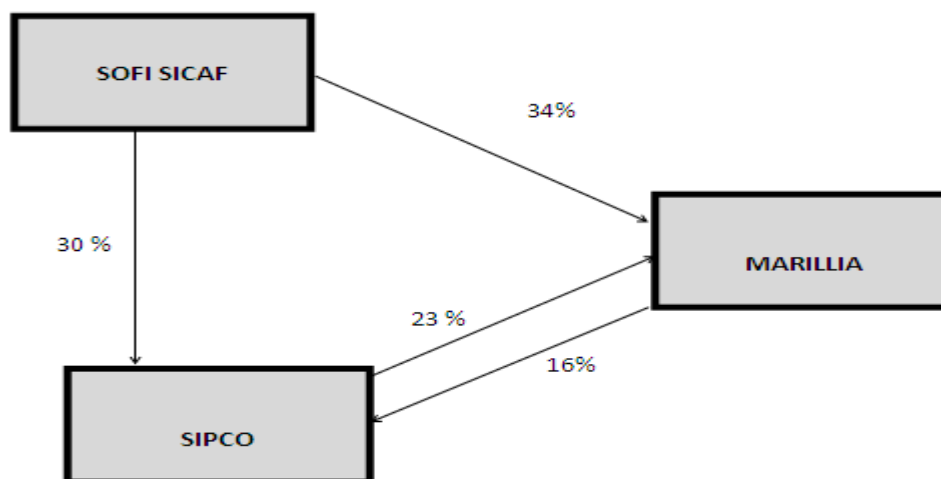
Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de participation, ayant servi de base pour la détermination du périmètre de consolidation, reflète le pourcentage de contrôle tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.

2-1 Liste des sociétés consolidées:

PARTICIPATIONS	Nom de la société	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	SOFI SICAF	la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières	100%	100%
Sociétés Mis en équivalence				
	SIPCO	la création, l'exploitation, l'extension, la modernisation d'entreprises industrielles et commerciales de distribution d'articles, de produits et d'accessoires relevant des industries chimiques et des industries des matières plastiques	30%	30%
	MARILLIA	opère dans le secteur du tourisme en exploitant, depuis 1994, une unité hôtelière de catégorie quatre étoiles	34%	34%

2-2 Organigramme



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « SOFI SICAF » sont établis selon les normes comptables nationales NCT en vigueur. Les comptes consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

La société « SOFI SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. PRINCIPES COMPTABLES:

3. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant «SOFI SICAF».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intragroupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société «**SOFI SICAF**» exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwill constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Matériel de Transport	20%
Matériels informatique	33,33%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

1) Les immobilisations corporelles :

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles accusent ne valeur nette de **8 .491DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Matériels et mobilier de bureau	1 170
Matériels informatiques	2 648
Matériels de transport	8 723
Total brut	12 541

Amortissement

Amortissement Matériels et mobilier de bureau	1 170
Amortissement Matériels informatiques	1 353
Amortissement Matériels de transport	1 527
Total des amortissements	4 050
Total net	8 491

2) Les immobilisations financières:

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières accusent un solde de **6.211.157DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Titres mis en équivalence (*)	6 207 657
Actions Lloyd	3 500
Total	6 211 157

(*) 2-1) Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2013, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de **6.207.657 DT** et se détaillent comme suit :

Société	Titres mis en équivalence 31/12/2013	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats reportés	Quote-part dans les résultats
SIPCO	1 388 834	-40 314	159 052	79 796
MARILLIA	4 818 823	-2 966	94 910	-13 146
Total	6 207 657	-43 280	253 962	66 650

3) Autres actifs courants:

Au 31 décembre 2013, les autres actifs courants présentent un solde de **1.752.073DT**. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Etat avance sur taxation IS	1 699 508
Etat impôts reportés	24 161
Etat tva à payer ou report	966
Intermédiaire en bourse	20 159
Produits à recevoir	7 279
Total	1 752 073

4) Placements et autres actifs financiers

Au 31 décembre 2013, les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

5) Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de **709** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
BIAT	316
ATB	0
Caisses	393
Total	709

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

6) Capitaux propres

Au 31 décembre 2013, le total des capitaux propres avant affectation présente une valeur globale de **7.849.897** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Capital social	10 000 000
Réserves consolidées	131 002
Autres capitaux propres	2 098 660
Résultats reportés consolidés	-4 275 800
Résultat consolidés	-103 965
Total	7 849 897

7) Autres passifs courants :

Au 31 décembre 2013, les autres passifs courants accusent un solde **72.061** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Rémunération due au personnel	4 600
Receveur des finances	3 322
CNSS	512
Débiteurs et créditeurs divers	14 263
Charges à payer	48 869
Provision courantes pou risques	495
Total	72 061

8) Concours bancaires et autres passifs financiers

Au 31 décembre 2013, les concours bancaires et les autres passifs financiers accusent un solde de **50.110** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Echéances - d'un 1 sur emprunts courants	50 000
ATB	110
Total	50 110

ETAT DE RESULTAT

9) Revenus

Au 31 décembre 2013, les revenus accusent un solde de **3.000** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Jetons de présence reçus	3 000
Produits des participations	0
Total	3 000

10) Produits nets sur cession Valeurs mobilières :

Au 31 décembre 2013, les Produits nets sur cession des valeurs mobilières accusent un solde de **57.716** DT. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Produits nets cession valeur mobilières	57 608
Plus-value sur cession des titres de participations	108
Total	57 716

11) Charges de gestion et de placement

Au 31 décembre 2013, les Charges de gestion et de placement accusent un solde de **2.997** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Frais sur titres	2 997
Total	2 997

12) Charges de personnel

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel accusent un solde de **60.440** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Salaires	58 391
Charges sociales	2 049
Total	60 440

13) Dotations aux amortissements et aux provisions :

Au 31 décembre 2013, les dotations aux amortissements et aux provisions accusent un solde de **2.759**DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Dotations aux amortissements	2 409
Dotations aux provisions	350
Total	2 759

14) Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitations accusent un solde de **19.949** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Entretien et réparation	1 331
Prime d'assurance	881
Personnel extérieurs	8 858
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 823
Publicité et abonnement au Jort	238
Frais et commissions banc	224
Charges diverses	0
Jetons de présence	2 000
Tfp+foprolos	1 752
Droit d'enregistrement et timbre	21
Tcl	88
Transfert de charges	-267
Dotations aux provisions	0
Total	19 949

15) Charges financières

Au 31 décembre 2013, les charges financières accusent un solde de **720** DT. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Charges d'intérêts	715
Intérêts et pénalités de retard	5
Total	720

16) Autres gains ordinaires :

Au 31 décembre 2013, les autres gains ordinaires accusent un solde nul. Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2013
Intérêts comptes courants	0
Total	0

17) Autres pertes ordinaires

Au 31 décembre 2013, les autres pertes ordinaires accusent un solde de **10.983 DT**. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels.	10 983
Total	10 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DES COMPTES CONSOLIDES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société

« **SOFI-SICAF SA** », comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Justification de l'opinion avec réserve

1-Depuis 2006 la société « SOFI-SICAF » constate les échéances des dettes fiscales payées au niveau de son actif. Au 31 décembre 2013, le total des dettes fiscales payées a atteint une valeur de 1.651 .766 dinars. Ce traitement a entraîné la création d'un actif fictif pour la même valeur.

2-La société « MARILLIA » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2011. Après notification des résultats de la vérification fiscale qui se sont élevés à plus de 900 000 DT, la société a formulé son opposition, et suite aux différents échanges, une reconnaissance de dettes a été signée à cet effet en date du 22 août 2014 au titre des différents impôts à payer pour un montant de seulement de 122 370 DT et un accord de l'administration pour la restitution à la société d'un montant de 129 073 DT au titre d'impôts sur les sociétés.

Considérant cet élément important intervenu après la clôture de l'exercice et avant l'arrêté des états financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale, aucune provision pour risque n'a été constituée et son impact sur la quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence n'a pas été pris en compte au niveau des états financiers consolidés.

Opinion

A notre avis,et sous réserve des incidences des points évoquée au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés de la société « **SOFI-SICAF SA** » arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat consolidé pour l'exercice 2013, de son patrimoine, ainsi que de ses flux de trésorerie à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention que le groupe « SOFI-SICAF » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2013. A ce titre, les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013 ne mentionnent pas les données comparatives au 31/12/2012.

Tunis, le 25 novembre 2014

P/GS Audit & Advisory
Sami MENJOUR

La présentation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 de SOFI SICAF n'est pas conforme aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 01 norme générale qui dispose que : « Pour chaque poste et rubrique, les chiffres correspondants de l'exercice précédent doivent être mentionnés ».

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1. Présentation des initiateurs :

Il s'agit de Mme Saida Zaouche Ep. Tabbane, Mrs Med Ali Tabbane Med Hedi Tabbane et Mahmoud Tabbane, agissant de concert et détenant directement et indirectement 993 816 actions composant le capital de la société SOFI SICAF (soit 99,38% des actions et des droits de vote).

2. Motifs et intentions des initiateurs :

Déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en bourse, sis au 17, rue du Lac Lemane- Centre Nawres -1053 Les Berges du Lac--, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

6 184 actions représentant **0,62 %** des actions de la société SOFI SICAF.

5. Prix de l'offre :

10 dinars l'action de nominal 10 dinars.

6. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte du **04 mai 2015** au **29 mai 2015** inclus.

7. Engagement des initiateurs de l'offre :

Les initiateurs s'engagent pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des titres de la société SOFI SICAF qui seront offerts à la vente.

8. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

9. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

10- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

12. Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, le déclassement de la société SOFI SICAF de la liste des sociétés faisant appel public à l'épargne sera prononcée et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2014 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME, PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société **Universal Auto Distributors Holding**.

Dans le cadre de la note d'opération, la société **Universal Auto Distributors Holding** a pris les engagements suivants :

- Réserver deux (02) nouveaux sièges au Conseil d'Administration au profit des détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions **Universal Auto Distributors Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte le montant définitif de l'augmentation de capital collecté ainsi que les éventuels changements pouvant toucher le Business Plan initial et ce, au cas où le montant de l'augmentation du capital social projetée se limiterait au montant des souscriptions si celles-ci atteignent les trois quarts (**3/4**) au moins de ladite augmentation ;
- Respecter les dispositions de l'article **29** du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ainsi qu'une structure de contrôle de gestion et établir un manuel de procédures et ce, avant la fin de l'année 2015 ;

Aussi, les actionnaires de référence de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, d'obtenir les autorisations nécessaires pour la

régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, l'actionnaire de référence **Loukil Investment Group (LIG)** de la société «**Universal Auto Distributors Holding**», détenant actuellement **99,99%** du capital de la société, s'est engagé :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.
- ✓ à limiter le nombre des actions anciennes à céder, dans le cadre de l'opération, exactement au même nombre que celui des actions nouvelles à souscrire en numéraire et ce, pour que l'offre ait une suite positive ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société UADH et ses filiales mettant en péril l'avenir de celles-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires. Cet engagement ne s'applique pas aux activités concurrentes ou similaires en cours ou engagées antérieurement à la date d'introduction en Bourse de la société UADH.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING » AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné en date du **16 avril 2015**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société UADH au marché principal de cote de la Bourse.

L'admission définitive des **12 307 694** actions de nominal **1** dinar chacune, composées de **6 153 847** actions anciennes et **6 153 847** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités indiquées ci-après :

- présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- justification de la diffusion dans le public d'au moins **24,98%** du capital auprès de **200** actionnaires, au plus tard le jour d'introduction ;
- présentation du procès verbal du Conseil d'Administration ayant approuvé les modifications dans le business plan ainsi que l'avis du commissaire aux comptes sur le business plan modifié ;
- justification de l'existence d'un manuel de procédures ainsi que des structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Considérant que l'entrée effective en activité de la société UADH avec le nouveau périmètre du groupe date de moins de deux années, le Conseil de la Bourse a décidé d'octroyer une dérogation à cette condition, et ce conformément aux dispositions de l'article **36** du Règlement Général de la Bourse.

Le Conseil de la Bourse a également attiré l'attention de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération de l'absence de la décote de 15% habituellement appliquée aux holdings.

Le Conseil de la Bourse a aussi manifesté sa vive crainte de voir le manque de communication qui a caractérisé la vie boursière de GIF Filter et AMS (affiliées au promoteur du groupe UADH) se répercuter négativement sur l'opération en cours et par conséquent, sur le marché.

Considérant les liens organiques entre l'UADH, GIF Filter et AMS, le Conseil de la Bourse a recommandé fortement l'annonce et la mise en place d'un programme de communication et de suivi de toutes ces sociétés, notamment en ce qui concerne les obligations réglementaires d'information et l'exécution du business plan.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction en Bourse de la société UADH au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées, en vue d'obtenir les éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation de l'Opération.

Enfin, et au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluant (**acquisition de ¾ des quotités au minimum**), l'introduction des actions de la société UADH, se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6,500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Dans le cadre de l'introduction de la société Universal Auto Distributors Holding au marché principal de la cote de la Bourse, l'Intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation a obtenu l'autorisation de la banque centrale relative à l'ouverture de capital aux étrangers.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le **12 décembre 2014**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société UADH tenue le **15 décembre 2014** a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres à la cote de bourse et a donné au Conseil d'Administration, le pouvoir d'en fixer les modalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UADH tenue le **1^{er} avril 2015** a ré-approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société UADH par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **6 153 847 DT** pour le porter de **30 800 000 DT** à **36 953 847 DT**, et ce par la création et l'émission de **6 153 847** actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de **6,500 DT** l'action, soit **1,000 DT** de nominal et **5,500 DT** de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} janvier 2014**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **10 avril 2015**, a décidé de limiter le montant de la dite augmentation du capital au montant des souscriptions, si celui-ci atteint au moins les trois quarts (**3/4**) de l'augmentation décidée, et ce conformément à la première faculté prévue par l'article 298 du Code des Sociétés Commerciales.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **1^{er} avril 2015** a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction en bourse des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservé au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation de capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public

L'introduction en Bourse de la société UADH se fera au moyen de :

- **Offre à Prix Ferme** de **3 076 922** actions représentant **33,33%** de l'offre au public et **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation au prix de **6,500 DT** l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ **1 538 461** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, représentant **4,16%** du capital après augmentation ;

- ✓ **1 538 461** actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires de références d'actions anciennes, représentant **4,16%** du capital après la réalisation de l'augmentation.
- **Placement Global** de **6 153 848** actions, représentant **66,67%** de l'offre au public et **16,65%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **3 076 924** actions anciennes et **3 076 924** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs institutionnels¹ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global pourraient être affectées au Placement Privé.

Par ailleurs, au cours de la période de l'offre au public, **3 076 924** actions représentant **8,33%** du capital social de la société UADH après augmentation (dont **1 538 462** actions anciennes et **1 538 462** actions nouvelles à souscrire dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire) feront l'objet d'un Placement Privé réalisé auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé des intermédiaires en Bourse, Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation désigné comme établissement Chef de file. Il est à préciser que MAC SA, en sa qualité de membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et dans le cadre du Placement Global et inversement.

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Privé pourraient être affectées au Placement Global.

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global et dans le cadre du Placement Privé s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

¹ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Pourcentage de détention des investisseurs étrangers dans le capital de l'émetteur

Il est à signaler que les investisseurs étrangers non-résidents en Tunisie sont autorisés à acquérir des actions UADH à hauteur de **20,0%** du capital de la Société après augmentation.

Présentation de la société

Dénomination sociale	Universal Automobile Distributors Holding SA
Siège social	62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Téléphone	+ 216 71 354 366
Fax	+ 216 71 343 401
Site web	www.uadh.tn
Adresse électronique	contact@loukil.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	04/07/2013
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal : <ul style="list-style-type: none">▪ La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;▪ Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;▪ La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer ;▪ Et, plus généralement, toutes opérations, financiers, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Registre du Commerce	B 01132242013.
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et s'achèvera le 31 décembre 2013.
Nationalité	Tunisienne
Capital social	Le capital social s'élève à 30 800 000 DT divisé en 30 800 000 actions ordinaires de valeur nominale 1 DT, entièrement libérés.
Matricule fiscal	1306183C
Régime fiscal	Droit commun
Lieu de consultation des documents	Siège social de la société UADH : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing	M. Bassem LOUKIL Directeur Général Adresse : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000 Téléphone : + 216 71 354 366 Fax : + 216 71 343 401

1- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme des actions UADH est ouverte du **13 Mai 2015 au 20 Mai 2015 inclus**.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **13 Mai 2015**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **20 mai 2015 inclus**.

2- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2014**.

3- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action **UADH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **6,500** Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions UADH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des collecteurs d'ordres au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (**3**) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement, composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file, au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions **UADH** dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande d'acquisition.

4- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, et ce à **l'exception de la catégorie D**.

A ce titre, il convient de signaler que les demandes d'acquisition de la **catégorie D** de l'OPF se feront uniquement auprès d'Attijari Intermédiation en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.

Le syndicat de placement composé d'Attijari Intermédiation et MAC SA, est seul habilité à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société UADH exprimés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

Le jour du dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible portant le RIB suivant : **04135217003676079116** ouvert auprès d'Attijari bank (centre d'affaires du Siège), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

5- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme, s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action nouvelle et d'une (1) actions ancienne, soit un total de 1 538 461 quotités offertes, correspondant à 1 538 461 actions nouvelles et 1 538 461 actions anciennes.

Les 3 076 922 actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en quatre (4) catégories :

Catégorie A : 692 308 quotités offertes représentant 15,00% de l'offre au public et 45,00% de l'OPF, soit 692 308 actions nouvelles et 692 308 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie B : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 384 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 770 quotités et au maximum 19 231 quotités [aussi bien pour les investisseurs institutionnels que pour les investisseurs non institutionnels].

Catégorie C : 384 615 quotités offertes représentant 8,33% de l'offre au public et 25,00% de l'OPF, soit 348 615 actions nouvelles et 384 615 actions anciennes, réservées aux OPCVM (tunisiens et étrangers) sollicitant au minimum 769 quotités et au maximum 384 615 quotités.

Les OPCVM donneurs d'ordre dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

Catégorie D : 76 923 quotités offertes représentant 1,67% de l'offre au public et 5,00% de l'OPF, soit 76 923 actions nouvelles et 76 923 actions anciennes réservées au personnel du Groupe UADH sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 769 quotités.

Il est précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans la catégorie D réservée au personnel ne peuvent pas donner d'autres ordres dans les trois autres catégories de l'OPF et que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans l'une de ces 4 catégories ne peuvent pas donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé et inversement.

Identification des demandeurs

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale ;
- pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le Numéro d'inscription au Registre de Commerce ;
- pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire ;
- pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 25 actions nouvelles et à 25 actions anciennes, ni supérieur à :

- 92 384 quotités correspondant à 92 384 actions nouvelles et à 92 384 actions anciennes pour les non institutionnels, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital ;
- 923 846 quotités correspondant à 923 846 actions nouvelles et à 923 846 actions anciennes pour les institutionnels tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'OPF.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- un nombre de demande d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Modes de satisfaction des demandes d'acquisition

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Catégorie A : les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à épuisement des titres réservés à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Catégorie B, C et D : les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté de la manière suivante :

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie A est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie B est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie C, puis à la catégorie D ;

- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie C est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie D ;
- Si le nombre de quotités demandées à la catégorie D est inférieur au nombre de quotités offertes correspondant, le reliquat sera attribué à la catégorie A, puis à la catégorie B, puis à la catégorie C.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres dans le cadre de l'OPF n'auront pas le droit de donner d'autres ordres dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé.

Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 3 076 924 quotités soit 6 153 848 actions (3 076 924 actions anciennes et 3 076 924 actions nouvelles), représentant 66,67% de l'offre au public et 16,65% du capital de la société après augmentation seront offertes à des institutionnels² désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 003 DT.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Attijari Intermédiation et MAC SA, et dirigé par Attijari Intermédiation, désigné comme établissement chef de file.

Les membres du syndicat de placement doivent transmettre quotidiennement au chef de file les quantités demandées et les identités des donneurs d'ordre.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% de leurs titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- **Quel que soit le porteur des titres ;**
- **Après information préalable du CMF ;**
- **Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage ci-dessus fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à **19 231** quotités correspondant à **38 462 actions**, soit l'équivalent d'un montant minimum de **250 003 DT**, ni supérieur à **923 846 quotités** correspondant à **1 847 692 actions**, soit l'équivalent d'un montant maximum de **12 009 998 DT**.

En outre, les demandes d'acquisition par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de **10%** des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de la demande d'acquisition.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé et inversement.

² Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse

Toutefois, les quotités non acquises dans le cadre du Placement Global peuvent être affectées au Placement Privé.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme et le Placement Privé.

6. Transmission des demandes et centralisation

Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie, un état récapitulatif des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis l'état des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie D, l'état des demandes d'acquisition sera transmis par Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Placement Global

A l'issue de l'opération de Placement Global, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

Placement Privé

A l'issue de l'opération de Placement Privé, l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse et comporter son cachet.

7. Ouverture des plis et dépouillement

Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse introducteur, et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Global

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment

l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Privé) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Privé, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demande d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9. Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre. L'avis précisera, par intermédiaire en bourse, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

10. Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'Offre au public connaîtrait une suite favorable (acquisition au minimum des $\frac{3}{4}$ des quotités offertes), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du **13 avril 2015**, Tunisie Clearing a attribué aux actions anciennes de la société UADH le code **ISIN : TN0007690019** et aux actions nouvelles de la société UADH le code **ISIN : TN0007690027**.

La société UADH s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par Tunisie Clearing dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

11. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des actions UADH sur le Marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de la réalisation de l'augmentation de capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

12. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis.

13. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction, est établi entre Attijari intermédiation, intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence de la société UADH à savoir la société **Loukil Investment Group** pour un montant de **15 000 000 DT** et **769 230 actions**.

14. Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre susmentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales du capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.* »

Par conséquent, la société UADH pourrait bénéficier de l'exonération de la plus-value sur les apports.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché Principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 15-0903 du 27 Avril 2015, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Universal Automobile Distributors Holding, 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000, de Attijari Intermédiation sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Rue des Lacs de Mazurie – 1053 Les Berges du Lac – Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2014 de la société Universal Automobile Distributors Holding seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 30 Avril 2015.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La Société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur **Mahmoud ZAHAF**.

BILAN
(Exprimés en dinars)

ACTIFS		MONTANTS AU 31/12/2014	MONTANTS AU 31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
Immobilisations Incorporelles		288 616,309	212 164,853
- Moins: Amortissements		-182 309,502	-145 534,030
Total des Immobilisations Incorporelles	B-1	106 306,807	66 630,823
Immobilisations Corporelles		15 281 700,390	12 875 769,886
- Moins: Amortissements		-9 910 355,009	-9 246 077,779
Total des Immobilisations Corporelles	B-2	5 371 345,381	3 629 692,107
Immobilisations financières		3 350 996,385	2 831 321,658
-Moins: Provisions		-91 500,000	-91 500,000
Total des Immobilisations Financières	B-3	3 259 496,385	2 739 821,658
Total Actifs Immobilisés		8 737 148,573	6 436 144,588
Autres Actifs non Courants	B-4	135 165,714	225 286,770
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 872 314,287	6 661 431,358
ACTIFS COURANTS			
Stocks		6 005 637,300	6 345 687,657
-Moins: Provisions		0,000	0,000
Total Stocks	B-5	6 005 637,300	6 345 687,657
Clients et comptes rattachés		10 978 474,232	8 881 446,917
-Moins: Provisions		-382 815,859	-355 439,276
Total Clients et Comptes Rattachés	B-6	10 595 658,373	8 526 007,641
Autres Actifs Courants	B-7	521 169,771	610 204,991
Placements et autres actifs financiers	B-8	5 032 587,907	31 762,310
Liquidités et équivalents de liquidités	B-9	46 775,899	11 207 755,258
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		22 201 829,250	26 721 417,857
TOTAL DES ACTIFS		31 074 143,537	33 382 849,215

BILAN
(Exprimés en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		MONTANTS AU 31/12/2014	MONTANTS AU 31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		12 300 000,000	12 300 000,000
Réserves		8 362 018,581	8 250 113,222
Autres capitaux propres		24 776,100	61 530,750
Résultats Reportés		896 201,829	87 200,296
Total des Cap. Propres avant Résultat de l'exercice		21 582 996,510	20 698 844,268
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>3 228 144,052</i>	<i>2 150 906,892</i>
Total des Capitaux Propres avant affectation	B-10	24 811 140,562	22 849 751,160
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	B-11	262 923,808	548 892,700
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	B-12	50 000,000	50 000,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		312 923,808	598 892,700
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	B-13	1 985 207,858	4 682 901,866
Autres passifs courants	B-14	996 023,007	927 694,461
Concours bancaires et autres passifs financiers	B-15	2 968 848,302	4 323 609,028
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		5 950 079,167	9 934 205,355
TOTAL DES PASSIFS		6 263 002,975	10 533 098,055
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31 074 143,537	33 382 849,215

ETAT DE RESULTAT

(Exprimés en dinars)

LIBELLES		MONTANTS AU 31/12/2014	MONTANTS AU 31/12/2013
Produits d'exploitation			
Revenus	R-1	35 415 083,830	32 204 688,538
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
Production Immobilisée		650,000	0,000
Total des produits d'exploitation		35 415 733,830	32 204 688,538
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des en cours (en +/-)		-33 192,413	105 097,289
Achat d'approvisionnements Consommés	R-2	25 510 687,904	23 579 706,882
Charges de personnel		3 209 653,306	2 601 244,602
Dotations aux Amortissements et provisions	R-3	916 036,400	1 145 781,414
Autres Charges d'Exploitation	R-4	1 765 194,601	1 394 273,504
Total des charges d'exploitation		31 368 379,798	28 826 103,691
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 047 354,032	3 378 584,847
Charges financières nettes	R-5	699 622,785	996 099,243
Produits des placements	R-6	596 843,251	7 975,970
Autres gains ordinaires	R-7	56 689,454	269 937,318
Autres pertes ordinaires		0,000	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		4 001 263,952	2 660 398,892
Impôt sur les bénéfices		773 119,900	509 492,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 228 144,052	2 150 906,892

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimés en dinars)

RUBRIQUES		MONTANTS AU 31/12/2014	MONTANTS AU 31/12/2013
Flux de Trésorerie liés à l'Exploitation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 228 144,052	2 150 906,892
AJUSTEMENT POUR			
Amortissement et provision		916 036,400	1 145 781,414
Intérêts sur emprunts		62 052,519	77 839,611
VARIATION DES:			
- Stocks	F-1	340 050,357	-438 345,734
- Créances	F-2	-2 097 027,315	-1 890 527,984
- Autres actifs	F-3	88 209,623	164 490,683
- Fournisseurs	F-4	-2 697 694,008	-213 166,950
- Autres passifs	F-5	68 328,546	-163 293,469
- Moins values sur cession d'immobilisations		1 805,037	1 000,000
- Plus values sur cession d'immobilisations		-1 050,000	-52 810,000
- Reprise sur provision		-10 845,922	-16 652,730
- Quote-part subventions d'investissement		-36 754,650	-81 754,650
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation		-138 745,361	683 467,083
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-6	-2 570 827,134	-1 168 131,707
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 050,000	52 810,000
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F-7	-519 674,727	-539,056
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-3 089 451,861	-1 115 860,763
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement			
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0,000	11 100 000,000
- Dividendes et autres distributions	F-8	-1 230 000,000	-650 000,000
- Encaissements provenant des emprunts	F-9	220 980,000	121 796,729
- Intérêts sur emprunts		-62 052,519	-77 839,611
- Remboursement d'emprunts (principal)	F-10	-730 804,167	-470 384,036
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de Financement		-1 801 876,686	10 023 573,082
Variation de Trésorerie		-5 030 073,908	9 591 179,402
Trésorerie au début de l'exercice	F-11	8 839 968,211	-751 211,191
Trésorerie à la fin de l'exercice	F-12	3 809 894,303	8 839 968,211

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

I- PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD en abrégée « MPBS » est une société anonyme constituée en 1980 avec un capital initial de 100 000 TND divisé en 10 000 actions de 10 TND chacune.

Le capital actuel de la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD est de douze millions trois cents mille dinars (12 300 000 TND) divisé en 6 150 000 actions de 2 dinars chacune.

La société MPBS a principalement pour objet la fabrication et la commercialisation des panneaux de bois.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD ont été arrêtés au 31 Décembre 2014 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

III- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD n'a pas enregistré entre la date d'arrêt des comptes au 31 décembre 2014 et la date de publication des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2014 a été marqué par les événements suivants :

- La participation à l'augmentation du capital de la société SPECTRA pour un montant de 300 000,000 TND ;
- La souscription au capital initial de la société ENERGIKA pour un montant de 199 800,000 TND.

VI- LES BASES DE MESURE

1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon le taux de 33,33%.

2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Construction	5%
- Installation Agencement et Aménagement	10% et 15%
- Matériel et Outillage industriel	15% et 22,5%
- Matériel de transport	20% et 33,33%
- Equipement de bureau	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de foire	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

3 Stocks

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût moyen pondéré des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts liés directement à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks des encours de production et des produits finis sont valorisés au coût de production standard. Cette valeur est estimée selon la fiche technique relative à chaque produit (consommation matière, main d'œuvre directe, heure machine,...)

Le stock final des produits finis est valorisé au coût de production moyen pondéré. A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaies étrangères sont converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

5 Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

6 Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

VII- NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Logiciels	288 616,309	212 164,853
Amortissements (-)	-182 309,502	-145 534,030
Total	106 306,807	66 630,823

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Construction	2 130 136,538	1 316 318,738
Matériel et outillage Industriel	8 566 906,844	8 039 495,791
Agencements Aménagements et Installations	878 486,396	648 882,723
Matériel de transport	1 277 372,664	1 023 905,924
Matériel Informatique	229 739,235	155 308,309
Equipement Bureau	126 182,507	121 233,757
Matériel de foire	21 859,268	21 859,268
Immobilisations en cours	671 594,932	169 343,370
Sous total	15 281 700,390	12 875 769,886
Amortissements (-)	-9 910 355,009	-9 246 077,779
Total	5 371 345,381	3 629 692,107

Le tableau ci-après met en relief par nature des immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs nettes comptables arrêtées à la date de clôture de l'exercice.

Société MPBS

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATIONS	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				V.C.N.	
	AU 31/12/2013	ACQUISITIONS	CESSIONS/MISE EN REBUS	RECLASSEMENT	AU 31/12/2014	ANTERIEUR	DOTATION	REG BIEN CEDE	CUMUL	AU 31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Logiciel	212 164,853	76 451,456	0,000	0,000	288 616,309	145 534,030	36 775,472	0,000	182 309,502	106 306,807
TOTAL	212 164,853	76 451,456	0,000	0,000	288 616,309	145 534,030	36 775,472	0,000	182 309,502	106 306,807
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrain	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006	0,000	0,000	0,000	0,000	1 379 422,006
Construction	1 316 318,738	813 817,800	0,000	0,000	2 130 136,538	1 079 393,868	53 815,298	0,000	1 133 209,166	996 927,372
Matériel et outillage Industriel	8 039 495,791	579 598,411	-52 187,358	0,000	8 566 906,844	6 946 352,335	396 939,930	-52 187,358	7 291 104,907	1 275 801,937
Agencements Aménagements et Installations	648 882,723	201 007,493	0,000	28 596,180	878 486,396	429 421,768	60 246,282	0,000	489 668,050	388 818,346
Matériel de transport	1 023 905,924	255 941,062	-2 474,322	0,000	1 277 372,664	532 004,534	173 858,625	-669,285	705 193,874	572 178,790
Matériel Informatique	155 308,309	74 430,926	0,000	0,000	229 739,235	130 669,432	24 428,200	0,000	155 097,632	74 641,603
Equipement Bureau	121 233,757	4 948,750	0,000	0,000	126 182,507	106 376,574	7 845,538	0,000	114 222,112	11 960,395
Matériel de foire	21 859,268	0,000	0,000	0,000	21 859,268	21 859,268	0,000	0,000	21 859,268	0,000
Immobilisations en cours	169 343,370	530 847,742	0,000	-28 596,180	671 594,932	0,000	0,000	0,000	0,000	671 594,932
TOTAL	12 875 769,886	2 460 592,184	-54 661,680	0,000	15 281 700,390	9 246 077,779	717 133,873	-52 856,643	9 910 355,009	5 371 345,381
TOTAL GENERAL	13 087 934,739	2 537 043,640	-54 661,680	0,000	15 570 316,699	9 391 611,809	753 909,345	-52 856,643	10 092 664,511	5 477 652,188

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Titres de participation	3 308 050,069	2 808 250,069
Dépôts et cautionnement	32 946,316	23 071,589
Emprunt obligataire national (Obligation)	10 000,000	0,000
Sous total	3 350 996,385	2 831 321,658
Provision pour dépréciation des titres	-91 500,000	-91 500,000
TOTAL	3 259 496,385	2 739 821,658

Le portefeuille des titres de participation se détaille comme suit:

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Participation « HABITAT »	2 054 504,828	2 054 504,828
Participation « SPECTRA »	960 955,172	660 955,172
Participation « ENERGIKA »	199 800,000	0,000
Participation « CARTHAGE MEUBLES »	92 780,069	92 780,069
Participation « SCIAF »	10,000	10,000
Total	3 308 050,069	2 808 250,069

B-4 Autres actifs non courants

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			VCN au 31/12/2014
	Solde au 31/12/13	Variation	Solde au 31/12/14	Antérieures	Résorptions 2014	Cumulées	
Frais préliminaires	311 502,154	0,000	311 502,154	103 834,051	103 834,052	207 668,103	103 834,051
Charges à Répartir	36 880,000	33 783,494	70 663,494	19 261,333	20 070,498	39 331,831	31 331,663
Total	348 382,154	33 783,494	382 165,648	123 095,384	123 904,550	246 999,934	135 165,714

B-5 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Stocks Matières premières	3 942 432,955	4 296 548,460
Stocks Pièces de rechange	374 091,010	398 084,426
Stocks Matières consommables	35 297,106	36 224,796
Stocks emballages	35 074,088	29 280,247
Stocks Produits en cours	282 585,447	243 727,835
Stocks Produits finis	1 336 156,694	1 341 821,893
Total	6 005 637,300	6 345 687,657

B-6 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Clients	5 791 852,497	5 170 572,510
Clients effets à recevoir	1 800 653,515	1 000 046,596
Clients chèques en caisse	3 385 968,220	2 710 827,811
Sous total	10 978 474,232	8 881 446,917
Provisions pour créances douteuses	-382 815,859	-355 439,276
Total	10 595 658,373	8 526 007,641

B-7 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Personnel avances et prêts	78 866,295	63 133,000
Etat, crédit d'impôt	298 375,013	398 396,818
Charges constatées d'avance	32 313,468	30 400,173
Produits à recevoir	40 184,995	3 000,000
Débiteurs divers	71 430,000	115 275,000
Total	521 169,771	610 204,991

B-8 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Bons de Trésor	5 000 000,000	0,000
Titres « BT »	24 000,000	24 000,000
Titres « SICAV ENTREPRISE »	1 340,407	514,810
Titres « ONE TECH HOLDING »	7 247,500	7 247,500
Total	5 032 587,907	31 762,310

B-9 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Effets à l'encaissement	38 319,141	16 757,611
Banque « UBCI Euro »	0,000	32 590,990
Banque « ZITOUNA »	5 664,713	51 235,850
Caisse	2 792,045	7 170,807
Banque « BT »	0,000	11 100 000,000
Total	46 775,899	11 207 755,258

B-10 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Capital social	12 300 000,000	12 300 000,000
Réserves légales	452 558,581	340 653,222
Prime d'émission	7 909 460,000	7 909 460,000
Subvention d'investissement	24 776,100	61 530,750
Résultats reportés	896 201,829	87 200,296
Résultat de l'exercice	3 228 144,052	2 150 906,892
Total	24 811 140,562	22 849 751,160

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 896 201,829 dinars, la réserve légale pour 452 558,581 dinars, ainsi que la prime d'émission pour 7 909 460,000 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 5% en cas de distribution ou d'incorporation au capital.

Le résultat par action se détaille comme suit :

Résultat de l'exercice 2014	Nombre pondéré des actions	Résultat par action
3 228 144,052 TND	6 150 000 Actions	0,525 TND

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Subvention d'investisse ment	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Situation nette comptable au 31 Décembre 2013	12 300 000,000	340 653,222	87 200,296	61 530,750	7 909 460,000	2 150 906,892	22 849 751,160
Affectation du résultat de l'exercice 2013		111 905,359	809 001,533			-2 150 906,892	-1 230 000,000(*)
Subv. inscrite au Résultat				-36 754,650			-36 754,650
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2014						3 228 144,052	3 228 144,052
Situation nette comptable au 31 décembre 2014	12 300 000,000	452 558,581	896 201,829	24 776,100	7 909 460,000	3 228 144,052	24 811 140,562

*(Dividendes 2013)

B-11 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunt bancaire « BT »	149 152,506	230 508,450
Emprunt bancaire « BIAT »	0,000	305 555,542
Crédits leasing	113 771,302	12 828,708
TOTAL	262 923,808	548 892,700

Le tableau ci-après met en relief le montant des crédits, le montant restant dû, les échéances à moins d'un an et les échéances à plus d'un an.

désignation	nominal	capital restant du	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Crédit "BANQUE DE TUNISIE"	400 000,000	230 508,450	81 355,944	149 152,506
Crédit "BIAT"	2 000 000,000	305 555,542	305 555,542	0,000
Crédit Leasing contrat n° 1109917	21 796,729	12 828,708	7 465,755	5 362,953
Crédit Leasing contrat n° 0293120	220 980,000	175 997,814	67 589,465	108 408,349
Total	2 642 776,729	724 890,514	461 966,706	262 923,808

La partie à moins d'un an est présentée au niveau de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers ».

B-12 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Provision pour risques et charges	50 000,000	50 000,000
Total	50 000,000	50 000,000

B-13 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	1 268 655,815	3 947 719,897
Fournisseurs effets à payer	711 422,705	720 818,785
Fournisseurs factures non parvenues	5 129,338	14 363,184
Total	1 985 207,858	4 682 901,866

B-14 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Personnel rémunérations dues	0,000	138 312,564
Provision pour congé payé	397 984,000	303 174,000
Etat impôts et taxes	272 734,833	194 384,301
Organismes sociaux	209 098,993	169 464,111
Créditeurs divers	0,000	11 150,000
Charges à payer	102 750,133	111 209,485
Produits constatés d'avance	13 455,048	0,000
Total	996 023,007	927 694,461

B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Crédits de financement de stocks	1 170 000,000	1 270 000,000
Crédits préfinancement export	100 000,000	240 000,000
Échéances à moins d'un an sur emprunts	386 911,486	421 468,942
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	75 055,220	24 353,039
Autres concours bancaires	162 121,160	1 101 476,124
Banque UBCI	313 292,838	313 937,342
Banque BIAT	194 759,156	243 015,834
Banque BT	344 734,370	488 942,606
Banque AMEN BANK	221 974,072	220 415,141
Total	2 968 848,302	4 323 609,028

VIII- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Ventes locales	35 392 963,381	31 986 258,911
Ventes exports	921 436,528	1 040 441,887
Remises et escomptes accordés	-899 316,079	-822 012,260
Total	35 415 083,830	32 204 688,538

R-2 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Achats matières premières	23 143 544,737	22 315 396,242
Achats de produits divers	452 911,344	400 720,194
Achats matières consommables	65 000,310	60 565,112
Achats fourniture consommables	3 901,829	2 932,955
Achats emballages	360 539,856	339 870,328
Variations des stocks	373 242,770	-543 443,023
Sous-traitance	908 222,583	796 844,995
Achats pièces de rechange	225 475,728	199 185,305
Achats non stockés	434 941,258	329 891,514
Remises et escomptes obtenus	-457 092,511	-322 256,740
Total	25 510 687,904	23 579 706,882

R-3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dot aux amortissements immobilisations incorporelles	36 775,472	14 330,149
Dot aux amortissements immobilisations corporelles	717 133,873	910 748,509
Dot aux provisions pour dépréciation des comptes clients	38 222,505	57 691,372
Dot aux provisions pour dépréciation éléments financiers	0,000	45 000,000
Dot aux résorptions charges à répartir	123 904,550	118 011,384
Total	916 036,400	1 145 781,414

R-4 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Sous-traitance	3 600,000	18 669,500
Loyer	147 922,381	141 901,763
Entretien et réparation	230 942,401	166 129,718
Primes d'assurance	70 712,026	49 744,731
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	85 614,005	34 740,176
Etudes, recherches et divers services extérieurs	64 973,980	34 266,206
Commissions sur ventes	0,000	16 335,000
Publicité	79 774,073	137 165,063
Dons	200 336,280	57 272,563
Transports et déplacements	481 372,983	471 531,966
Missions et réceptions	39 865,974	26 195,019
Frais postaux et de télécommunication	38 928,231	38 046,931
Frais bancaires	103 903,639	81 111,180
Jetons de présences	20 000,000	0,000
Impôts et taxes divers	230 248,628	154 163,688
Transfert de charges	-33 000,000	-33 000,000
Total	1 765 194,601	1 394 273,504

R-5 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Intérêts sur emprunt moyen terme	62 211,898	77 839,611
Intérêts liés au cycle d'exploitation	584 355,729	635 885,734
Pertes de change	56 184,747	270 839,319
Autres charges financières	30 755,119	48 488,006
Gains de change	-33 884,708	-36 953,427
Total	699 622,785	996 099,243

R-6 Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Produits des bons de trésor	405 085,207	3 610,724
Revenus des titres de participation	190 809,000	3 000,000
Revenus de titre de placements	949,044	1 365,246
Total	596 843,251	7 975,970

R-7 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Produits de location	1 900,000	1 000,000
Produits sur cession d'immobilisations et autres produits	5 328,289	159 583,810
Quote-part subvention d'investissement	36 754,650	81 754,650
Subvention d'exploitation	12 706,515	10 946,128
Reprise sur provision pour dépréciation	0,000	16 652,730
Total	56 689,454	269 937,318

IX-NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F-1 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Stocks Matières premières	4 296 548,460	3 942 432,955	354 115,505
Stocks Pièces de rechange	398 084,426	374 091,010	23 993,416
Stocks Matières consommables	36 224,796	35 297,106	927,690
Stocks emballages	29 280,247	35 074,088	-5 793,841
Stocks Produits en cours	243 727,835	282 585,447	-38 857,612
Stocks Produits finis	1 341 821,893	1 336 156,694	5 665,199
Total	6 345 687,657	6 005 637,300	340 050,357

F-2 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Clients	5 170 572,510	5 791 852,497	-621 279,987
Clients effets à recevoir	1 000 046,596	1 800 653,515	-800 606,919
Clients chèques en caisse	2 710 827,811	3 385 968,220	-675 140,409
Total	8 881 446,917	10 978 474,232	-2 097 027,315

F-3 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Personnel avances et prêts	63 133,000	78 866,295	-15 733,295
Etat, crédit d'impôt	398 396,818	298 375,013	100 021,805
Charges constatées d'avance	30 400,173	32 313,468	-1 913,295
Produits à recevoir	3 000,000	40 184,995	-37 184,995
Débiteurs divers	115 275,000	71 430,000	43 845,000
Placements et autres actifs financiers	31 762,310	32 587,907	-825,597
Total	641 967,301	553 757,678	88 209,623

F-4 Variation des fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'exploitation	1 268 655,815	3 947 719,897	-2 679 064,082
Fournisseurs effets à payer	711 422,705	720 818,785	-9 396,080
Fournisseurs factures non parvenues	5 129,338	14 363,184	-9 233,846
Total	1 985 207,858	4 682 901,866	-2 697 694,008

F-5 Variation des autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Personnel rémunérations dues	0,000	138 312,564	-138 312,564
Provision pour congé payé	397 984,000	303 174,000	94 810,000
Etat impôts et taxes	272 734,833	194 384,301	78 350,532
Organismes sociaux	209 098,993	169 464,111	39 634,882
Créditeurs divers	0,000	11 150,000	-11 150,000
Charges à payer	102 750,133	111 209,485	-8 459,352
Produits constatés d'avance	13 455,048	0,000	13 455,048
Total	996 023,007	927 694,461	68 328,546

F-6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant
Logiciel	-76 451,456
construction	-813 817,800
Matériel et outillage industriel	-579 598,411
Matériel de transport	-34 961,062
Agencement, aménagement et installation	-201 007,493
Equipements de bureau	-4 948,750
Matériel informatique	-74 430,926
Immobilisation corporelles en cours	-530 847,742
Immobilisation à statut juridique particulier	-220 980,000
Charges à répartir	-33 783,494
Total	-2 570 827,134

F-7 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Participations « SPECTRA »	-300 000,000
Participations « ENERGIKA »	-199 800,000
Obligations	-10 000,000
Cautions payées	-9 874,727
Total	-519 674,727

F-8 Dividendes et autres distributions

Désignation	Montant
Décaissement dividendes 2013	-1 230 000,000
Total	-1 230 000,000

F-9 Encaissement provenant des emprunts

Désignation	Montant
Encaissement crédits LEASING	220 980,000
Total	220 980,000

F-10 Remboursements d'emprunts

Désignation	Montant
Crédit « BIAT »	-333 333,336
Crédit « BT »	-88 135,606
Crédit Leasing	-69 335,225
Crédits de financement stocks	-100 000,000
Crédits préfinancement export	-140 000,000
Total	-730 804,167

F-11 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	16 757,611
Banque « UBCI » euros	32 590,990
Banque « UBCI »	-313 937,342
Banque « BIAT »	-243 015,834
Banque « BT »	-488 942,606
Banque « AMEN BANK »	-220 415,141
Banque « BT »	11 100 000,000
Banque « ZITOUNA »	51 235,850
Caisse	7 170,807
Autres concours bancaires	-1 101 476,124
Total	8 839 968,211

F-12 Trésorerie à la fin de l'exercice

Désignation	Montant
Effets à l'encaissement	38 319,141
Banque « UBCI »	-313 292,838
Banque « BIAT »	-194 759,156
Banque « BT »	-344 734,370
Banque « AMEN BANK »	-221 974,072
Banque « ZITOUNA »	5 664,713
Caisse	2 792,045
Autres concours bancaires	-162 121,160
Bons de trésor	5 000 000,000
Total	3 809 894,303

X- ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements hors bilan au 31 Décembre 2014 se présentent comme suit :

Engagements donnés	Valeur total au 31/12/2014	Banque	Entreprises liées
Hypothèques	13 710 000,000	13 710 000,000	0,000
Effets escomptés et non échus	4 399 600,000	4 399 600,000	0,000
Caution	2 070 000,000	0,000	2 070 000,000
Engagement par signature	5 500 000,000	5 500 000,000	0,000

XI- SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2014	2013
Revenus	35 415 083,830	(Déstockages de Production)				
Production stockée	33 192,413					
Production immobilisée	650,000					
TOTAL	35 448 926,243	TOTAL	0,000	PRODUCTION	35 448 926,243	32 099 591,249
PRODUCTION	35 448 926,243	Achats consommés	25 510 687,904	MARGE/COUT MATIERE	9 938 238,339	8 519 884,367
Marge commerciale		Autres charges externes	1 546 097,946			
Marge / cout matière	9 938 238,339					
Subvention d'exploitation						
TOTAL	9 938 238,339	TOTAL	1 546 097,946	VALEUR AJOUTEE BRUTE	8 392 140,393	7 260 517,993
Valeur ajoutée brute	8 392 140,393	Impôts & taxes	230 248,628	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 952 238,459	4 505 109,703
		Charge de personnel	3 209 653,306			
		TOTAL	3 439 901,934			
Excédent brut d'exploitation	4 952 238,459	Autres ch. Ordinaires	21 848,027			
Autres produits ordinaires	56 689,454	Charges financières	699 622,785	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	3 228 144,052	2 150 906,892
Produits financiers	596 843,251	Datation aux amortissements & aux provisions ordinaires	916 036,400			
Transfert & reprise de charges	33 000,000	Impôt sur les sociétés	773 119,900			
TOTAL	5 638 771,164	TOTAL	2 410 627,112			
Résultat positif des activités ordinaires	3 228 144,052					
Gains extraordinaires	0,000	Pertes extraordinaires	0,000			
Effet positif des modifications comptables	0,000	Effets négatif des modifications ^o comptable	0,000	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS	3 228 144,052	2 150 906,892
TOTAL	3 228 144,052	TOTAL				

XII- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Désignation	Description de la transaction	Solde au 31/12/2013	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2014
			Débit	Crédit	
HABITAT	opération de vente conclue avec des conditions normales	4 527,359	112 390,861	100 078,459	16 839,761
HABITAT	opération d'achat conclue avec des conditions normales	0,000	12 959,157	13 340,207	-381,050
HABITAT	Loyer et frais généraux et autres	109 155,000	37 870,000	109 560,000	37 465,000
SPECTRA	opération de vente conclue avec des conditions normales	0,000	902,420	902,420	0,000
SPECTRA	opération d'achat conclue avec des conditions normales	-2 236,547	2 236,547	0,000	0,000
SPECTRA	Loyer et frais généraux	9 120,000	4 080,000	0,000	13 200,000
ENERGIKA	loyer	0,000	765,000	0,000	765,000
CARTHAGE MEUBLE	opération de vente conclue avec des conditions normales	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
CARTHAGE MEUBLE	opération d'achat conclue avec des conditions normales	-16 335,000	16 350,556	15,556	0,000
CBM	opération de vente conclue avec des conditions normales	0,000	12 777,018	12 777,018	0,000
CBM	opération d'achat conclue avec des conditions normales	0,000	30 045,119	30 045,119	0,000
MBS	opération de vente conclue avec des conditions normales	27 716,808	86 079,119	107 632,001	6 163,926
MBS	opération d'achat conclue avec des conditions normales	0,000	34 342,898	34 342,898	0,000
LE PATIO	opération de vente	10 678,702	0,000	0,000	10 678,702
	Total	187 652,547	350 798,695	408 693,678	129 757,564

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2014, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD arrêtés au 31 Décembre 2014 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction relative états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net bilan de 31 074 143,537 TND, et un résultat bénéficiaire net de 3 228 144,052 TND, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes et aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles de déontologie et de planifier et de réaliser l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 27 Avril 2015
Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE 2014

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter les opérations conclues par votre société et entrant sous l'égide des articles susvisés.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice

La direction de votre société nous a informé de l'existence des conventions et opérations suivantes :

- La société MPBS a participé à l'augmentation du capital de la société SPECTRA pour un montant de 300 000,000 TND.
- La société MPBS a souscrit au capital initial de la société ENERGIKA pour un montant de 199 800,000 TND.
- La société MPBS a donné en location à la société ENERGIKA un local, pour un montant annuel de 1 200,000 TND suivant le contrat de location conclu en date du 18 Décembre 2014 ;
- La société MPBS a remboursé à la société HABITAT la somme de 295 000,000 TND représentant l'avance payée par cette dernière, dans le cadre d'acquisition d'un local à usage professionnel, dont le contrat définitif a été établi au nom de la société MPBS.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Elles sont présentées ci-après :

- La société MPBS a facturé au titre de l'exercice 2014 des frais généraux de gestion à la société SPECTRA pour un montant annuel de 3 000,000 TND ;
- La société MPBS donne en location à la société HABITAT un local, pour un montant annuel de 1 000,000 TND ;
- La société MPBS facture à la société HABITAT des frais pour un montant annuel hors taxes de 30 000,000 TND correspondant à sa quote-part dans les frais généraux d'exploitation et de gestion, suivant convention du 20 décembre 2007 ;
- Des garanties réelles ont été données par la société MPBS sur ses biens au profit des banques en couverture des crédits obtenus ;
- La société « MPBS » a réalisé, au cours de l'exercice 2014, avec les sociétés ci-après, les opérations suivantes :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Mouvements de l'exercice		Solde au 31/12/2014
		Débit	Crédit	
Ventes-Clients				
HABITAT	4 527,359	112 390,861	100 078,459	16 839,761
SPECTRA	0,000	902,420	902,420	0,000
CBM	0,000	12 777,018	12 777,018	0,000
MBS	27 716,808	86 079,119	107 632,001	6 163,926
CARTHAGE MEUBLE	45 026,225	0,000	0,000	45 026,225
LE PATIO	10 678,702	0,000	0,000	10 678,702
Achats Fournisseurs				0,000
HABITAT	0,000	12 959,157	13 340,207	-381,050
SPECTRA	-2 236,547	2 236,547	0,000	0,000
CARTHAGE MEUBLE	-16 335,000	16 350,556	15,556	0,000
MBS	0,000	34 342,898	34 342,898	0,000
CBM	0,000	30 045,119	30 045,119	0,000
Débiteurs Divers				
SPECTRA	9 120,000	4 080,000	0,000	13 200,000
HABITAT	109 155,000	37 870,000	109 560,000	37 465,000
ENERGIKA	0,000	765,000	0,000	765,000

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du président directeur général servie par la société MPBS et sa filiale HABITAT totalise un montant brut de 192 084,560 dinars courant l'exercice 2014. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 3 165,708 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du directeur général adjoint servie par la société MPBS et sa filiale SPECTRA en qualité de cogérant totalise un montant brut de 97 206,650 dinars courant l'exercice 2014. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 19 059,441 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Un administrateur de la société MPBS est rémunéré par la filiale HABITAT au titre de sa fonction de directeur. La rémunération annuelle servie en 2014 totalise un montant brut de 70 869,654 dinars. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 12 097,450 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Fait à Tunis, le 27 Avril 2015

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-
Tunis

La société **One Tech Holding** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 mai 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2014 Au 31/12/2014	2013 Au 31/12/2013
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		44 923	14 700
Moins : amortissement		-17 255	-3 573
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>27 668</u>	<u>11 127</u>
Immobilisations corporelles		1 089 385	116 200
Moins : amortissement		-116 799	-30 987
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>972 586</u>	<u>85 213</u>
Immobilisations financières		192 069 332	188 497 106
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 2	<u>192 069 332</u>	<u>188 497 106</u>
Total des actifs immobilisés		193 069 586	188 593 446
Autres actifs non courants	B - 3	520 715	1 071 362
Total des actifs non courants		193 590 301	189 664 808
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		<u>0</u>	<u>0</u>
Clients et comptes rattachés		712 934	444 268
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 4	<u>712 934</u>	<u>444 268</u>
Autres actifs courants		1 270 244	554 171
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 5	<u>1 270 244</u>	<u>554 171</u>
Placements et autres actifs financiers	B - 6	13 830 307	16 227 807
Liquidités et équivalents de liquidités	B - 7	333 988	97 294
Total des actifs courants		16 147 473	17 323 540
Total des actifs		209 737 774	206 988 348

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>		2014	2013
	Notes	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves légales		605 848	0
Prime d'émission		131 230 838	131 231 022
Resultats reportés		255 114	-146 068
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		185 691 800	184 684 954
Résultat de l'exercice		16 107 281	12 263 030
Total capitaux propres avant affectation	B - 8	201 799 081	196 947 984
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B - 9	4 301 978	6 894 861
Provision pour risques et charges		275 000	125 000
Total des passifs non courants		4 576 978	7 019 861
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B - 10	207 954	201 546
Autres passifs courants	B - 11	406 877	310 802
Autres passifs financiers	B - 12	2 746 884	2 508 155
Concours bancaires		0	0
Total des passifs courants		3 361 715	3 020 503
Total des passifs		7 938 693	10 040 364
Total capitaux propres et passifs		209 737 774	206 988 348

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

		2014	2013
		Du 01/01/2014	Du 01/01/2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes		
Dividendes	<i>R - 1</i>	17 652 496	13 320 671
Management fees		0	1 215 714
Autres produits d'exploitation		0	0
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>17 652 496</u>	<u>14 536 385</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		0	0
Achats d'approvisionnements	<i>R - 2</i>	55 249	41 964
Charges de personnel	<i>R - 3</i>	412 530	817 515
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>R - 4</i>	800 141	702 459
Autres charges d'exploitation	<i>R - 5</i>	420 969	555 346
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>1 688 889</u>	<u>2 117 284</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 963 607	12 419 101
Charges financières nettes	<i>R - 6</i>	520 572	512 371
Produits des placements	<i>R - 7</i>	699 223	299 458
Autres gains ordinaires		751	85 603
Autres pertes ordinaires		423	430
RESUL ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		16 142 586	12 291 361
Impôt sur les bénéfices		35 305	28 331
RESUL ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		16 107 281	12 263 030
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		16 107 281	12 263 030

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness
Immeuble les Arcades Tour A
Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

		2014	2013
	Notes	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		16 107 281	12 263 030
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements		800 141	702 459
. Variation des créances	F - 1	-268 666	-444 268
. Variation des autres actifs non courants		0	-1 368 816
. Variation des autres actifs courants	F - 2	-716 073	-512 371
. Variation des fournisseurs	F - 3	-22 592	161 581
. Variation des autres passifs	F - 4	71 075	288 876
. Variation des placements courant et autres actifs financiers	F - 5	2 397 500	-15 961 464
. Plus ou moins values sur cession d'actions propres		-184	0
. Plus ou moins value de cession des titres de participation		-4 135	-48
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>18 364 347</u>	<u>-4 871 021</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F - 6	-932 755	-14 700
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F - 7	-4 193 096	-13 860 254
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F - 8	650 005	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>-4 475 846</u>	<u>-13 874 954</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Encaissement suite à l'émission d'actions			16 392 109
- Dividendes et autres distributions		-11 256 000	0
- Encaissement subvention d'investissement		0	0
- Encaissement provenant des emprunts		0	3 920 000
- Remboursement d'emprunts		-2 395 807	-1 534 444
- Variation effets de mobilisation		0	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		<u>-13 651 807</u>	<u>18 777 665</u>
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE			
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F - 9	97 294	65 604
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F - 10	333 988	97 294

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ONE TECH HOLDING est une société anonyme régie par la loi n° 2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales constituée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 15 octobre 2010 avec un capital initial de 180 000 Dinars divisé en 18 000 actions de 10 Dinars chacune.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011, la société ONE TECH HOLDING a décidé de porter son capital de 180 000 Dinars à 3 000 000 Dinars par la création de 282 000 actions de 10 Dinars chacune, représentant un montant de 2 820 000 Dinars.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2012, il a été décidé de diminuer la valeur nominale des actions de la société ONE TECH HOLDING pour passer à une valeur nominale de 1 Dinar par action au lieu de 10 Dinars par action.

En 2013, le capital de la société a été porté de 3 000 000 DT à 53 600 000 DT par la réalisation de deux opérations d'augmentation de capital détaillées ci-dessous au niveau des faits marquants.

La société a pour objet la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société ONE TECH HOLDING ont été arrêtés au 31 Décembre 2014 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société ONE TECH HOLDING n'a pas enregistré entre la date d'arrêt des comptes au 31 décembre 2014 et la date de publication des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. BASE DE MESURE

1. *Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et amorties linéairement selon les taux basés sur la durée probable d'utilisation et détaillés ainsi :

Désignation	Taux
- Logiciel	20%
- Site Web	33%
- Matériel de transport.....	20%
- Agencement et aménagement	10%
- Mobilier et matériel de bureau.....	20%
- Matériel informatique	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3. *Placements*

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société ONE TECH HOLDING n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

4. Charges reportées

Les frais préliminaires en phase de création ont été portés à l'actif du bilan parmi les « *Autres actifs non courants* » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées.

Les frais de pré-exploitation sont traités comme des frais préliminaires, dans la mesure où ils sont engagés au cours de la période de pré-exploitation, et qu'ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société.

L'entrée en exploitation a débuté le premier janvier 2012. Ainsi, la société ONE TECH HOLDING a commencé la résorption des charges reportées se rattachant aux frais de constitution et de pré-exploitation au taux annuel de 33,33%.

Les frais relatifs à l'opération d'introduction en Bourse des Valeurs Mobilière de Tunisie - BVMT notamment les honoraires de Due diligence et de préparation du prospectus ainsi que les commissions de placement ont été enregistrés parmi les frais préliminaires. Ainsi, la société ONE TECH HOLDING a commencé la résorption des charges reportées se rattachant à l'opération d'introduction en bourse à partir de Janvier 2013 au taux annuel de 33,33%.

VI. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant Brut	Amortissement	VCN au 31/12/2014
Site WEB	14 700	8 473	6 227
Logiciels	30 223	8 782	21 441
Matériel de transport	931 313	99 277	832 036
A.A.I	11 329	792	10 537
Mobilier et matériel de bureau	138 275	16 247	122 028
Matériel informatique	3 468	483	2 985
Immobilisations corporelles en cours	5 000	0	5 000
Total	1 134 308	134 054	1 000 254

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
 - Les mouvements de l'exercice ;
 - Les amortissements pratiqués ;
 - Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

ONE TECH HOLDING
Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness
Immeuble les Arcades Tour A
Les Berges du Lac - Tunis

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2014

DESIGNATIONS	VALEURS D'ORIGINE			AMORTISSEMENTS			V.C.N
	Au 31/12/2013	Acquisitions	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013	Dotations	Au 31/12/2014	Au 31/12/2014
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Site WEB	14 700	0	14 700	3 573	4 900	8 473	6 227
Logiciels	0	30 223	30 223	0	8 782	8 782	21 441
S/ TOTAL	14 700	30 223	44 923	3 573	13 682	17 255	27 668
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Matériel de transport	116 200	815 113	931 313	30 987	68 290	99 277	832 036
Agencements et aménagements	0	11 329	11 329	0	792	792	10 537
Mobilier et materiel de bureau	0	138 275	138 275	0	16 247	16 247	122 028
Materiel informatique	0	3 468	3 468	0	483	483	2 985
Immobilisations corporelles en cours	0	5 000	5 000	0	0	0	5 000
S/TOTAL	116 200	973 185	1 089 385	30 987	85 812	116 799	972 586
TOTAL GENERAL	130 900	1 003 408	1 134 308	34 560	99 494	134 054	1 000 254

B-2 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2014	Nombre des titres	%
Actions "TUNISIE CABLES"	87 571 803	234 827	92,45%
Actions "FUBA"	40 823 739	119 994	99,99%
Actions "TTEI"	22 033 279	67 994	99,99%
Actions "TECHNIPLAST"	13 802 355	55 986	79,98%
Actions "OTBS"	10 675 929	145 200	92,32%
Actions "ELEONETECH"	5 878 040	10 996	54,98%
Actions "STUCOM"	3 626 849	59 100	79,86%
Actions "AUTO CABLES"	2 677 188	19 791	48,87%
Actions "HELIOLFEX"	1 987 873	100 977	74,80%
Actions "ONE TECH MOBILE"	1 610 226	83 995	70,00%
Actions " ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	20 000	2 000	40,00%
Actions " TELNET HOLDING"	2 073 196	431 103	3,91%
Actions " SPCS"	800 000	80 000	7,27%
Actions "ARIJ AL-MEDINA"	20 000	20	2,00%
Actions "CITY CARS "	105 755	-	-
Actions "MED INSTITUTE TECHNOLOGY"	100 000	-	-
Actions "GMAC"	187 500	-	-
Emprunt National	350 000		
Total Immobilisations financières brutes	194 343 732		
Titres souscrits non libérés "TECHNIPLAST"	-2 249 400	-	-
Titres souscrits non libérés " MED INSTITUTE TECHNOLOGY "	-25 000	-	-
Total Immobilisations financières nettes	192 069 332	-	-

La variation des immobilisations financières se présente comme suit :

Désignation	Montant
Achats des titres "TELNET"	2 073 196
Souscription des titres "TECHNIPLAST"	749 900
Souscription des titres "MED INSTITUTE TECHNOLOGY"	25 000
Souscription des titres " SPCS"	800 000
Souscription des titres "GMAC"	200 000
Souscription des titres "ARIJ AL-MEDINA "	20 000
Souscription "Emprunt National"	350 000
<i>Sous total</i>	<i>4 218 096</i>
Cession des titres "CITY CARS"	-633 370
Cession des titres "GMAC"	-12 500
<i>Sous total</i>	<i>-645 870</i>
TOTAL	3 572 226

B-3 *Autres actifs non courants*

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
<i>Frais préliminaires pré-exploitation</i>		
Services & commissions bancaires	25 972	25 972
Divers autres charges	25 778	25 778
Rémunération d'intermédiaires	23 299	23 299
Intérêts courus/ emprunt	11 234	11 234
Impôts et Taxes	5 195	5 195
Plus-value SICAV	-1 687	-1 687
Résorption des frais préliminaires	-89 791	-59 860
<i>Sous total</i>	0	29 931
<i>Frais préliminaires introduction en BVMT</i>		
Commissions	970 602	970 602
Honoraires	433 332	433 332
Réception et Marketing	158 213	158 213
Résorption des frais préliminaires	-1 041 432	-520 716
<i>Sous total</i>	520 715	1 041 431
Total Autres actifs non courants	520 715	1 071 362

B-4 *Clients et comptes rattachés*

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2014, un montant de 712 934 DT. Il s'agit des créances sur les quotes-parts de charges communes facturées aux sociétés du groupe.

B-5 *Autres actifs courants*

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Charges constatées d'avance	34 955	4 179
Débiteurs divers	131 339	286 380
Etat, crédit de TVA	174 977	175 784
Etat, crédit d'IS	179 162	74 012
Produits à recevoir	749 811	13 816
Total Autres actifs courants	1 270 244	554 171

B-6 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Placements courants	12 000 000	15 500 000
Billets de trésoreries	550 000	450 000
Intérêts courus débiteurs	20 488	0
Intérêts précomptés	-64 755	-64 488
Titres SICAV	624 574	342 295
Compte courant associé	700 000	0
Total Placements et autres actifs financiers	13 830 307	16 227 807

B-7 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Comptes bancaires «TND »	333 130	97 013
Caisse	858	281
Total Liquidités et équivalents de liquidités	333 988	97 294

B-8 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Capital souscrit - appelé, versé	53 600 000	53 600 000
Primes d'émission	131 230 838	131 231 022
Réserves légales	605 848	0
Résultats reportés	255 114	-146 068
Résultat de l'exercice	16 107 281	12 263 030
Total Capitaux propres	201 799 081	196 947 984

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les résultats et réserves distribuables au 31 décembre 2014 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 131 485 952 DT détaillés comme suit :

- Primes d'émission : 131 230 838 DT ;
- Résultats reportés : 255 114 DT.

Le résultat par action de l'exercice 2014 est de 301 millimes.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit (en DT) :

DESIGNATION	Date	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres	31/12/2013	53 600 000	131 231 022	0	-146 068	12 263 030	196 947 984
Affectation résultat bénéficiaire 2013							
Réserves				605 848		-605 848	0
Report à nouveau					11 657 182	-11 657 182	0
Dividendes					-11 256 000		-11 256 000
Situation des capitaux propres après affectation							
		53 600 000	131 231 022	605 848	255 114	0	185 691 984
Mouvements sur le fonds social							
Moins-value sur cession d'actions propres				-184			-184
Résultat de l'exercice 2014						16 107 281	16 107 281
Situation des capitaux propres au							
	31/12/2014	53 600 000	131 230 838	605 848	255 114	16 107 281	201 799 081

B-9 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunts bancaires	4 271 250	6 894 861
Emprunts leasing	30 728	0
Total Emprunts	4 301 978	6 894 861

Au 31 décembre 2014, le tableau détaillant les emprunts se présente comme suit :

Emprunt	Montant débloqué	Remboursement	Partie à moins d'un an	Partie à plus d'un an
	3 000 000	1 666 667	666 666	666 667
Emprunt 6 000 000 TD	2 880 000	1 440 000	720 000	720 000
	120 000	40 000	40 000	40 000
	750 000	166 666	166 667	416 667
Emprunt 3 800 000 DT	750 000	166 666	166 667	416 667
	250 000	55 556	55 556	138 888
	2 050 000	256 250	512 500	1 281 250
Emprunt 1 400 000 DT	1 330 000	443 334	295 555	591 111
Emprunt Leasing	41 653	1 492	9 433	30 728
TOTAL	11 171 653	4 236 631	2 633 044	4 301 978

B-10 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	204 165	197 757
Fournisseurs de titres de participation	3 789	3 789
Total Fournisseurs et comptes rattachés	207 954	201 546

B-11 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
CNSS	47 800	50 175
Personnel, assurance groupe	225	163
Personnel, rémunérations dues	4 664	71 554
Personnel, autres charges à payer	73 154	45 591
Charges à payer	227 500	88 095
Etat, déclaration mensuelle	18 991	50 400
Comptes courants actionnaires	4 824	4 824
Créditeurs divers	29 719	0
Total Autres passifs courants	406 877	310 802

B-12 Autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Echéances à moins d'un an sur emprunts	2 633 044	2 367 361
Intérêts courus	113 840	140 794
Total Autres passifs financiers	2 746 884	2 508 155

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Dividendes

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dividendes – TUNISIE CABLES	7 396 195	5 547 094
Dividendes – TTEI	6 999 383	5 919 478
Dividendes – FUBA	1 499 925	839 958
Dividendes – TECHNIPLAST	714 808	422 386
Dividendes – STUCOM	399 324	399 325
Dividendes – ELEONETECH	219 920	192 430
Dividendes – OTM	279 983	0
Dividendes – AUTO CÂBLES	97 733	0
Dividendes – CITY CARS	45 225	0
Total Dividendes	17 652 496	13 320 671

R-2 Achats d'approvisionnements

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Frais sur achat de titres de participation	0	23 705
Frais de bourse	55 249	18 259
Total Achats d'approvisionnements	55 249	41 964

R-3 Charge du personnel

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Salaires et compléments de salaires	986 828	681 169
Charges sociales	111 735	86 915
Congés payés	27 564	45 591
Cotisation accident de travail	3 372	3 114
Cotisation assurance groupe	683	726
Transfert de charges du personnel	-717 652	0
Total Charge du personnel	412 530	817 515

Au 31 décembre 2014, le tableau détaillant le transfert de charges du personnel se présente comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014
TUNISIE CABLES	225 474
OTBS	113 147
FUBA	87 043
ELEONETECH	73 436
TECHNIPLAST	72 872
TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL	70 544
HELIOFLEX	35 176
OTM	32 623
STUCOM	7 736
Total Transfert de charges	717 652

R-4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dotation aux résorptions des frais préliminaires	550 647	550 646
Dotation aux amortissements des immobilisations	99 494	26 813
Dotation aux provisions pour risques et charges	150 000	125 000
Total Dotations aux amortissements et aux provisions	800 141	702 459

R-5 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Jetons de présence	120 000	120 000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	397 157	179 994
Loyer	100 000	0
Frais de formation	5 727	2 839
Frais postaux et de télécommunication	7 321	2 249
Missions et Réception	10 119	18 020
Annonces et publicité	93 632	24 069
Services extérieurs	47 256	36 000
Impôts et taxes	109 071	29 949
Services bancaires et assimilés	4 786	17 690
Dons et subventions	27 445	100 000
Déplacements	80 692	14 337
Primes d'assurance	6 954	7 214
Fournitures	5 636	0
Entretien & réparation	9 521	2 985
Transfert des autres charges d'exploitation	-604 348	0
Total Autres charges d'exploitation	420 969	555 346

Au 31 décembre 2014, le tableau détaillant le transfert des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2014
TUNISIE CABLES	247 026
FUBA	122 957
TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL	86 956
OTBS	44 353
TECHNIPLAST	32 128
ELEONETECH	31 564
OTM	19 877
STUCOM	12 664
HELIOFLEX	6 824
Total Transfert des autres charges d'exploitation	604 348

R-6 Charges financières nettes

Au 31 décembre 2014, les charges financières totalisent 520 572 DT contre 512 371 DT au 31 Décembre 2013. Elles correspondent aux charges d'intérêts.

R-7 Produits des placements

Au 31 décembre 2014, les produits des placements totalisent 699 223 DT contre 299 458 DT au 31 Décembre 2013. Ils correspondent à des intérêts sur placements et des plus-values sur titres SICAV.

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F-1 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Clients	444 268	712 934	-268 666
TOTAL			-268 666

F-2 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Charges constatées d'avance	4 179	34 955	-30 776
Débiteurs divers	286 380	131 339	155 041
Etat, crédit de TVA	175 784	174 977	807
Etat, crédit d'IS	74 012	179 162	-105 150
Produits à recevoir	13 816	749 811	-735 995
TOTAL			-716 073

F-3 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'exploitation	204 165	197 757	6 408
Ajustement			-29 000
TOTAL			-22 592

F-4 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
CNSS	47 800	50 175	-2 375
Personnel, assurance groupe	225	163	62
Personnel, rémunérations dues	4 664	71 554	-66 890
Personnel, autres charges à payer	73 154	45 591	27 563
Charges à payer	227 500	88 095	139 405
Etat, déclaration mensuelle	18 991	50 400	-31 409
Comptes courants actionnaires	4 824	4 824	0
Créditeurs divers	29 719	0	29 719
Ajustement			-25 000
TOTAL			71 075

F-5 Variation des placements courants et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014	Variation
Placements courants	15 500 000	12 000 000	3 500 000
Billets de trésoreries	450 000	550 000	-100 000
Intérêts courus débiteurs	0	20 488	-20 488
Intérêts précomptés	-64 488	-64 755	267
Titres SICAV	342 295	624 574	-282 279
Compte courant OTBS	0	700 000	-700 000
TOTAL			2 397 500

F-6 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Montant
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	-1 003 408
Ajustement pour Leasing	41 653
Ajustement pour créances	29 000
TOTAL	-932 755

F-7 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Variation des immobilisations financières	-3 572 226
Ajustement pour cession des titres	-645 870
Ajustement pour reclassement des titres appelés non libérés	25 000
TOTAL	-4 193 096

F-8 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Cession des titres CITY CARS	635 005
Cession des titres GMC	15 000
TOTAL	650 005

F-9 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Comptes bancaires «TND »	97 013
Caisse	281
TOTAL	97 294

F-10 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Comptes bancaires «TND »	333 130
Caisse	858
TOTAL	333 988

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société ONE TECH HOLDING a nanti certaines actions qu'elle détient au capital de ses filiales au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » détaillées comme suit :

- 2 654 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 1 400 000 DT.
- 23 327 actions OTBS et 4 104 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 3 800 000 DT.
- 10 752 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 6 000 000 DT.

TUNIS, le 22 Avril 2015

Messieurs et Mesdames les
actionnaires de la Société
ONE TECH HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société **ONE TECH HOLDING SA**, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

Ces états financiers présentent un total bilan de 209 737 774 TND et un résultat bénéficiaire net de 16 107 281. Le conseil d'administration de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société **ONE TECH HOLDING SA** sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

TUNIS, le 22 Avril 2015

Messieurs et Mesdames les
actionnaires de la Société
ONE TECH HOLDING SA

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- La société ONE TECH HOLDING a conclu avec chacune des filiales TUNISIE CABLES, FUBA PRINTED CIRCUIT, TECHNIPLAST INDUSTRIE, TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL, HELIOFLEX NORTH AFRICA SPS, ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS, ELEONETECH, STUCOM et ONE TECH MOBILE des conventions de répartition des charges communes.

Dans ce cadre, la société ONE TECH HOLDING SA a facturé aux dites sociétés la somme de 1 322 000 dinars au titre de l'exercice 2014 détaillés au niveau des notes aux états financiers R3 et R5.

- La société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS a conclu un contrat avec la société ONE TECH HOLDING SA portant sur le loyer du deuxième étage du siège social de cette dernière, pour un montant annuel de 120 000 dinars HT payable annuellement et d'avance. La charge locative de l'exercice 2014 s'élève à 100 000 dinars HT.
- La société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS a conclu un contrat avec la société ONE TECH HOLDING SA portant sur la prestation par cette première des services de téléphonie, de messagerie électronique et internet, de ménage, d'entretien des locaux, coursier, informatiques et de gardiennage, et ce à compter du 1er mars 2014. En contrepartie des services proposés, ONE TECH HOLDING SA payera une rémunération trimestrielle de 7 650 dinars HT. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 25 640 dinars HT.

- La société ONE TECH HOLDING SA a signé une convention avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS par laquelle elle avancera des fonds en compte courant associé rémunérés au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé au 31 décembre 2014 s'élève à 700 000 dinars.

2. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Elles sont présentées ci-après :

- La société ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING a conclu une convention avec la société ONE TECH HOLDING en date du 1^{er} octobre 2013, dont l'objet est de fournir des prestations dans les domaines des achats et de la logistique et de l'audit et l'expertise énergétique, moyennant une rémunération mensuelle de 4 000 dinars hors taxes.

Dans ce cadre, la société ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING SA a facturé à la société ONE TECH HOLDING SA la somme de 48 000 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2014.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général servie par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales totalise un montant brut de 220 066 dinars courant l'exercice 2014. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales totalise un montant brut de 887 539 dinars courant l'exercice 2014. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Au cours de l'exercice 2014, la société ONE TECH HOLDING SA a servi à un de ses administrateurs une rémunération brute de 235 790 dinars au titre des missions assurées pour le compte du groupe ONE TECH HOLDING SA en tant que conseiller financier et stratégique. Les charges sociales y relatives totalisent 40 249 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Un administrateur de la société ONE TECH HOLDING SA est rémunéré par la filiale FUBA Printed Circuits Tunisie au titre de ses fonctions de directeur général au sein de cette filiale. La rémunération annuelle servie en 2014 totalise un montant brut de 204 745 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge

des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

- Au cours de l'exercice 2014, la société ONE TECH HOLDING SA a servi à un de ses administrateurs une rémunération brute de 11 000 dinars au titre des missions assurées pour le compte du groupe ONE TECH HOLDING SA au sein du comité scientifique et technologique.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2014	2013			2014	2013
ACTIFS				PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
				PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	3 878 802	422 954	Emprunts et ressources spéciales			
Créances sur la clientèle				Concours bancaires	12	230 664	8 507 111
Créances de leasing : Encours Financiers		577 386 933	567 442 726	Emprunts et dettes rattachées	13	471 875 842	449 520 263
Moins : provisions		(17 400 399)	(17 301 873)	Total Emprunts et ressources spéciales		472 106 506	458 027 374
	5	559 986 534	550 140 853	Autres Passifs			
Créances de leasing : Impayés		24 655 951	22 265 843	Dettes envers la clientèle	14	12 905 110	14 137 539
Moins : provisions et produits réservés		(15 724 494)	(14 274 074)	Fournisseurs et comptes rattachés	15	23 340 176	22 559 208
	6	8 931 457	7 991 769	Provisions pour passifs et charges	16	1 181 771	1 188 123
Intérêts constatés d'avance		(3 218 886)	(3 125 656)	Autres	17	6 462 576	5 468 839
Total des créances sur la clientèle		565 699 105	555 006 966	Total des autres Passifs		43 889 633	43 353 709
Portefeuille titres de placement	7	979 445	512 690	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		43 000 000	41 500 000
Portefeuille d'investissement brut		52 564 961	49 351 116 *	Réserves		61 728 523	61 408 998
Moins : provisions		(1 268 216)	(1 268 216) *	Résultats reportés		10 250 212	11 100 679
Total Portefeuille d'investissement	8	51 296 745	48 082 900 *	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		114 978 735	114 009 677
Valeurs immobilisées				Résultat de la période		11 732 781	9 269 058
Immobilisations incorporelles		5 938 324	5 551 440	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	126 711 516	123 278 735
Moins : amortissements		(4 415 967)	(3 816 702)				
	9	1 522 356	1 734 738				
Immobilisations corporelles		14 592 067	13 931 690				
Moins : amortissements		(4 813 306)	(4 123 491)				
	10	9 778 761	9 808 199				
Total des valeurs immobilisées		11 301 117	11 542 938				
Autres actifs	11	9 552 440	9 091 371 *				
TOTAL DES ACTIFS		642 707 655	624 659 818	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		642 707 655	624 659 818

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
au 31 Décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2014	2013
PASSIFS EVENTUELS	5 698 124	14 661 662
Cautions, avals et autres garanties données	5 698 124	14 661 662
ENGAGEMENTS DONNES	24 312 774	29 500 538
Engagements de financement en faveur de la clientèle	18 245 903	22 006 938
Engagements sur titres	6 066 870	7 493 600
ENGAGEMENTS RECUS	83 894 439	80 082 530
Garanties reçues	2 439 260	3 662 174
Intérêts à échoir sur contrats actifs	81 455 179	76 420 356
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	2 240 378	2 943 693
Engagements sur titres (*)	2 240 378	2 943 693

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à D : 3 055 479 et imputés à concurrence de D : 2 590 865 sur l'encours du portage. Le reliquat, soit D : 464 614 a servi pour le règlement des intérêts de portage.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2014	2013
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de crédit bail		52 409 250	47 514 752
Variation des produits réservés		(557 072)	(477 193)
Total du revenu de leasing	19	51 852 178	47 037 559
Autres produits d'exploitation	20	838 808	750 542
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		52 690 986	47 788 101
CHARGES FINANCIERES NETTES	21	(30 279 995)	(26 405 897)
PRODUITS DES PLACEMENTS	22	6 602 336	4 548 117
PRODUIT NET		29 013 327	25 930 321
Charges de personnel	23	(7 505 234)	(6 771 321)
Autres charges d'exploitation	24	(4 553 165)	(4 167 101)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(888 792)	(2 061 152)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	25 470	(459 670)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	27	(1 316 881)	(1 264 825)
Dotations aux provisions pour risques divers	28	20 147	(140 682)
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 794 873	11 065 570
Autres gains ordinaires	29	542 368	632 413
Autres pertes ordinaires	30	(470 228)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		14 867 013	11 697 984
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	31	(3 186 145)	(2 480 840)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		11 732 781	9 269 058
Résultat par action	18	1,364	1,102

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 décembre	
		2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	32	374 464 311	350 150 222
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(324 182 099)	(345 057 184)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(13 279 926)	(10 995 476) *
Intérêts payés	35	(27 572 544)	(26 255 663)
Impôts et taxes payés	36	(10 944 765)	(8 489 278)
Autres flux de trésorerie	37	6 182 397	5 049 074
		4 667 375	(35 598 305) *
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 075 061)	(1 516 947)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	16 550	191 657
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(4 008 575)	(5 651 537) *
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 248 327	3 781 429 *
		(3 818 759)	(3 195 398) *
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	18	-	22 000 000
Dividendes et autres distributions	42	(8 297 590)	(6 997 915)
Encaissements provenant des emprunts	13	347 394 514	287 338 674
Remboursement d'emprunts	13	(318 213 245)	(263 757 227)
Flux liés au financement à court terme	13	(10 000 000)	(6 600 000)
		10 883 680	31 983 532
Variation de trésorerie		11 732 295	(6 810 171)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	(8 084 157)	(1 273 986)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	43	3 648 138	(8 084 157)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars, divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision à caractère général :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :
 - Agriculture
 - Industrie manufacturière
 - BTP
 - Autres industries
 - Tourisme

- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i , calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2009 à 2013 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2013}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante:

$$\text{PCgi} = \text{Engagements } gi \text{ 0 et 1} \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-11 Faits saillants

1- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 502 KDT, dont 493 KDT de pénalités.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

2- La Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie, qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a été soumise à un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle était soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à Tunisie Leasing en Octobre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément d'impôts et taxes pour un montant de 413 KDT, dont 98 KDT de pénalités.

Tunisie Leasing a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

3- La société a fait l'objet d'un contrôle social, au titre des cotisations auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Une notification des résultats de la vérification sociale a été adressée à la société en novembre 2014 et ayant pour effet de lui réclamer un complément de cotisations pour un montant de 1 039 KDT, dont 294 KDT de pénalités.

Le dénouement de cette opération a eu lieu sans recours juridictionnel et a eu pour effet de ramener le montant réclamé en principal à 470 KDT, qui a été payé en décembre 2014 sans pénalités.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 31 décembre 2013, les états financiers au 31 décembre 2014 traduisent des changements de méthodes de présentation du bilan et de l'état de flux de trésorerie. En effet, les prêts au personnel et les dépôts et cautionnements versés, présentés en 2013 parmi le portefeuille d'investissement, ont été reclassés en 2014 au niveau des autres actifs. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2013	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(1 994 789)	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Autres actifs	1 994 789	Reclassement des prêts au personnel et des dépôts et cautionnements versés, figurant initialement parmi le portefeuille d'investissement, sous la rubrique des Autres actifs
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(580 358)	Prêts accordés au personnel
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	580 358	Prêts accordés au personnel
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(202 622)	Dépôts et cautionnements versés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	202 622	Dépôts et cautionnements versés
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(469 499)	Remboursement des prêts au personnel

NOTE 4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Banques	3 863 693	410 709
- Caisses	15 109	12 245
<u>Total</u>	<u>3 878 802</u>	<u>422 954</u>

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Créances de leasing (encours financiers)	573 268 907	555 367 526
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	453 389	624 580
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	3 664 637	11 450 620
<u>Total brut</u>	<u>577 386 933</u>	<u>567 442 726</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 193 509)	(15 295 284)
- Provisions collectives	(2 200 000)	(2 000 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 890)	(6 589)
<u>Total des provisions</u>	<u>(17 400 399)</u>	<u>(17 301 873)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>559 986 534</u>	<u>550 140 853</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2013	<u>550 140 853</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	284 186 981
- Relocations	1 911 514
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(261 468 176)
-Remboursement anticipé de créances	(11 602 170)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 699 924)
-Relocations	(1 384 020)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(5 664 661)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(200 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	5 766 136

5.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31 décembre	
	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Agriculture	25 316 358	21 493 914
Bâtiments TP	68 371 970	62 669 597
Industrie		
Agro-alimentaire	27 261 597	29 391 314
Chimie	16 352 077	17 753 039
Energie	421 362	501 645
Textile	15 098 650	13 087 803
Mines	31 369	87 471
Autres industries	93 098 985	91 654 374
Tourisme		
Hôtellerie	1 986 764	2 561 108
Agences de voyage	4 144 703	3 951 204
Location de voiture	35 380 970	35 936 724
Autres Tourisme	5 846 837	6 142 522
Commerce et service		
Commerce	136 988 123	128 469 811
Transport	35 372 044	42 561 332
Audio-visuel	396 958	601 258
Professions libérales	42 431 342	36 676 551
Autres Services	68 886 824	73 903 059
Total	<u>577 386 933</u>	<u>567 442 726</u>

5.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Matériel de transport léger	210 413 372	189 222 327
Matériel de transport léger Utilitaire	49 339 323	47 274 041
Matériel de transport lourd	59 528 256	61 001 775
Matériel BTP	72 338 080	76 907 083
Equipement industriel	68 970 505	66 427 398
Equipement informatique	4 021 356	4 598 908
Autres	47 591 236	54 092 500
Sous total	512 202 127	499 524 033
Immeubles de bureaux	30 622 978	31 195 322
Immeubles industriels ou commerciaux	34 561 828	36 723 371
Total	577 386 933	567 442 726

5.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Paiements minimaux sur contrats actifs	633 812 323	612 859 193
A recevoir dans moins d'1 an	251 978 325	240 913 157
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	370 336 990	362 264 350
A recevoir dans plus de 5 ans	11 497 008	9 681 686
Produits financiers non acquis	81 455 179	76 420 356
Encours contrats actifs (1)	552 357 144	536 438 837
A recevoir dans moins d'1 an	211 533 999	203 187 616
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	330 376 237	324 405 986
A recevoir dans plus de 5 ans	10 446 908	8 845 235
Créances en cours (2)	3 664 637	11 450 620
Créances échues (3)	453 389	624 580
Contrats suspendus (contentieux) (4)	20 911 763	18 928 689
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	577 386 933	567 442 726

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	11 347 071	9 522 594
- Intérêts de retard à facturer	86 044	50 000
<u>Montant brut</u>	<u>11 433 115</u>	<u>9 572 594</u>
A déduire :		
- Provisions	(901 226)	(522 254)
- Produits réservés (*)	(1 669 538)	(1 109 991)
<u>Montant net</u>	<u>8 862 351</u>	<u>7 940 349</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	13 074 278	12 544 691
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>13 222 836</u>	<u>12 693 249</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 658 921)	(10 144 544)
- Produits réservés	(2 344 212)	(2 345 536)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>71 145</u>	<u>54 611</u>
-Agios réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(3 191)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	<u>8 931 457</u>	<u>7 991 769</u>

(*) Dont 1 024 247 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains			
Encours financiers	492 314 160	62 174 038	1 975 727	1 317 909	19 605 099	577 386 933
Impayés (1)	2 431 840	6 798 512	1 066 721	1 012 215	13 112 062	24 421 349
Avances et acomptes reçus (*)	(4 273 578)	(68 852)		(1 864)	(1 794 360)	(6 138 654)
Produits à recevoir	86 044					86 044
ENCOURS GLOBAL	490 558 466	68 903 697	3 042 448	2 328 260	30 922 800	595 755 672
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,51%	0,39%	5,44%	
			6,33%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 018 742	227 161	-	-	-	18 245 903
TOTAL ENGAGEMENTS	508 577 208	69 130 858	3 042 448	2 328 260	30 922 800	614 001 576
Produits réservés	-	-	254 820	382 269	2 354 453	2 991 542
Provisions affectées sur les impayés	-	-	410 324	461 319	10 688 504	11 560 147
Provisions affectées sur les encours	-	-	6 525	426 163	14 760 821	15 193 509
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	671 669	1 269 751	27 803 778	29 745 198
ENGAGEMENTS NETS	508 577 208	69 130 858	2 370 778	1 058 509	3 119 023	584 256 377
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			22,08%	54,49%	84,98%	
			78,09%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2014 à 6,33% contre 6,10% au 31 Décembre 2013.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2014 à 78,09% contre 79,74% au 31 Décembre 2013.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse des titres de placement se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Tunisie SICAV	463 049	21 764
POULINA G H	69 600	69 600
STAR	200 100	200 100
BH	56 395	56 395
Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Montant brut</u>	<u>1 289 164</u>	<u>847 879</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(309 719)	(335 189)
<u>Montant net</u>	<u>979 445</u>	<u>512 690</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Titres de participation	40 418 811	40 040 281
Titres immobilisés	11 376 715	10 543 515
Avances sur acquisitions de titres	6 214 235	5 510 920
<u>Montant brut</u>	<u>58 009 761</u>	<u>56 094 716 *</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(5 444 800)	(6 743 600)
<u>Montant libéré</u>	<u>52 564 961</u>	<u>49 351 116 *</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(1 124 806)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>51 296 745</u>	<u>48 082 900 *</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	40 040 281	33 296 681	6 743 600
Libérations de l'exercice			
- Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
- FCPR Tuninvest Croissance	-	48 800	(48 800)
Additions de l'exercice			
- Amen Santé	173 160	173 160	-
- Taysir Microfinance	333 300	333 300	-
Cessions de l'exercice			
- Tunisie Valeurs	(127 930)	(127 930)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2014</u>	<u>40 418 811</u>	<u>34 974 011</u>	<u>5 444 800</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2013</u>	10 543 515	10 543 515	-
Additions de l'exercice			
- Société Almes	1 500 000	1 500 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Touristique "OCEANA"	(166 800)	(166 800)	-

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	2 486	100,000	21,600	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,300	16,279	10 665 481			2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	4,859	2 768 373			1999/2010	56,98%
Total Entreprises liées				13 487 552	-	-		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	10,000	219 990			1997	44,00%
Tunisie Valeurs	28 769	100,000	103,923	2 989 769			1991/92/96/98/2004/2012	28,77%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,000	10,000	125 000			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 992 203	-	-		
<u>Autres</u>								
S.P.C.S	149 990	10,000	10,000	1 499 900			2009	13,64%
S T I F	1	10,000	10,000	10			2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,000	100,000	50 000		50 000	2002	10,00%
Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100,000	100,000	8 400			2010	0,23%
Amen Santé	65 401	10,000	10,000	654 010			2009/2010/2013/2014	1,40%
Alios Finance	44 762	18,160	18,160	812 886			2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,000	1 000,000	1 000 000			2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100,000	100			2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,000	100,000	81 800			2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,000	100,000	10 000 000	3 750 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,000	100,000	833 300			2013/2014	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,000	100,000	3 000 000	1 694 800		2013	11,60%
Ennaki	389 000	1,000	12,850	4 998 650		1 074 806	2012	1,30%
Total Autres				22 939 056	5 444 800	1 124 806		
Total Titres de participation				40 418 811	5 444 800	1 124 806		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,000	100 500		100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	10,000	100 000			2008	(*)
* M.B.G	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	18,500	61 605			2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	100,000	666 700			2009	
* Société YASMINE	400 000	10,000	10,000	4 000 000			2011/2013	(*)
* SERTS	40 000	10,000	10,000	400 000			2011	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,000	100,000	3 500 000			2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,000	10,000	1 500 000			2014	(*)
				11 376 715	-	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 377 505	294 484	-	-	5 671 989	3 816 702	599 266	-	4 415 967	1 256 021
Logiciels en cours		173 935	92 400	-	-	266 335	-	-	-	-	266 335
TOTAUX		5 551 440	386 884	-	-	5 938 324	3 816 702	599 266	-	4 415 967	1 522 356

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	5 411 025	-	1 187 534	-	6 598 559	712 218	312 781	-	1 025 000	5 573 560
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	743 773	-	-	27 800	715 973	175 087	121 547	27 800	268 834	447 139
Mobilier de bureau	10%	979 432	72 576	-	-	1 052 008	726 257	42 956	-	769 213	282 795
Matériel informatique	33%	1 797 768	160 048	-	-	1 957 816	1 687 367	82 622	-	1 769 989	187 827
Installations générales	10%	1 927 815	73 155	-	-	2 000 970	791 892	157 709	-	949 601	1 051 369
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		805 136	382 398	(1 187 534)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		13 931 690	688 177	-	27 800	14 592 067	4 123 491	717 615	27 800	4 813 306	9 778 761

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Frais d'émission des emprunts	1 344 991	922 269
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 514
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomp	1 383 943	1 816 215
- Prêts au personnel	1 584 728	1 473 582 *
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	459 862	311 805 *
- Dépôts et cautionnements versés	26 427	228 879 *
- Avances et acomptes au personnel	55 495	46 163
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Compte courant Tunisie Factoring	135 760	-
- Compte courant Tunisie LLD	78 481	36 439
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	378 522	492 665
- Créance sur cession de titres immobilisés	-	365 000
- Projet ALIOS	460 198	761 108
- Produits à recevoir des tiers	2 337 422	1 792 410
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	124 270
- Compte d'attente	756 812	445 172
- Charges constatées d'avance	524 427	263 534
Total brut	10 197 510	9 750 236 *
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596) *
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880) *
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(184 169)	(197 964)
Total net	9 552 440	9 091 371 *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

AU 31 Décembre 2014

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	2 999 904	859 174	3 859 078	2 077 635	436 452	2 514 087	1 344 991
TOTAUX		2 999 904	859 174	3 859 078	2 077 635	436 452	2 514 087	1 344 991

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Banques, découverts	230 664	8 507 111
<u>Total</u>	<u>230 664</u>	<u>8 507 111</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
Emprunts		
- Banques locales	111 354 802	119 494 260
- Banques étrangères	92 713 260	58 650 533
- Emprunts obligataires	226 550 000	223 292 000
- Billets de trésorerie	29 500 000	39 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>460 118 061</u>	<u>440 936 793</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 713 714	863 428
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 822 127	536 394
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	3 675	68 133
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>11 757 780</u>	<u>8 583 470</u>
<u>Total</u>	<u>471 875 842</u>	<u>449 520 263</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>119 494 260</u>	<u>233 500 000</u>	<u>241 639 458</u>	<u>111 354 802</u>	<u>24 562 500</u>	<u>86 792 302</u>
* AMEN BANK 2012	1 597 157	-	1 597 157	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	14 062 500	-	3 750 000	10 312 500	6 562 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	11 584 603	-	5 792 301	5 792 302	-	5 792 302
* AMEN BANK 2014/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/2	-	15 000 000	15 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2014/3	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK	25 000 000	130 000 000	110 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* CITIBANK	9 000 000	11 500 000	20 500 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2010	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2013	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	500 000	-	500 000	-	-	-
* BIAT 2009/2	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
* BIAT 2010	3 000 000	-	2 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* BIAT 2011	2 500 000	-	2 500 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	9 000 000	-	2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	3 750 000	-	2 500 000	1 250 000	-	1 250 000
* A.B.C TUNISIE 2013/1	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/2	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/3	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/2	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* BTK 2013	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	-	53 000 000	41 000 000	12 000 000	-	12 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>58 650 533</u>	<u>52 704 514</u>	<u>18 641 787</u>	<u>92 713 260</u>	<u>79 821 385</u>	<u>12 891 875</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	862 812	-	666 401	196 411	-	196 411
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	39 699 806	-	13 975 386	25 724 420	17 102 959	8 621 461
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	-	22 577 161	-	22 577 161	20 964 507	1 612 654
* PROPARCO	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* BIRD 2012	7 989 445	1 510 553	-	9 499 998	8 929 323	570 675
* BAD	5 944 071	-	-	5 944 071	5 944 071	-
* BERD	-	11 600 500	-	11 600 500	11 600 500	-
* SANAD	-	17 016 300	-	17 016 300	15 125 626	1 890 674
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	178 144 793	286 204 514	260 281 245	204 068 062	104 383 885	99 684 177

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	2 484 000	27 516 000	25 032 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	-	30 000 000	-	30 000 000	27 620 000	2 380 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	61 190 000	57 932 000	226 550 000	168 692 000	57 858 000
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	39 500 000	114 600 000	124 600 000	29 500 000	3 000 000	26 500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	39 500 000	114 600 000	124 600 000	29 500 000	3 000 000	26 500 000
TOTAL GENERAL	440 936 793	461 994 514	442 813 245	460 118 062	276 075 885	184 042 177

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Avances et acomptes reçus des clients	6 138 654	8 128 551
- Dépôts et cautionnements reçus	6 766 456	6 008 988
<u>Total</u>	<u>12 905 110</u>	<u>14 137 539</u>

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	141 658	396 606
- Factures non parvenues	589 492	668 147
<u>Sous total</u>	<u>731 150</u>	<u>1 064 753</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>		
- Factures d'achats	1 592 822	2 726 030
- Effets à payer	19 584 970	16 330 071
- Factures non parvenues	1 155 228	2 257 220
- Retenues de garantie	276 005	181 133
<u>Sous total</u>	<u>22 609 025</u>	<u>21 494 454</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>23 340 176</u>	<u>22 559 208</u>

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Diverses provisions pour risques	1 181 771	1 188 123
<u>Total des provisions</u>	<u>1 181 771</u>	<u>1 188 123</u>

NOTE 17 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Personnel, rémunérations dues	3 703	138 186
- Personnel, provisions pour congés payés	546 478	415 144
- Personnel, autres charges à payer	578 615	516 530
- Etat, retenues sur salaires	121 157	147 957
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	558 693	496 262
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	37 800	81 936
- Etat, impôts sur les bénéfices	1 292 366	239 857
- Etat, TVA à payer	622 471	217 973
- Etat, autres impôts et taxes à payer	20 125	9 505
- Actionnaires, dividendes à payer	16 513	14 103
- Avances sur titres immobilisés	301 878	270 000
- C.N.S.S	355 613	381 502
- Autres comptes créditeurs	1 095 363	1 256 087
- Diverses charges à payer	-	9 425
- Charges à payer sur contrats de portage	774 031	1 076 955
- Produits constatés d'avance	33 943	41 677
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	103 828	155 741
<u>Total</u>	<u>6 462 576</u>	<u>5 468 839</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Capital social	(A) 43 000 000	41 500 000
- Réserve légale	(B) 4 300 000	4 150 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525	9 492 000
- Réserve affectée à l'augmentation du capital	(A) 2 000 000	3 500 000
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A) 39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion	990 155	990 155
- Résultats reportés	10 250 212	11 100 679
Total des capitaux propres avant résultat de la période	114 978 735	114 009 677
Résultat de la période	11 732 781	9 269 058
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 126 711 516	123 278 735
Résultat par action:		
Résultat de la période (1)	11 732 781	9 269 058
Nombre d'actions (2)	8 600 000	8 413 889
Résultat par action (1) / (2)	(C) 1,364	1,102

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 Décembre 2014 à la somme de 43.000.000 Dinars divisé en 8.600.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à

D : 65.678.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	10 250 212

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012	35 000 000	22 500 000	3 500 000	990 155	-	6 992 000	3 776 843	14 793 245	11 457 434	99 009 677
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000	17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000			(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013			650 000			2 500 000		8 307 434	(11 457 434)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(7 000 000)		(7 000 000)
Résultat au 31 décembre 2013									9 269 058	9 269 058
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)					-
Libération de réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'AGO du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 31 décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
Intérêts conventionnels	50 187 078	45 362 465
Intérêts intercalaires	395 709	642 809
Intérêts de retard	1 826 462	1 509 478
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>52 409 250</u>	<u>47 514 752</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(752 647)	(495 686)
. Intérêts de retard	(1 141 923)	(1 013 032)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	592 416	497 948
. Intérêts de retard antérieurs	745 082	533 577
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(557 072)</u>	<u>(477 193)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>51 852 178</u>	<u>47 037 559</u>

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	160 477	213 585
- Commissions d'assurance	678 331	536 957
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>838 808</u>	<u>750 542</u>

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Intérêts des emprunts obligataires	14 314 841	12 334 957
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	8 534 630	6 775 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 092 055	3 201 205
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	436 452	440 058
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>27 377 978</u>	<u>22 751 920</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	981 774	1 225 458
- Intérêts sur opérations de financement	1 817 078	2 165 596
- Pénalités fiscales et sociales	967	5 391
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	270 762	282 000
- Gains de change	(194 749)	(25 380)
- Pertes de change	26 069	-
- Autres	117	912
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 902 017</u>	<u>3 653 977</u>
<u>Total général</u>	<u>30 279 995</u>	<u>26 405 897</u>

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits des participations	6 169 860	3 212 023
- Produits des titres Immobilisés	286 756	250 610
- Revenus des autres créances immobilisées	79 624	76 870
- Produits nets sur cession de titres de placements	9 376	13 535
- Produits nets sur cessions de titres de participation	56 720	995 079
<u>Total</u>	<u>6 602 336</u>	<u>4 548 117</u>

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Salaires et compléments de Salaires	5 163 841	4 987 328
- Bonus	600 000	550 000
- Indemnités représentatives de frais	205 571	186 018
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 073 831	962 288
- Autres charges sociales	461 991	85 687
<u>Total</u>	<u>7 505 234</u>	<u>6 771 321</u>

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2014	2013
- Achat de matières et fournitures	92 057	86 647
<u>Total des achats</u>	92 057	86 647
- Locations	164 517	159 470
- Charges locatives et de copropriété	162 281	124 081
- Entretien et réparations	320 312	355 177
- Primes d'assurances	83 026	59 692
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	567 484	480 832
<u>Total des services extérieurs</u>	1 297 620	1 179 252
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 100 392	864 040
- Publicités, publications, relations publiques	248 577	273 266
- Déplacements, missions et réceptions	693 521	668 987
- Frais postaux et de télécommunications	279 661	322 819
- Services bancaires et assimilés	246 182	396 232
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 568 333	2 525 344
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	-	1 314
- Autres	14 759	17 978
<u>Total des charges diverses</u>	79 559	84 092
- Impôts et taxes sur rémunérations	158 573	143 723
- Contribution conjoncturelle	189 144	-
- T.C.L	134 699	112 977
- Droits d'enregistrement et de timbres	33 178	35 065
<u>Total des impôts et taxes</u>	515 595	291 765
<u>Total général</u>	4 553 165	4 167 101

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 296 855	7 705 870
- Dotations aux provisions additionnelles	200 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(8 491 030)	(5 644 718)
- Créances radiées	13 950	7 133
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(13 950)	(7 133)
- Encaissement sur créances radiées	(117 033)	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	888 792	2 061 152

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	8 157	68 675
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	392 889
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(33 627)	(1 894)
<u>Total</u>	<u>(25 470)</u>	<u>459 670</u>

NOTE 27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	599 266	570 396
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	717 615	694 429
<u>Total</u>	<u>1 316 881</u>	<u>1 264 825</u>

NOTE 28 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2014	2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	69 478
- Dotations aux provisions pour risques et charges	630 000	85 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(636 352)	-
<u>Total</u>	<u>(20 147)</u>	<u>140 682</u>

NOTE 29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	16 550	86 184
- Produits sur assistance technique MLA	402 100	402 038
- Autres produits	123 718	144 191
<u>Total</u>	<u>542 368</u>	<u>632 413</u>

NOTE 30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2014	2013
- Redressement de la part de la CNSS	470 228	-
<u>Total</u>	<u>470 228</u>	<u>-</u>

NOTE 31 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 décembre	
	2014	2013
Bénéfice comptable	14 867 013	11 697 984
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	10 135 012	8 321 912
- Charges financières relatives au portage MLA	270 762	282 000
- Plus Value de fusion	173 046	173 046
- Diverses charges non déductibles	327 564	107 742
- Provisions fiscales constituées en 2011/2010 pour affaires douteuses	3 356 304	4 777 478
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	650 147	13 796
- Dividendes	4 514 966	3 110 215
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2011/2010 pour affaires douteuses	3 356 304	4 777 478
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>20 608 283</u>	<u>17 458 673</u>
Provisions pour créances douteuses	9 496 855	7 705 870
Provisions pour dépréciation de titres cotés	8 157	461 564
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>11 103 271</u>	<u>9 291 239</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 000 000	2 203 125
<u>Base imposable</u>	<u>9 103 271</u>	<u>7 088 114</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	3 186 145	2 480 840
Impôt sur les sociétés	3 186 145	2 480 840
- Acomptes provisionnels payés	(1 891 445)	(2 208 831)
- Retenues sur placements	(2 334)	(10 467)
- Avances d'impôts sur importation	-	(21 685)
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>1 292 366</u>	<u>239 857</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 décembre	
		2014	2013
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	22 117 285	19 359 261
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(24 507 393)	(22 117 285)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(8 128 551)	(7 834 473)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	6 138 654	8 128 551
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(527 494)	(391 367)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(6 008 988)	(6 378 928)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 766 456	6 008 988
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(3 167 333)	(2 917 677)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	3 252 829	3 167 333
- TVA collectées	+	51 085 768	47 304 402
- Loyers encaissés	+	312 050 963	289 284 273
- Intérêts de retard	+	1 826 462	1 509 478
- Créances virées en Pertes	-	(13 950)	(7 133)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	1 699 924	1 773 108
- Encaissement sur créances radiées	+	117 033	-
- Remboursements anticipés	+	11 602 170	13 048 106
- Produits sur Cessions anticipées	+	160 477	213 585
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>374 464 311</u>	<u>350 150 222</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31 décembre	
		2014	2013
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	21 494 454	17 392 878
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(22 609 025)	(21 494 454)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(1 816 215)	(355 280)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	1 383 943	1 816 215
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	284 186 981	305 694 328
- TVA sur Investissements	+	41 541 962	42 003 497
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>324 182 099</u>	<u>345 057 184</u>

NOTE 34 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31 décembre	
		2014	2013
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	(7 514)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	7 232	7 514
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(46 163)	(19 815)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	55 495	46 163
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(263 534)	(559 324)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	524 427	263 534
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	1 064 753	788 247
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(731 150)	(1 064 753)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	138 186	2 585
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(3 703)	(138 186)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	415 144	648 848
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(546 478)	(415 144)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	516 530	469 098
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(578 615)	(516 530)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	147 957	99 432
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(121 157)	(147 957)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	496 262	417 138
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(558 693)	(496 262)
- C.N.S.S en début de période	+	381 502	332 073
- C.N.S.S en fin de période	-	(355 613)	(381 502)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	9 425	185 000
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	-	(9 425)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	1 076 955	794 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(774 031)	(1 076 955)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	658 256	580 358 *
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(399 053)	(469 498) *
- Dépôts et cautionnements versés	+ ou -	(202 452)	202 622 *
- TVA, payées sur biens et services	+	833 154	814 117
- Charges de personnel	+	7 505 234	6 771 321
- Autres charges d'exploitation	+	4 553 165	4 167 101
- Impôts et taxes	-	(515 595)	(291 765)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>13 279 926</u>	<u>10 995 476</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 35 : INTERETS PAYES

		31 décembre	
		2014	2013
- Frais d'émission d'emprunt	+	859 174	426 913
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	81 936	36 932
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(37 800)	(81 936)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(8 218 264)	(7 115 515)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	863 428	1 658 113
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(1 713 714)	(863 428)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	536 394	643 310
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(1 822 127)	(536 394)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	68 133	65 886
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	(3 675)	(68 133)
- Charges financières	+	30 279 995	26 405 897
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(436 452)	(440 059)
		27 572 544	26 255 663

Intérêts payés**NOTE 36 : IMPOTS ET TAXES PAYES**

		31 décembre	
		2014	2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ ou -	239 857	940 043
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	+ ou -	(1 292 366)	(239 857)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	9 505	33 267
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(20 125)	(9 505)
- TVA payées	+	8 306 154	4 992 725
- Impôts et taxes	+	515 595	291 765
- Impôts sur les bénéfices	+	3 186 145	2 480 840
		10 944 765	8 489 278

Impôts et taxes payés

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	31 décembre		
	2014	2013	
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	1 792 410	2 468 473
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(2 337 422)	(1 792 410)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	124 270	130 982
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	-	(124 270)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	492 665	430 805
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(378 522)	(492 665)
- Projet ALIOS en début de période	+	761 108	-
- Projet ALIOS en fin de période	-	(460 198)	(761 108)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+	-	-
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	(135 760)	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	36 439	31 905
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(78 481)	(36 439)
- Compte courant MLA en début de période	+	327 240	257 761
- Compte courant MLA en fin de période	-	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	+	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Clients en attente de facturation en début de période	+	445 172	479 249
- Clients en attente de facturation en fin de période	-	(756 812)	(445 172)
- Placements en titres en début de période	+	347 859	326 095
- Placements en titres en fin de période	-	(789 144)	(347 859)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(1 256 087)	(641 346)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	1 095 363	1 256 087
- Produits des placements	+	6 602 336	4 548 117
- Plus values sur cession des titres d'investissement	-	(56 720)	(995 079)
- Autres produits d'exploitation	+	678 331	536 957
- Autres gains ordinaires	+	525 818	546 229
- Autres pertes ordinaires	-	(470 228)	-
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>6 182 397</u>	<u>5 049 074</u>

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2014	2013
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(928 886)	(741 196)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	-	928 886
- Transferts d'immobilisations	+	805 136	-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	386 884	476 401
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	811 927	860 081
- Régularisation TVA sur transfert d'immobilisations corporelles	-	-	(7 225)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 075 061</u>	<u>1 516 947</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2014	2013
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	-	105 473
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	16 550	86 184
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>16 550</u>	<u>191 657</u>

NOTE 40 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2014	2013
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	1 805 260	2 044 910
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	1 500 000	2 500 000
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période	-	(5 510 920)	(4 404 293)
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période	+	6 214 235	5 510 920
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>4 008 575</u>	<u>5 651 537</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 41 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2014	2013
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	666 800	1 523 110
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	+	127 930	294 600
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	-	1 063 640
- Avances sur titres immobilisés en début de période	-	(270 000)	-
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	+	301 878	270 000
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	+	365 000	-
- Créance sur cession de titres immobilisés en fin de période	-	-	(365 000)
- Plus values sur cession de titres de participations	+	56 720	995 079
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>1 248 327</u>	<u>3 781 429</u> *

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTE 42 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 décembre	
		2014	2013
- Dividendes et tantièmes	+	8 300 000	7 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	14 103	12 018
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(16 513)	(14 103)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>8 297 590</u>	<u>6 997 915</u>

NOTE 43 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2014	2013
- Banques	+	3 863 693	410 709
- Caisses	+	15 109	12 245
- Banques, découverts	-	(230 664)	(8 507 111)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>3 648 138</u>	<u>(8 084 157)</u>

NOTE 44 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	3 879								3 879
Créances de Leasing	19 692	38 474	54 597	100 775	266 695	71 005	14 461		565 699
Portefeuille Titres de Placement	490	490							979
Portefeuille d'Investissement	1 541	500	625		3 317	4 650	21 684	18 980	51 297
Immobilisations incorporelles	50	100	150	300	922				1 522
Immobilisations Corporelles	58	117	175	350	1 400	2 100	5 579		9 779
Autres actifs	1 913	1 499	1 532	1 256	1 112	775	647	817	9 552
<u>Total</u>	27 623	41 179	57 079	102 681	273 447	78 530	42 371	19 797	642 708
PASSIFS									
Concours bancaires	231								231
Emprunts et Dettes Rattachés	21 583	81 695	56 995	35 543	147 073	92 891	36 096		471 876
Dettes envers la Clientèle	2 942	1 660	1 888	1 565	3 016	940	895		12 905
Fournisseurs et comptes rattachés	11 155	11 178	809	199					23 340
Provisions								1 182	1 182
Autres	1 998	2 294	579	129	1 464				6 463
CAPITAUX PROPRES			8 600					118 112	126 712
<u>Total</u>	37 908	96 826	68 871	37 436	151 553	93 831	36 991	119 294	642 708
<u>Position nette</u>	(10 285)	(55 646)	(11 791)	65 245	121 894	(15 301)	5 380	(99 496)	-

NOTE 45 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2014, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 2 000 KDT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du rez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2014, TL a mis en force 74 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 6 470 KDT.

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 827 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 11 498 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de

Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en Mai 2014.

La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2014 sont au nombre de 20.

Les charges supportées au titre de l'année 2014 s'élèvent à 187 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée :

- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 537 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 2 751 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
- Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Aout 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
- Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1er Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
- Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 35 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 1 419 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 71 000 KDT.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 855 KDT.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2014 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 51 KDT.

Au 31 décembre 2014, l'encours financier s'élève à 989 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2014, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 1 930 282 DT débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 16 104 802 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 240 378 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie

leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 2 643 444 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 KDT (HT).

Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	259 665	-	282 863	78 000	278 951	77 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	220 000	-	248 000	78 000	247 000	77 000	-	-
Avantage en nature	39 665	-	34 863	-	31 951	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	259 665	-	308 399	78 000	282 387	77 000	109 800	109 800

(1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence ont été servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour D : 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien)
- Des jetons de présence ont été servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.

NOTE 46 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2014

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Mai 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 642 707 655 DT et un bénéfice net de 11 732 781 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôt, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de 1.9150 KDT.

La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins et jusqu'à la date du présent rapport, aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2014

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

1. Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel TL met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.
Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 266 248 DT au titre de l'exercice 2014.

2. Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs dans laquelle elle détient 28,77% du capital :
 - Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 15 Avril 2014 et échéant le 04 Juin 2014, au taux facial de 6,50%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 13 421 DT.
 - Un billet de trésorerie de 4 000 000 DT, émis le 09 Juillet 2014 et échéant le 28 Août 2014, au taux facial de 6,35%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 34 969 DT.
 - Un billet de trésorerie de 1 500 000 DT, émis le 1^{er} Septembre 2014 et échéant le 10 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 34 788 DT.
 - Un billet de trésorerie de 2 000 000 DT, émis le 26 Décembre 2014 et échéant le 26 Mars 2015, au taux facial de 7,03%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 2 229 DT.
3. Tunisie Leasing a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée dans laquelle elle détient 99,44% du capital :
 - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 26 Février 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,61%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 31 993 DT.
 - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Avril 2014 et échéant le 25 Décembre 2014, au taux facial de 6,72%. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 42 879 DT.
 - Un billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015, au taux facial de 6,93%. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 et constatés en charges s'élève à 534 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2014 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2014, l'encours des cautions données, s'élève à 2 000 000 DT.

2. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2014, à 3 185 860 DT.

3. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours de ces cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2014, à 512 264 DT.

4. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 28 juin 2011 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 € pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2014 dans ce cadre, s'élèvent à 402 100 DT.

5. Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Ce contrat a pris fin en mai 2014.

Tunisie Leasing a facturé à TLLD le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 39 237 DT au titre de l'exercice 2014.

6. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 000 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession des dites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 se sont élevés à 3 055 479 DT et imputés à concurrence de 2 590 865 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

7. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2014 s'élève à 150 000 DT (HT).
8. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2014, Tunisie Leasing a cédé 1.231 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 185 KDT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération de Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Juin 2014 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction pour chacun d'eux.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	P.C.A		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014	Charges de l'exercice	Passif au 31-12-2014
Avantages à court terme	259 665	-	282 863	78 000	278 951	77 000	109 800	109 800
Rémunérations brutes	220 000	-	248 000	78 000	247 000	77 000	-	-
Avantage en nature	39 665	-	34 863	-	31 951	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	109 800	109 800
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	25 536	-	3 436	-	-	-
	259 665	-	308 399	78 000	282 387	77 000	109 800	109 800

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présences servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présences servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Banque de Tunisie

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Noureddine Hajji et M. Mohamed Louzir.

Exercice clos le "31/12/2014"

(Unité = en 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-14	déc.-13
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	88 372	166 380
AC2	Créances sur les établissements Bancaires et Financiers	3.2	139 086	108 049
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 195 652	3 057 252
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	258 413	179 932
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	279 195	244 684
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	45 389	38 163
AC7	Autres actifs	3.7	23 407	31 888
TOTAL ACTIF			4 029 514	3 826 349
PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-14	déc.-13
PA1	BCT		0	0
PA2	Dépôts et avoirs des établissements Bancaires et Financiers	4.1	241 304	394 039
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 922 394	2 680 214
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	82 593	44 152
PA5	Autres passifs	4.4	155 270	128 669
TOTAL PASSIF			3 401 561	3 247 074
CAPITAUX PROPRES		Notes	déc.-14	déc.-13
CP1	Capital social	5.1	150 000	150 000
CP2	Réserves	5.2	340 518	305 872
CP3	Autres capitaux propres		49 277	49 277
CP5	Report à nouveau		481	394
CP6	Bénéfice de l'exercice		87 677	73 732
TOTAL CAPITAUX PROPRES			627 953	579 275
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			4 029 514	3 826 349

Exercice clos le "31/12/2014"

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc.-14	déc.-13
Passifs éventuels		798 912	986 824
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	6.1	429 652	413 189
HB2 Crédits documentaires	6.2	214 260	253 635
HB3 Actifs donnés en garantie	6.3	155 000	320 000
Engagements donnés		170 805	153 857
HB4 Engagements de financement donnés	6.4	170 094	153 157 (*)
HB5 Engagements sur titres		711	700
Engagements reçus		1 802 716	1 606 778
HB6 Engagements de financement reçus		478	1 696
HB7 Garanties reçues	6.5	1 802 238	1 605 082

(*) Retraité pour les besoins de la comparabilité

ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le "31/12/2014"

(Unité = en 1000 DT)

	Notes	déc.-14	déc.-13
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	7.1	236 143	212 924
Commissions (en produits)	7.2	42 662	39 108
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	20 976	18 368
Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	17 437	11 477
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		317 218	281 876
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	119 681	101 054
Commissions encourues	7.6	1 092	1 026
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		120 773	102 080
PRODUIT NET BANCAIRE		196 445	179 797

Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passif	7.7	20 970	27 406
Dotations aux provisions & corrections de valeur sur portefeuille investissement	7.8	4 946	1 344
Autres produits d'exploitation		882	1 015
Frais de personnel	7.9	47 325	42 199
Charges générales d'exploitation	7.10	14 418	13 374
Dotations aux amortissements sur immobilisations		5 997	6 155

RESULTAT D'EXPLOIATION		103 671	90 335
-------------------------------	--	----------------	---------------

Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.11	2 364	214
Impôt sur les bénéfices		18 358	16 816

RESULTAT NET DE L'EXERCICE		87 677	73 732
-----------------------------------	--	---------------	---------------

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Exercice de 12 mois clos le "31/12/2014"
(Unité = en 1000 DT)

-	Notes	déc.-14	déc.-13
---	-------	---------	---------

Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	8.1	291 761	265 478
Charges d'exploitation bancaire décaissées	8.2	-115 625	-95 449
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-145 660	-3 265
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-142 532	-109 371
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		237 138	235 751
Titres de placement		-78 795	-34 574
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		-51 394	-48 928
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		15 253	-2 607
Impôt sur les bénéfices		-19 505	-17 031

FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOIATION		-9 358	190 004
---	--	---------------	----------------

Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		16 687	11 340
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-38 706	-27 870
Acquisition/ cession sur immobilisations		-12 964	-4 164

FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-34 983	-20 693
--	--	----------------	----------------

Activités de financement			
Emission d'actions		0	0
Emissions d'emprunts		0	0
Remboursements d'emprunts		0	0
Augmentation/diminution ressources spéciales		38 336	-12 689
Dividendes versés	8.3	-39 000	-29 250

FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-664	-41 939
--	--	-------------	----------------

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-45 005	127 372
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		144 342	16 970

LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		99 337	144 342
--	--	---------------	----------------

I. PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 150.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 150 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

ACTIONNAIRES	MONTANT EN MDT	%
Actionnaires Tunisiens	94 110	62,74%
Dont Abdellatif EL KEKIH et Groupe Groupe Habib KAMOUN	14 592 8 462	7,58% 3,89%
Actionnaires Etrangers	55 808	37,20%
Dont BFCM	51 000	34%
Autres	82	0,06%
Total	150 000	100%

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2014 ont été établis conformément:

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;

- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des

normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au titre de l'année 2014, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2013 que celles relatives à l'année 2014.

2.1. La prise en compte des revenus :

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ; et
 - leur recouvrement est raisonnablement sûr.
- Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus et la norme comptable sectorielle n°24.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la

banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.1.3. La constatation des dividendes :

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing :

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à

usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;

- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la Banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.1.5. La prise en compte des incertitudes pour la constatation des produits :

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venues antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relatives aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.2. Les immobilisations :

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de cet élément profiteront à la banque ;
- Son coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.2.1. Les immobilisations corporelles :

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée

sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

• Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériels informatique	14%	14%
Logiciels informatique	33,33%	33,33%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

• Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable

nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2.2. Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation (pour plus d'une période comptable) pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.2. ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

- **Amortissement des immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.

* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques sur 3 ans.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

- **Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :**

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le Portefeuille-titres :

2.3.1. La composition du portefeuille-titres :

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- **Titres de placement** : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ;
- les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les

co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions,

contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque :

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan :

2.4.1.1. L'évaluation initiale des engagements :

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le

cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.4.1.2. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté :

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie suivants :

- n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

- n°2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des derniers événements pour poursuivre leurs activités.

- n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

- n°2013-21 du 30 décembre 2013 complétant celle n°91-24.

- ainsi que la note n°2012-08 du 02/03/2012.

A) Le processus de classification des créances :

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

▪ Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

▪ Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

▪ Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

▪ Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

▪ Les actifs compromis (Classes 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

B) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances :

B1) Les provisions individuelles :

▪ Règles de mesure des provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

▪ Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

B2) Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité.

- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans au moins), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.

- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques en 2012. Il correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1.

Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	40%
Industries manufacturières	40%
Autres industries	45%
Bâtiments et travaux publics	48%
Tourisme	40%
Promotion immobilière	30%
Autres services	35%
Commerce	50%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan :

2.4.2.1. Les engagements de financement et de garantie :

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

2.4.2.2. Les garanties reçues par la banque :

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de

la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la

comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres :

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le

résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputé sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle :

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.8.1. Les dépôts à vue :

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.8.2. Les comptes d'épargne :

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes Epargne classique ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.8.3. Les comptes à terme et bons de caisse :

La banque est habilitée d'ouvrir des comptes à terme et d'émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.8.4. Les certificats de dépôts :

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

III. NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :

3.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique correspond aux avoirs liquides détenus par la banque. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Caisse dinars	21 511	19 812
Caisse devises	3 513	3 383
Banque Centrale de Tunisie	63 285	143 120
CCP	63	65
Total	88 372	166 380

3.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Ce poste comprend les créances sur les établissements bancaires et les créances sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Avoirs chez les établissements financiers	14 242	5 300
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 235	5 294
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	7	6
Prêts aux établissements financiers	123 768	101 886
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	19 000	4 500
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	64 519	61 375
Prêts aux organismes financiers spécialisés	40 249	36 011
Créances rattachées	1 076	864
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	213	104
Créances rattachées sur Prêts aux organismes financiers spécialisés	863	760
Total	139 086	108 049

- Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (Hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2014 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Avoirs chez les établissements financiers	14 242	0	0	0	14 242
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	14 235	0	0	0	14 235
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	7	0	0	0	7
Prêts aux établissements financiers	75 262	23 242	25 264	0	123 768
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	19 000	0	0	0	19 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	53 087	11 432	0	0	64 519
Prêts aux organismes financiers spécialisés	3 175	11 810	25 264	0	40 249
Total	89 504	24 242	25 264	0	138 010

3.3. Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont analysées comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	295 937	297 966
Crédits sur ressources ordinaires	2 878 701	2 761 837
Créances sur crédit-bail	23 688	12 516
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	7 415	10 259
Crédits sur ressources spéciales	54 759	33 704
Financement sur ressources externes	51 636	30 515
Financement sur ressources budgétaires	3 123	3 188
Créances Impayés douteuses et litigieuses	141 451	134 875
Créances impayés	16 579	17 033
Créances au contentieux	124 872	117 842
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	31 788	28 563
Couvertures comptables	-238 087	-222 467
Agios réservés	-12 472	-10 128
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-225 616	-212 339
Total	3 195 652	3 057 252

(1) Ventilation des créances sur la clientèle entre créances performantes et celles non performantes :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Engagements Bilan non performants	302 436	301 401
Engagements Hors bilan non performants	8 591	9 305
Total créances non performantes	311 027	310 706
Total créances (y compris les engagements sur les organismes de leasing)	3 926 157	3 821 562
Taux des créances non performantes	7,92%	8,13%
Provisions Bilan	190 801	181 797
Provisions Hors Bilan	8 591	8 761
Stock provisions fin d'exercice	199 392	190 558
Agios réservés	12 472	10 128
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	68,12%	64,59%

(1.1.) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs des clients ordinaires.

(1.2.) Les agios réservés se détaillent comme suit :

Description	Agios réservés au 31/12/2013	Dotation aux agios réservés	Reprise Agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31/12/2014
Agios réservés sur ressources budgétaires	3	0	0	3
Agios réservés sur ressources extérieures	201	429	415	215
Agios réservés sur ressources ordinaires	4 555	13 880	11 969	6 466
Agios réservés sur créances de leasing	54	147	146	55
Autres agios réservés	5 315	583	165	5 733
Total	10 128	15 039	12 695	12 472

(1.3.) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Radiations de 2014	Provisions au 31/12/2014
Provisions individuelles	181 797	30 185	21 181	0	190 801
Provisions collectives	30 542	4 273	0	0	34 815
Total	212 339	34 458	21 181	0	225 616

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative aux normes prudentielles et n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives.

(2) Ventilation des créances sur la clientèle (Hors Créances impayées douteuses et litigieuses classées, créances rattachées, provisions et agios réservés) au 31/12/2014 :

(2.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	295 937	0	0	0	295 937
Crédits sur ressources ordinaires	1 033 030	480 947	1 247 441	117 283	2 878 701
Créances sur crédit-bail	2 672	5 376	15 505	135	23 688
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	3 980	2 963	472	0	7 415
Crédits sur ressources spéciales	8 301	8 473	24 703	13 282	54 759
Créances Impayés douteuses	1 055	0	0	0	1 055
Total	1 344 975	497 759	1 288 121	130 700	3 261 555

(2.2.) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	392	0	0	295 545	295 937
Crédits sur ressources ordinaires	7 393	0	0	2 871 308	2 878 701
Créances sur crédit-bail	0	0	0	23 688	23 688
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	0	0	0	7 415	7 415
Crédits sur ressources spéciales	2 053	0	0	52 706	54 759
Créances Impayés douteuses	0	0	0	1 055	1 055
Total	9 838	0	0	3 251 717	3 261 555

3.4. Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de trésor assimilables. Il est ventilé comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres commercial	249 519	175 724
Titres de placement	249 519	170 723
Titres de transaction	0	5 000
Créances rattachées	8 894	4 208
Total	258 413	179 932

3.5. Portefeuille-titres d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Titres de propriété	266 137	248 766
Titres de participation	133 937	136 801
Parts dans les entreprises associées	814	777
Parts dans les entreprises liées	57 111	56 913
Fonds gérés par des SICAR	74 275	54 275
Titres de créances	28 083	4 507
Emprunts nationaux	26 885	2 109
Obligations	1 198	2 398
Créances rattachées	1 007	257
Provisions pour dépréciations de titres	-16 033	-8 846
Total	279 195	244 684

(1) Les mouvements du portefeuille d'investissement se détaillent ainsi :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
Titres de propriété	248 766	89 132	71 761	266 137
Titres de participation (1.1)	136 801	11 356	14 220	133 937
Parts dans les entreprises associées (1.2)	777	57 578	57 541	814
Parts dans les entreprises liées (1.3)	56 913	198	0	57 111
Fonds gérés par des SICAR	54 275	20 000	0	74 275
Titres de créances	4 507	25 000	1 424	28 083
Emprunts nationaux	2 109	25 000	224	26 885
Obligations	2 398	0	1 200	1 198
Total	253 273	114 132	73 185	294 220

(1.1) Les mouvements des titres de participation :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
Participations directes	29 133	356	651	28 838
Participations en rétrocession	107 668	11 000	13 569	105 099
Total	136 801	11 356	14 220	133 937

(1.2) Les mouvements des parts dans les entreprises associées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
SICAV Croissance	777	37	0	814
SICAV Rendement	0	57 541	57 541	0
Total	777	57 578	57 541	814

(1.3) Les mouvements des parts dans les entreprises liées :

Description	Solde au 31/12/2013	Souscription	Cession ou Remboursement	Solde au 31/12/2014
Transport de Fonds de Tunisie « TFT »	999	0	0	999
Placements Tunisie SICAF	5 566	74	0	5 640
Société de Bourse de Tunis « SBT »	990	0	0	990
Générale Immobilière de TUNISIE « GIT SA »	6 996	0	0	6 996
Générale d'Investissement de Tunis « GIT SARL »	60	0	0	60
BANQUE DE TUNISIE SICAR	4 848	0	0	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement « SPPI »	454	126	0	580
La Foncière des Oliviers	159	0	0	159
ASTREE Assurance	17 217	0	0	17 217
SPFT CARTHAGO	13 402	0	0	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte « SPCB »	6 220	0	0	6 220
Total	56 911	200	0	57 111

(2) Les provisions pour dépréciation de titres :

La variation des provisions sur titres d'investissement s'analyse comme suit :

Description	Provisions au 31/12/2013	Dotation de 2014	Reprise de 2014	Provisions au 31/12/2014
Provisions sur Titres de participation	5 084	7 774	1 354	11 504
Provisions sur Parts dans les entreprises liées	1 237	473	13	1 697
Provisions sur Fonds gérés	2 525	629	322	2 832
Total	8 846	8 876	1 689	16 033

(3) Ventilation des titres de participation selon qu'ils soient cotés ou non au 31/12/2014 :

Description	Titres cotés	Titres non cotés	Total
Titres de participation	15 285	118 652	133 937
Parts dans les entreprises associées	814	0	814
Parts dans les entreprises liées	22 857	34 254	57 111
Total	36 956	154 906	191 862

3.6. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées nettes de leurs amortissements totalisent au 31/12/2014, 45.389 mille dinars. Elles sont composées d'immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation et hors exploitation.

Description	31/12/2014	31/12/2013 ^(*)
Immobilisations incorporelles		
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	9 260	8 418
Fonds de commerce	221	221
Sous-total des immobilisations Incorporelles brutes (1)	9 670	8 828
Amortissements des immobilisations Incorporelles (2)	8 210	7 396
Sous-total des immobilisations Incorporelles nettes	1 460	1 432
Immobilisations corporelles		
Immeubles d'exploitation	55 607	51 251
Immeubles Hors exploitation	2 057	998
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 852	1 852
Agencements	10 657	10 165
Matériel informatique	23 609	22 560
Matériel bancaire	16 393	15 697
Matériel de transport	2 101	2 148
Immobilisations en cours	4 316	734
Autre matériel	11 133	10 382
Sous-total des immobilisations Corporelles brutes (1)	127 982	116 044
Amortissements des immobilisations Corporelles (2)	84 053	79 313
Sous-total des immobilisations Corporelles nettes	43 929	36 731
Total des valeurs immobilisées	45 389	38 163

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(1) Les valeurs immobilisées brutes se présentent au 31/12/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2013 (*)	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Valeur brute au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	189	0	0	0	189
Logiciels informatiques	8 418	842	0	0	9 260
Fonds de commerce	221	0	0	0	221
ST-Immobilisations incorporelles	8 828	842	0	0	9 670
Immobilisations corporelles					
Immeubles d'exploitation	51 251	1 900	0	2 456	55 607
Immeubles Hors exploitation	998	1 059	0	0	2 057
Terrains d'exploitation	257	0	0	0	257
Terrains hors exploitation	1 852	0	0	0	1 852
Agencements	10 165	492	0	0	10 657
Matériel informatique	22 560	789	0	260	23 609
Matériel bancaire	15 697	696	0	0	16 393
Matériel de transport	2 148	369	-416	0	2 101
Immobilisations en cours	734	6 299	0	-2 717	4 316
Autre matériel	10 382	750	0	1	11 133
ST-Immobilisations corporelles	116 044	12 353	-416	0	127 982
Total des valeurs immobilisées	124 872	13 195	-416	0	137 652

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(2) Le détail des amortissements cumulés se présentent au 31/12/2014 comme suit :

Description	Amortissements cumulés au 31/12/2013 (*)	Dotations 2014	Reprise 2014	Amortissements cumulés au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	189	0	0	189
Logiciels informatiques	7 207	814	0	8 021
Fonds de commerce	0	0	0	0
ST-Immobilisations incorporelles	7 396	814	0	8 210
Immobilisations corporelles				
Immeubles d'exploitation	27 895	2 341	0	30 236
Immeubles Hors exploitation	304	64	0	368
Terrains d'exploitation	0	0	0	0
Terrains hors exploitation	0	0	0	0
Agencements	8 067	350	0	8 417
Matériel informatique	19 484	1 173	0	20 657
Matériel bancaire	13 893	454	0	14 347
Matériel de transport	1 136	311	-416	1 031
Immobilisations en cours	0	0	0	0

Autre matériel	8 534	489	0	8 997
ST-Immobilisations corporelles	79 313	5 182	-416	84 053
Total des valeurs immobilisées	86 709	5 997	-416	92 263

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

(3) Les valeurs immobilisées nettes se présentent au 31/12/2014 comme suit :

Description	Valeur brute au 31/12/2014	Amortissements cumulés au 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	189	189	0
Logiciels informatiques	9 260	8 021	1 239
Fonds de commerce	221	0	221
ST-Immobilisations incorporelles	9 670	8 210	1 460
Immobilisations corporelles			
Immeubles d'exploitation	55 607	30 236	25 371
Immeubles Hors exploitation	2 057	368	1 689
Terrains d'exploitation	257	0	257
Terrains hors exploitation	1 852	0	1 852
Agencements	10 657	8 417	2 240
Matériel informatique	23 609	20 657	2 953
Matériel bancaire	16 393	14 347	2 046
Matériel de transport	2 101	1 031	1 070
Immobilisations en cours	4 316	0	4 316
Autre matériel	11 133	8 997	2 135
ST-Immobilisations corporelles	127 982	84 053	43 929
Total des valeurs immobilisées	137 652	92 263	45 389

3.7. Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/12/2014 un montant de 23.407 mille dinars et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Siège, succursales et agences	-556	1 097
Comptes de régularisation	7 052	18 557
Compensation reçue	4 278	10 743
Compte d'ajustement devises	498	1 280
Agios, débits à régulariser et divers	2 276	6 534
Débiteurs divers	16 911	12 234
Total	23 407	31 888

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS :

4.1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31/12/2014 un solde de 241.304 mille dinars contre un solde de 394.039 mille dinars au 31/12/2013 et se détaillent ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue des établissements financiers	12 719	9 599
Banques et correspondants étrangers	8 491	6 709
Organismes financiers spécialisés	4 228	2 890
Emprunts auprès des établissements financiers	228 441	384 317
Emprunts en dinars	155 000	320 000
Emprunts en devises	73 441	64 317
Dettes rattachées	144	123
Total	241 304	394 039

- Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2014 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Dépôts à vue des établissements financiers	12 719	0	0	0	12 719
Banques et correspondants étrangers	8 491	0	0	0	8 491
Organismes financiers spécialisés	4 228	0	0	0	4 228
Emprunts auprès des établissements financiers	217 146	11 295	0	0	228 441
Emprunts en dinars	155 000	0	0	0	155 000
Emprunts en devises	62 146	11 295	0	0	73 441
Total	229 865	11 295	0	0	241 160

4.2. Dépôts et avoirs de la clientèle :

Cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Comptes à vue	836 700	788 261
Comptes d'épargne	750 845	702 667
Comptes spéciaux d'épargne (*)	734 336	685 418
Autres Comptes d'épargne	16 509	17 249
Dépôts à terme	1 256 134	1 090 203
Comptes à terme	710 810	587 783
Bons de caisse	22 324	21 420
Certificats de dépôts	523 000	481 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 625	83 035
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	21 090	16 048
Total (1)	2 922 394	2 680 214

(*) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts par les personnes physiques.

(1) Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) :

(1.1.) *Selon la durée résiduelle :*

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Comptes à vue	836 700	0	0	0	836 700
Comptes d'épargne	0	0	750 845	0	750 845
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	734 336	0	734 336
Autres Comptes d'épargne	0	0	16 509	0	16 509
Dépôts à terme	748 548	332 604	174 982	0	1 256 134
Comptes à terme	425 698	188 539	96 573	0	710 810
Bons de caisse	7 350	8 065	6 909	0	22 324
Certificats de dépôts	315 500	136 000	71 500	0	523 000
Autres sommes dues à la clientèle	57 625	0	0	0	57 625
Total	1 642 873	332 604	925 827	0	2 901 304

(1.2) *Selon la nature de la relation :*

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Coentreprises	Autres clientèle	Total
Comptes à vue	0	0	0	836 700	836 700
Comptes d'épargne	0	0	0	750 845	750 845
Comptes spéciaux d'épargne	0	0	0	734 336	734 336
Autres Comptes d'épargne	0	0	0	16 509	16 509
Dépôts à terme	127 930	209 421	0	918 783	1 256 134
Comptes à terme	70 930	90 421	0	549 459	710 810
Bons de caisse	0	0	0	22 324	22 324
Certificats de dépôts	57 000	119 000	0	347 000	523 000
Autres sommes dues à la clientèle	0	0	0	57 625	57 625
Total	127 930	209 421	0	2 563 953	2 901 304

4.3. Emprunts et ressources spéciales :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 82.593 mille dinars contre 44.152 mille dinars au 31/12/2013 et se présente ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Total brut des emprunts et ressources spéciales	82 105	43 558
Ressources extérieures (1)	77 300	38 752
Ressources budgétaires	4 805	4 805
Dettes rattachées	488	594
Total	82 593	44 152

(1) Ventilation des ressources extérieures (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2014 :

Description	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	Total
Ressources extérieures	936	14 964	38 956	22 444	77 300

4.4. Autres passifs :

Les autres passifs se subdivisent comme suit respectivement au 31/12/2014 et au 31/12/2013 :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Comptes de régularisation (1)	97 904	83 835
Compensation à régler	87 802	66 140
Comptes d'ajustement devises	1 034	1 439
Agios, Crédits à régulariser et divers	9 069	16 256
Provisions	26 382	18 742
Provisions pour risques et charges diverses	15 875	8 141
Provisions pour congés payés	1 916	1 840
Provisions pour créances en hors bilan	8 591	8 761
Créditeurs divers	30 983	26 093
Créditeurs / opérations d'impôt	6 816	8 435
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	3 111	2 723
Créditeurs /Opérations BCT	380	378
Créditeurs / opérations avec le personnel	9 338	7 865
Créditeurs / opérations sur titres	1 338	1 211
Chèques à payer	7 783	5 269
Autres Créditeurs	2 218	212
Total	155 270	128 669

(1) Les comptes de régularisation englobent essentiellement les flux de la compensation à liquider dans les délais conventionnels, les comptes d'abonnement des charges et produits et les comptes en attente de régularisation.

Au cours de l'exercice 2014, la banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation sociale portant sur les différents cotisations à la CNSS dont elle est soumise et ce pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Une notification des résultats de la vérification a été adressée à la banque en Décembre 2014, comportant un complément de cotisations de 6 951 mille dinars.

La banque a répondu à la notification des résultats de la vérification sociale en contestant ce complément de cotisations et elle compte défendre ses intérêts par toute voie de droit.

V. NOTES RELATIVES AU BILAN - Capitaux propres :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	150 000	150 000

Les	Réserves et report à nouveau	390 275	355 543
	Réserves légales	15 000	11 250
	Réserves Statutaires	101 215	99 215
	Réserves à régime spécial	13 281	19 630
	Réserves pour Réinv. Exonérés	211 022	175 777
	Autres réserves	49 277	49 277
	Report à nouveau	480	394
	Résultat de l'exercice	87 677	73 732
	Situation nette	627 952	579 275

composants des capitaux propres évoluent entre 2013 et 2014 comme suit :

Le résultat de l'exercice 2014 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014.

Suite à cette affectation, le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2012	112 500	11 250	215 602	24 040	57 830	915	49 277	63 379	534 793
Augmentation de capital	37 500	-	-37 500	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2012	-	-	2 000	-	32 650	-521	-	-34 129	0
Reclassement réserves	-	-	-80 889	-4 409	85 297	-	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-29 250	-29 250
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	73 732	73 732
Capitaux propres au 31/12/2013	150 000	11 250	99 215	19 630	175 777	394	49 277	73 732	579 275
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Affectation du résultat 2013	-	3 750	2 000	-	35 245	-6 263	-	-34 732	0
Reclassement réserves	-	-	-	-6 349	-	6 349	-	-	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-39 000	-39 000
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	-	87 677	87 677
Capitaux propres au 31/12/2014	150 000	15 000	101 215	13 281	211 022	480	49 277	87 677	627 952

VI. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

La Banque de Tunisie a signé une convention de garantie avec PROPARCO garantissant conjointement et à parts égales les porteurs des parts du fonds commun de placement « FCP CAPITALISATION ET GARANTIES » pour une valeur minimale de vente à la date de liquidation du FCP fixée au 03/04/2017.

6.1. Cautions, avals et autres garanties données :

Le total de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 429.652 mille dinars contre 413.189 mille dinars au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
6.2. En faveur d'établissements bancaires et financiers	191 697	161 773
En faveur de la clientèle	237 955	251 416
Total	429 652	413 189

Crédits documentaires :

Les crédits documentaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
6.3. Ouverture de crédits documentaires	214 260	253 605
Acceptations à payer	0	30
Total	214 260	253 635

Actifs donnés en garantie :

Le solde de cette rubrique s'analyse ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
BTA / Appel d'offres BCT	32 000	70 000
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	123 000	250 000
Total	155 000	320 000

6.4. Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques. Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013 (*)
Crédits en TND notifiés et non utilisés	165 263	137 716
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	3 300	10 527
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	1 531	4 914
Total	170 094	153 157

(*) La colonne du 31/12/2013 a été retraitée pour les besoins de la comparabilité.

6.5. Garanties reçues :

Cette rubrique comprend les garanties réelles reçues de la clientèle telles que définies par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991. Elle comprend :

- Les garanties reçues de l'Etat ;
- Les garanties reçues des organismes d'assurances et des banques ;
- Les garanties sous forme d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ; et
- Les hypothèques inscrites.

Les hypothèques inscrites sur les titres fonciers sont traitées comme suit :

- Les garanties sur des créances classées de 2 à 4 sont évaluées au cas par cas en se basant sur les critères de validité énumérés par la circulaire n°91-24 conditionnant la recevabilité de ces garanties en déduction du risque à provisionner.
- Les garanties sur des créances classées 0 et 1 sont comptabilisées à leur valeur historique et sont ajustés à l'encours des créances y afférentes pour tenir compte des remboursements sur des créances couvertes par ces garanties.

La valeur des garanties reçues de la clientèle présentées en hors bilan s'élève au 31/12/2014 à 1.802.238 mille dinars contre 1.605.082 mille dinars au 31/12/2013.

Description	31/12/2014	31/12/2013
Garanties reçues de l'Etat	26 117	23 117
Garanties reçues du fond national de garantie & SOTUGAR	12 121	9 765
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	790 859	687 088
Garanties reçues sous forme de dépôts affectés	32 986	23 003
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	219 692	185 711
Garanties hypothécaires	528 766	514 625
Contre-garanties reçus des établissements financiers	191 697	161 773
Total	1 802 238	1 605 082

VII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT :

7.1. Intérêts et revenus assimilés :

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 212.924 mille dinars au cours de l'exercice 2013 à 236.143 mille dinars au cours de l'exercice 2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur opérations interbancaires	489	608
Produits sur opérations avec la clientèle (1)	235 654	212 316
Revenus des opérations de crédit	198 509	181 701
Revenus des comptes débiteurs	29 824	22 434
Commissions sur avals et cautions	3 815	2 875
Report déport sur change à terme	1 845	4 468
Produits sur opérations de leasing	1 661	839
Total	236 143	212 924

(1) Il s'agit des intérêts encaissés complétés des intérêts à recevoir et rattachés à l'exercice 2014 sur les crédits accordés à la clientèle.

7.2. Commissions :

Les commissions en produits totalisent, en 2014, 42.662 mille dinars contre 39.108 mille dinars en 2013. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Commissions sur comptes	11 051	9 187
Opérations guichet et opérations diverses	2 088	1 744
Opérations sur titres	4 236	4 402
Opérations avec l'étranger	4 879	4 479
Commissions sur moyens de paiement	8 887	8 689
Commissions de gestion	11 521	10 606
Total	42 662	39 108

7.3. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières se présentent en 2014 et 2013 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Gains nets sur titres de transaction	10 613	8 044
Intérêts/Titres de transaction	10 181	7 655
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	402	357
Plus-value de cession/Titres de transaction	30	31
Gains nets sur titres de placement	0	0
Dividendes/Titres de transaction	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	0	0
Gains nets sur opérations de change	10 363	10 324
Différence de change sur opérations monétiques	-340	236
Produits sur change manuel	2 749	2 785
Produits sur opérations de change en compte	6 707	7 030
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 247	273
Total	20 976	18 368

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique englobe les dividendes et revenus assimilés encaissés sur le portefeuille des titres de participation et les intérêts relatifs aux obligations. Il se présente comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des obligations	4 479	1 827

Revenus des titres de participation	2 473	2 117
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 132	467
Revenus des parts dans les Co-Entreprises	0	0
Revenus des parts dans les entreprises liées	9 353	7 067
Total	17 437	11 477

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées :

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 101.054 mille dinars au cours de l'exercice 2013 à 119.681 mille dinars au cours de l'exercice 2014. Cette variation se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Charges sur opérations interbancaires	16 292	14 061
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	100 220	84 607
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	3 169	2 385
Total	119 681	101 054

7.6. Commissions encourues :

Les commissions encourues totalisent, en 2014, 1.092 mille dinars contre 1.026 mille dinars en 2013. Cette variation se détaille ainsi :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Commission d'aval sur opération de refinancement	83	101
Charges sur opérations de retrait monétique	600	503
Frais d'interchange émis	388	419
Autres commissions	22	2
Total	1 092	1 026

7.7. Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs :

La variation de cette rubrique entre l'exercice 2013 et l'exercice 2014 se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances (1)	13 107	26 998
Dotations nettes aux provisions pour passifs	7 814	317
Pertes sur créances irrécouvrables	330	291
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-281	-200
Total	20 970	27 406

(1) Dotation aux provisions constituée en application des normes prudentielles en Tunisie gérées par la circulaire n°91-24 relative à la division et la couverture des risques, la circulaire n°2012-02 relative à la constitution des provisions collectives, ainsi que celle n°2013-21 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

7.8. Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement :

Cette rubrique comprend les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation et du solde en plus ou moins-values sur les titres d'investissements. Elle est détaillée comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	7 187	2 254
Pertes subies sur les titres en portefeuille	276	55
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	-3 053	-1 209
Frais de gestion du portefeuille	535	243
Total	4 946	1 344

7.9. Frais de personnel :

Les frais du personnel sont composés de la masse salariale et des charges sociales :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Charges de fonctionnement	36 697	33 079
Masse salariale	28 709	25 901
Charges sociales	7 239	6 615
Charges fiscales	749	562
Avantages au personnel	11 507	9 978
Régime d'intéressement	8 773	7 438
Prime départ à la retraite	1 077	1 019
Autres charges liées au personnel	1 657	1 521
Récupération sur personnel en détachement	-879	-858
Total	47 325	42 199

7.10. Charges générales d'exploitation :

Le détail de cette rubrique se détaille comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Télécommunication & courriers	2 143	2 288
Maintenance et entretien	2 437	2 184
Services externes d'exploitation	3 604	3 144
Achat de biens consommables	2 238	2 162
Communication, marketing et Documentation	706	702
Assurances, Droits et taxes	1 028	826
Jetons de présence au conseil d'administration	350	350
Autres services extérieurs	1 912	1 718
Total	14 418	13 374

7.11. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde en gain / perte résultant des autres éléments ordinaires se présente en 2014 et 2013 comme suit :

Description	31/12/2014	31/12/2013
-------------	------------	------------

Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	259	600
Autres gains ou pertes ordinaires (1)	2 105	-386
Total	2 364	214

VIII. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie renseigne sur les mouvements de liquidité de la banque provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. Les principales constatations qui en découlent sont les suivantes :

8.1. Produits d'exploitation bancaire encaissés :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et revenus assimilés	236 143	212 924
Commissions en produits	42 662	39 108
Gain sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	20 976	18 368
Ajustement des comptes de bilan	-8 020	-4 922
Total	291 761	265 478

8.2. Charges d'exploitation bancaire encaissées :

Description	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts encourus et charges assimilées	-119 681	-101 054
Ajustement des comptes de bilan	4 056	5 605
Total	-115 625	-95 449

8.3. Flux de trésorerie affectés à des activités de financement :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2014 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014. Ils se sont élevés à 39.000 mille dinars.

IX. NOTE SUR LES TRANSACTIONS

AVEC LES PARTIES LIEES :

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

1. Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes);

2. Les entreprises associées ;

3. Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;

4. Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les

dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et

5. Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

9.1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage, soit un montant global de 195 mille dinars hors taxes encaissé en 2014.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement, le montant facturé en 2014 s'élève à 68 mille dinars hors taxes dont 29 mille dinars sont relatifs à 2013. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 331 mille dinars hors taxes.

9.2. Opérations avec les SICAV (Entités sous influence notable) :

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT et SICAV CROISSANCE les fonctions

de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav RENDEMENT (2.406 mille dinars hors taxes en 2014) et 0,1% de l'actif net de Sicav CROISSANCE (11 mille dinars hors taxes en 2014).

9.3. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle) :

La rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis par la BT s'élève à 10 mille dinars hors taxes au titre de l'exercice 2014.

9.4. Opérations avec Placements de Tunisie (Entité sous contrôle) :

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle de 51 mille dinars hors taxes. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie.

9.5. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. En rémunération de ses services, la BT perçoit une rémunération annuelle nette de 33 mille dinars hors taxe.

La banque de Tunisie loue auprès de l'ASTREE un local pour l'hébergement de son médiateur pour un montant annuel de 4 mille dinars hors taxes. Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de 2014.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 mille dinars hors taxes par an.

De plus, la BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 85 mille dinars hors taxes.

9.6. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 249 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.

9.7. Opérations avec INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 97 mille dinars hors taxes par an. Aussi, la BT est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 16 mille dinars hors taxes.

9.8. Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 6 mille dinars hors taxes.

9.9. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par

la BT pour ses services s'élève à 30 mille dinars hors taxes.

9.10. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle) :

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle de 24 mille dinars hors taxes.

9.11. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 51 mille dinars hors taxes.

9.12. Opérations avec la Générale d'Investissement de Tunisie SARL (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la Générale d'Investissement de Tunisie en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 6 mille dinars hors taxes.

9.13. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif. La rémunération encaissée par la BT pour ses services financiers s'élève à 24 mille dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la GIT SA son personnel salarié et lui refacture les charges y

afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 121 mille dinars hors taxes.

9.14. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Une provision est constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

(Chiffres en milliers de dinars)

Description	31/12/2014		31/12/2013	
	Nature commission	Commission versée TTC	Nature commission	Commission versée TTC
BT SICAR 1	Gestion	63	Gestion	59
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	11	Rendement	10
BT SICAR 2	Gestion	35	Gestion	35
	Performance	18	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	2
BT SICAR 3	Gestion	9	Gestion	9
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	1
BT SICAR 4	Gestion	59	Gestion	59
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	20
BT SICAR 5	Gestion	15	Gestion	12
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	4
BT SICAR 6	Gestion	59	Gestion	48

Description	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013		
BT SICAR 1	7.500	7.500		
BT SICAR 2	3.000	3.000		
BT SICAR 3	750	750		
BT SICAR 4	5.000	5.000		
BT SICAR 5	1.250	1.250		
BT SICAR 6	5.000	5.000		
BT SICAR 7	775	775		
BT SICAR 8	1.250	-		
BT SICAR 9	1.625	-		
BT SICAR 10	5.000	-		
BT SICAR 11	2.000	-		
BT SICAR 12	2.000	-		
BT SICAR 13	2.000	-		
BT SICAR 14	2.000	-		
BT SICAR 15	1.025	-		
BT SICAR 16	1.000	-		
BT SICAR 17	1.000	-		
BT SICAR 18	1.100	-		
Total	43.275	23.275		
Provision	2.833	2.526		
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	12	Rendement	16

Description	31/12/2014		31/12/2013	
	Nature commission	Commission versée TTC	Nature commission	Commission versée TTC
BT SICAR 7	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	1	Rendement	0
BT SICAR 8	Gestion	12	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	2	Rendement	0
BT SICAR 9	Gestion	15	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	6	Rendement	0
BT SICAR 10	Gestion	46	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	17	Rendement	0
BT SICAR 11	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 12	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 13	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 14	Gestion	18	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	7	Rendement	0
BT SICAR 15	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	0
BT SICAR 16	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	0
BT SICAR 17	Gestion	9	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	3	Rendement	0
BT SICAR 18	Gestion	10	Gestion	0
	Performance	0	Performance	0
	Rendement	4	Rendement	0
Total	-	548	-	275

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle de 10 mille dinars hors taxes.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel de 11 dinars hors taxes.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 58 mille dinars hors taxes.

9.15. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT) :

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la

« B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de 2014 s'élève à 70 mille dinars hors taxes.

9.16. Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle) :

En vertu de la convention conclue avec la TFT, la Banque Tunisie rembourse à la TFT tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds s'élevant en 2014 à 736 mille dinars.

En outre, la Banque perçoit un loyer annuel de 30 mille dinars hors taxes payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement, le montant facturé en 2014 s'élève à 283 mille dinars hors taxes.

9.17. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle) :

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la BANQUE DE TUNISE est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

De plus la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

En rémunération de ses services, la BANQUE DE TUNISIE reçoit une commission annuelle de 5 mille dinars hors taxes, soit 2 mille dinars au titre de loyer et 3 mille dinars pour le service administratif et financier.

9.18. Opérations avec les dirigeants :

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2014 se détaille comme suit :

(Chiffres en milliers de dinars)

	Président directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2014
Avantages à court terme	676	-	350	-	280	-
Dont émoluments et salaires	600	-	340	-	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	70	-	-	-	280	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	838 000	-	350	-	280 000	-

X. Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 février 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 19 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque de Tunisie « BT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie « BT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 627 953 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 87 677 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux compte

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie « BT » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Il est indiqué dans la note aux états financiers 4.4 relative à la rubrique « Autres passifs » que la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant les exercices 2011 à 2013 et qui a conclu à un complément de cotisations de 6 951 KDT. La banque conteste ce complément de cotisations et entend défendre sa position. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours. Sur la base des informations disponibles, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserve sur ce point

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji**

**Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États financiers - exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie « BT »,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces

conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Nos travaux nous ont permis de relever les opérations suivantes :

SPPI-SICAR - Société de participation et de promotion des investissements (Entité sous contrôle)

La BT a conclu le 24 juin 2014, une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la banque est chargée de la gestion comptable, de l'organisation des conseils d'administration et des Assemblées Générales de la SPPI-SICAR. En outre, la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

En rémunération de ses services, la Banque de Tunisie perçoit un loyer annuel de 2 KDT HT et une commission annuelle de 3 KDT HT au titre des services de gestion comptable et d'arrangement des conseils et des Assemblées Générales.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

TFT - Société transport de fonds de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu le 31 /12/ 2012, une convention avec la société « T.F.T », en vertu de laquelle elle met à sa disposition un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la "Tour B" de son siège social sis au n°2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location commence à compter du 1 Janvier 2013.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2014 en vertu duquel, il a été décidé de fixer le loyer annuel à 30 KDT HT par an, payable trimestriellement, et majoré de 5 % cumulatifs par an, à compter de la troisième année de location.

- La banque a conclu le 31/01/2013, une convention avec la société « T.F.T » en vertu de laquelle cette dernière assure les opérations de transport des fonds. La banque rembourse à la société T.F.T tous les frais et dépenses engagés au titre de ses prestations de transport de fonds. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2014 en vertu duquel, il a été décidé de fixer la rémunération à 1,265 dinar par Km parcouru. La rémunération annuelle au titre de l'exercice 2014 s'élève à 736 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 21 Novembre 2013, une convention avec la société T.F.T, en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT. Cette convention a été annulée au cours de l'exercice 2014, en vertu d'un avenant. En conséquence, aucune rémunération n'a été constatée en 2014.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de la société T.F.T son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 283 KDT HT.

SBT – Société de bourse de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Juin 1997, une convention commerciale et de services avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T. », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie assure une action commerciale au profit de la « S.B.T. » et ce, moyennant une rémunération, correspondant à 50% des courtages. Le montant facturé à ce titre en 2014 s'élève à 195 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 Février 1999, une convention avec la Société de Bourse de Tunisie « S.B.T.», en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Le montant facturé à ce titre en 2014 s'élève à 68 KDT dont 29 KDT sont relatifs à 2013.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 331 KDT.

SVRD – Sicav Rendement (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 Novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 Janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2014 s'élève à 2 406 KDT HT.

SVCR – Sicav Croissance (Entités sous influence notable)

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la Banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement.

Le montant facturé en 2014 s'élève à 11 KDT HT.

FOSA – Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 27 Novembre 2003, une convention avec la société « FOSA », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».

En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT. Ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans.

PT – Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 12 Février 2007, une convention avec la société « Placements de Tunisie SICAF », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre.

En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF » la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleresse, la banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 51 KDT hors taxes. Ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 51 KDT.

ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée (Entité sous contrôle)

- La banque de Tunisie a conclu, le 30 Novembre 2007, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle elle rend à celle-ci un service financier et d'administration des titres formant son capital. La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009 en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la banque de Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Elle perçoit en contrepartie de l'ensemble de ses prestations, une rémunération annuelle de 33 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 1^{er} Juillet 2008, une convention avec la compagnie d'assurances et de réassurances « ASTREE », en vertu de laquelle la Banque de Tunisie loue auprès de la compagnie un local pour l'hébergement de son médiateur à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2012, en vertu duquel, la présente location est consentie et acceptée pour la période de deux années renouvelables, commençant le 01 Janvier 2012 et finissant le 31 Décembre 2013. Cette durée est prorogée pour une nouvelle période aux mêmes conditions. Le loyer a été fixé pour 4 KDT HT, ce montant sera majoré de 5% cumulatif tous les ans. Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice 2014.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de « ASTREE » son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 85 KDT HT.
- la Banque de Tunisie loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE pour un montant annuel de 10 KDT HT par an.

SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 30 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 30 KDT.

SCAN – Société club acquarius Nabeul (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 Décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 24 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 24 KDT.

GPT – Générale de participation de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 51 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 51 KDT.

GIT SARL – Générale d'investissement de Tunisie (Entité sous contrôle)

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 Décembre 2008, une convention avec la Société Générale d'investissement de Tunisie, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée du suivi administratif de la gestion des baux ainsi que celui relatif à l'entretien et la maintenance de l'immeuble sis à la zone administrative du parc d'attractivité économique de Bizerte.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 6 KDT HT majoré de 5% tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 6 KDT.

BFCM – Banque fédérative du crédit mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M ». En vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

Le montant perçu au titre de l'exercice 2014 s'élève à 70 KDT.

GIT SA – Générale immobilière de Tunisie (Entité sous contrôle)

- La Banque de Tunisie a conclu, le 26 Janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT SA », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 24 KDT HT majoré de 5% tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 24 KDT.

- La Banque de Tunisie affecte au profit de GIT SA son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 121 KDT HT.

BT SICAR (Entité sous contrôle)

- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 43 275 KDT. La rémunération TTC revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2014 s'élève à 548 KDT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 Mars 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération annuelle de 10 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 Avril 2009, une convention avec la Société « BT SICAR », en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 en vertu duquel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève désormais à 11 KDT HT majoré de 5% cumulatif tous les ans. Le montant facturé au titre de l'exercice 2014 s'élève à 11 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte au profit de BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement. Le montant facturé en 2014 s'élève à 58 KDT HT.

DIRECT PHONE SERVICES DPS (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 249 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 16 KDT HT.

INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPMENTS IID (part substantielle dans les droits de vote)

- La Banque de Tunisie loue des locaux à IID pour le besoin de son activité en Tunisie. Le loyer est fixé à 97 KDT HT par an.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers d'IID moyennant une rémunération annuelle de 16 KDT HT.

La Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote) :

- La Banque de Tunisie héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 6 KDT HT.

III- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Président Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2011. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la progression du bénéfice net de la banque et payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale et une prise en charge d'une prime d'assurance Vie.
- Le Président Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2014 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.
- Le Président Directeur Général est rémunéré, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par le Président Directeur Général de la Banque de Tunisie en sa qualité de Président Directeur Général des sociétés « SPFT CARTHAGO » et « SCAN », sociétés faisant partie du groupe BT, s'élèvent respectivement à 35 KDT et 18 KDT.
- La rémunération des deux Directeurs Généraux Adjoints est fixée par le comité de rémunération issu du conseil d'administration du 20/02/2014. Cette rémunération se compose d'un salaire annuel fixe. En outre, chaque directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction et de 350 dinars par mois au titre des frais de carburant.
- Les rémunérations annuelles brutes perçues par les Directeurs Généraux Adjoints de la Banque de Tunisie en leur qualité de Présidents Directeurs Généraux des sociétés « SICAV Rendement », « SICAV Croissance », « BT SICAR » et « SPPI SICAR », société faisant partie du groupe BT, s'élèvent à 34 KDT.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

C.2- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants (hors charges sociales et charges de congés payés y afférant), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Membres du Conseil d'Administration (autres que le président)	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	675 899	-	350 084	-	280 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	162 000	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	837 899	0	350 084	0	280 000	0

Tunis, le 30 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Cabinet M.S. Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Mohamed Louzir

AVIS DES SOCIETES

L'Union Internationale de Banques

UIB

L'Union Internationale de Banques UIB publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire, accompagnés du rapport général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Nouredine Hajji et Mr Mustapha Medhioub.

	Page
Bilan	2
Etat des engagements hors bilan	3
Etat de résultat	4
Etat de flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6

Bilan
Arrêté au 31 Décembre 2014
 Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 Retraité	31 Décembre 2013 Publié
Actif					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	197 667	71 019	71 019
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	191 266	271 808	271 808
AC3	Créances sur la clientèle	3	3 441 625	3 151 486	3 151 486
AC5	Portefeuille d'investissement	4	113 516	46 031	46 031
AC6	Valeurs immobilisées	5	42 053	43 418	43 418
AC7	Autres actifs	6	35 535	35 410	38 470*
Total Actifs			4 021 662	3 619 172	3 622 232
Passif					
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	190 254	154 353	154 353
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	8	3 150 880	2 956 445	2 956 445
PA4	Emprunts et ressources spéciales	9	304 534	332 692	332 662*
PA5	Autres passifs	10	108 279	114 347	117 437*
Total Passifs			3 753 947	3 557 837	3 560 897
Capitaux propres					
CP1	Capital		172 800	196 000	196 000
CP2	Réserves	11	89 470	14 506	14 506
CP5	Résultats reportés		(51 171)	(187 187)	(187 187)
	Résultats reportés hors modifications comptables		(51 171)	(61 852)	(61 852)
	Effet des modifications comptables		-	(125 335)	(125 335)
CP6	Résultat net de l'exercice		56 616	38 016	38 016
Total capitaux propres		12	267 715	61 335	61 335
Total capitaux propres et passifs			4 021 662	3 619 172	3 622 232

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 Décembre 2014
 Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 Retraité	31 Décembre 2013 Publié
Passifs éventuels					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	503 050	543 745	543 745
HB2	Crédits documentaires	14	97 652	78 573	78 573
Total des passifs éventuels			600 702	622 318	622 318
Engagements donnés					
HB4	Engagements de financements donnés	15	119 819	85 521	85 521
Total des engagements donnés			119 819	85 521	85 521
Engagements reçus					
HB7	Garanties reçues	16	675 496	831 399	846 858*
Total des engagements reçus			675 496	831 399	846 858

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

Etat de résultat

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	17	245 928	214 131
PR2	Commissions (en produits)	18	55 555	49 612
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	19	9 988	11 258
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	20	4 968	2 451
Total des produits d'exploitation bancaire			316 439	277 452
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	21	(116 669)	(90 811)
CH2	Commissions encourues	22	(3 052)	(2 686)
Total charges d'exploitation bancaire			(119 721)	(93 497)
Produit net bancaire			196 718	183 955
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(12 822)	(31 826)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	1 141	(1 207)
PR7	Autres produits d'exploitation		117	108
CH6	Frais de personnel	25	(73 015)	(67 573)
CH7	Charges générales d'exploitation	26	(21 123)	(18 428)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 901)	(7 513)
Résultat d'exploitation			83 115	57 516
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 769	284
CH11	Impôt sur les bénéfices	27	(28 643)	(20 002)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		375	218
Résultat net de l'exercice			56 616	38 016
Effet des modifications comptables			-	(125 335)
Résultat net après modifications comptables			56 616	(87 319)
Résultat par action (en DT)		28	2,560	1,940

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
 Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013 Retraité	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013 Publié
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaires encaissés	312 657	265 567	265 567
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(118 535)	(89 917)	(89 917)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	(115)	(593)	(593)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(306 446)	(242 229)	(242 229)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	191 698	262 972	262 972
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(90 631)	(87 570)	(87 570)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 577	(1 060)	(1 030)*
Impôts sur les bénéfices	(35 265)	(1 927)	(1 927)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(45 060)	105 243	105 273
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	3 360	2 518	2 518
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	(64 736)	3 170	3 170
Acquisition / Cession immobilisations	(5 862)	(6 061)	(6 061)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(67 238)	(373)	(373)
Flux de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions	149 600	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	(28 277)	(4 569)	(4 569)
Augmentation / diminution ressources spéciales	1 019	(3 019)	(3 049)*
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	122 342	(7 588)	(7 618)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	10 044	97 282	97 282
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	189 037	91 755	91 755
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	29	199 081	189 037

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.10)

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2014, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

2.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

2.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 10 031 KTND au 31 Décembre 2014. Dans ce sens, au cours de l'année 2014, une reprise de provisions collectives, d'un montant de 169 KTND, a été opérée.

2.3- Traitement des impayés

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 300 699 KTND au 31/12/2014 contre 306 416 KTND au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	269 601	273 275
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 232	3 988
Provision à caractère générale dite collective	10 031	10 200
Provision pour dépréciation de titres	2 379	2 534
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	4 646	6 304
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	793	755
Provision pour passifs et charges	9 017	9 360
Total	300 699	306 416

2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan

Au 31/12/2014, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2013 :

<i>Rubriques</i>	<i>Nature du retraitement</i>	<i>Montant avant retraitement</i>	<i>Montant du retraitement</i>	<i>Montant après retraitement</i>
AC7 - Autres Actifs		38 470	-3 060	35 410
	Reclassement du compte Etat acompte provisionnel de AC7 (b) à PA5 (b)		(2 718)	
	Reclassement du compte retenue à la source récupérable de AC7 (b) à PA5 (b)		(342)	
PA4 - Emprunts et Ressources spéciales		332 662	30	332 692
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		(1 405)	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		1 435	
PA5-Autres passifs		117 437	(3 090)	114 347
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		1 405	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		(1 435)	
	Reclassement du compte Etat acompte provisionnel de AC7 (b) à PA5 (b)		(2 718)	
	Reclassement du compte retenue à la source récupérable de AC7 (b) à PA5 (b)		(342)	

2.9-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité des Garanties reçues

Au 31/12/2014, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2013 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Garanties reçues		846 858	(15 459)	831 399
	<i>Nantissement placement devises</i>		<i>(15 459)</i>	

2.10-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31/12/2014, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2013 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1 030)	(30)	(1 060)
	<i>Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures</i>		<i>1 405</i>	
	<i>Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures</i>		<i>(1 435)</i>	
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 049)	30	(3 019)
	<i>Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures</i>		<i>(1 405)</i>	
	<i>Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures</i>		<i>1 435</i>	

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en milliers de dinars

3.1 Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2014 un solde de 197 667 KTND contre 71 019 KTND au 31/12/2013. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Caisse espèces en dinars	19 772	20 258
Espèces en route	1 508	1 291
Alimentation GAB	7 028	5 917
Caisse espèces en devises	1 822	2 007
Remise des fonds à IBS	9 771	4 917
Banque Centrale comptes ordinaires (devises et dinars)	157 951	36 665
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	197 867	71 070
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(200)	(51)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 667	71 019

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 191 266 KTND au 31/12/2014 contre 271 808 KTND au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Placement dinars chez la BCT	-	1 000
Placement devises chez la BCT	1 383	98 498
Placements chez les correspondants locaux	14 000	-
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	11 999	16 390
Placements chez les correspondants étrangers	162 329	154 064
Autres concours	1 559	2 031
Sous total	191 270	271 983
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(4)	(175)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	191 266	271 808

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	160 500	18 770	-	-	179 270
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	11 999	-	-	-	11 999
Total des créances brutes sur les étab. de crédit	172 499	18 770	-	-	191 269

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2014 un solde de 3 441 625 KTND contre 3 151 486 KTND au 31/12/2013, soit une variation de 290 139 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	259 251	253 904
Autres concours à la clientèle	3 519 564	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	33 902	27 342
Sous total	3 812 717	3 526 042
Agios et intérêts réservés	(91 460)	(91 081)
Provisions sur créances douteuses	(165 243)	(161 424)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(104 358)	(111 851)
Provisions à caractère général dite collective	(10 031)	(10 200)
Total Créances sur la clientèle	3 441 625	3 151 486

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	259 251	-	-	-	259 251
Autres concours à la clientèle	679 464	480 666	1 770 242	589 190	3 519 562
Crédits sur ressources spéciales	3 262	3 198	16 990	10 454	33 904
Total des créances brutes sur la clientèle	941 977	483 864	1 787 232	599 644	3 812 717

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	259 251	259 251
Autres concours à la clientèle	30	3 519 534	3 519 564
Crédits sur ressources spéciales	-	33 902	33 902
Sous total	30	3 812 687	3 812 717
Agios et intérêts réservés	-	(91 460)	(91 460)
Provisions sur créances douteuses	-	(165 243)	(165 243)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(104 358)	(104 358)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(10 031)	(10 031)
Total Créances sur la clientèle	30	3 441 595	3 441 625

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions sur créances douteuses	(165 243)	(161 424)
Provisions sur décotes de garanties	(104 358)	(111 851)
Total Provisions risque de contrepartie	(269 601)	(273 275)
Provisions à caractère général dite collective	(10 031)	(10 200)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(279 632)	(283 475)
Agios sur comptes non mouvementés	(46 495)	(45 907)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 552)	(8 730)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(3 952)	(3 817)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(27 087)	(27 293)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 595)	(2 446)
Commissions réservées sur cautions dinars	(115)	(115)
Autres commissions réservées	(2 664)	(2 773)
Total agios et intérêts réservés	(91 460)	(91 081)
Total Agios et provisions sur clientèle	(371 092)	(374 556)

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Engagements bilan*	3 384 350	3 104 221	418 382	413 147	3 802 732	3 517 368
Engagements hors bilan	260 576	243 204	13 404	14 724	273 980	257 928
Sous-total	3 644 926	3 347 425	431 786	427 871	4 076 712	3 775 296
Autres engagements**					9 985	8 674
Total	3 644 926	3 347 425	431 786	427 871	4 086 697	3 783 970

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 8 728 KTND

** Dont 9376 KTND d'intérêts courus non échus, (2771) KTND d'intérêts perçus d'avance, et 3640 KTND échéance à recouvrer.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Stock de départ au 31/12/2013	(273 275)
Dotations aux provisions	(29 438)
Reprises sur provisions	9 283
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	7 210
Utilisations	16 787
Reprises sur créance rétrocedées	(148)
Ajustement stock d'ouverture 2014	(20)
Stock de clôture au 31/12/2014	(269 601)

Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 113 516 KTND contre 46 031 KTND au 31/12/2013. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Titres d'investissement	113 465	47 643
Titres de participations	3 417	3 567
Part dans les entreprises liées	3 659	3 659
Sous total	120 541	54 869
Provisions pour dépréciation titres	(2 198)	(2 195)
Provisions pour dépréciation fonds gérés SICAR	(4 646)	(6 304)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(181)	(339)
Total Portefeuille d'investissement	113 516	46 031

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2013	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2013	Acquisitions /autres entrées 2014	Cessions/ autres sorties 2013
Titres d'investissement - BTA	27 000	234		27 234	35 000	
Emprunt National	0				30 000	
Titres d'investissement - FG SICAR	15 162	2 709	6 304	11 567		555
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 538			2 538		231
Titres de participation	3 567		2 195	1 372		150
Part dans les entreprises liées	3 659		339	3 320		
Total	51 926	2 943	8 838	46 031	65 000	936

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2014	Créances rattachées	Dotations	Reprises	Provision	Total net au 31/12/2014
Titres d'investissement - BTA	62 000	893				62 893
Emprunt National	30 000	986				30 986
Titres d'investissement - FG SICAR	14 607	2 672	438	2 096	4646	12633
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 307					2307
Titres de participation	3 417		3	1	2 198	1219
Part dans les entreprises liées	3 659		1,278	159	181	3478
Total	115 990	4 551	443	2 256	7 025	113 516

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Emprunts obligataires	2 307	2 538
Bons de trésor et assimilables (BTA)	62 000	27 000
Créances rattachés sur BTA	893	234
Emprunt National	30 000	-
Créances rattachés sur emprunt national	986	-
Placement Fonds SICAR	14 607	15 162
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 672	2 709
Total Titres d'investissement	113 465	47 643

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

En KTND

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Titres non cotés	3 417	3 567
Provisions sur titres non cotés	(2 198)	(2 195)
Total	1 219	1 372

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2013
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	0	1 278	1 278	0
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	315	182	497	312	185
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	0	240	240	0
Monétique Tunisie	2 308	8,548%	231	0	231	231	0	231
Carthago	2 922	0,642%	208	0	208	208	0	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	0	194	194	0	194
S.HOT.Saphir	0	0,000%	0	0	0	150	0	150
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	0	135	135	0
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	0	130	130	0	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	0	126	126	0	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	0	100	100	0
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	750	1,255%	75	0	75	75	1	74
Sté Inter Bank Services IBS	41 744	3,103%	73	0	73	73	0	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	0	49	49	0
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	0	25	25	0
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	0	25	25	0
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	0	20	20	0
Sté.Istikhlass	60	0,002%	6	6	0	6	6	0
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	0	5	5	0
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	0	0	0	0	0
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	0	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	1	0,000%	0	0	0	0	0	0
Titres de participations			3 417	2 198	1 219	3 567	2 196	1 371

** Attribution de 3 actions gratuites

La parts dans les entreprises liées se détaillent comme suit:

En KTND

Titres	nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2014	Provision 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2014	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2013
Internationale Sicar	169 900	33,980%	1 715	0	1 715	1 715	0	1 715
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,970%	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000
UIB Finance	22 763	99,838%	944	181	763	944	339	605
Parts dans les entreprises liées			3 659	181	3 478	3 659	339	3 320

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2014	Résultat net 2014
Internationale de Recouvrement de Créances	45 Alain Savary, 1002 Tunis	Recouvrement des créances	99,97%	2 557	1 423
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,84%	628	(138)
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 974	(66)

Note 5 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 053 KTND au 31/12/2014 contre un solde de 43 420 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2013	Acquis	Cessions	Recalass	V. Brute au 31/12/2014	Amort. Cumulé 31/12/2014	VCN Au 31/12/2014
Logiciels informatiques	9 090	724	-	100	9 914	(7 599)	2 315
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 919	-	(127)	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	15 178	1 560	(422)	224	16 540	(12 689)	3 851
Immeubles d'exploitation	10 281	-	-	-	10 281	(4 154)	6 127
Immeubles hors exploitation	2 659	-	(1 700)	-	959	(296)	663
Agencement aménagement installation	47 625	3 672	-	-	51 297	(27 767)	23 530
Terrains	735	-	-	-	735	-	735
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(190)	87
Matériel roulant	1 723	80	(19)	-	1 784	(1 370)	414
Matériel et mobilier de bureau	11 018	494	(19)	-	11 493	(8 907)	2 586
Equipements logements de fonction	111	-	-	-	111	(98)	13
Immobilisations incorporelles en cours	301	661	-	(129)	833	-	833
Immobilisations corporelles en cours	308	714	-	(195)	827	-	827
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
TOTAL	109 315	7 905	(2 287)	-	114 933	(72 880)	42 053

	Amort. Cumulé 31/12/2013	Dotation	Sortie	Recalass	Amort. Cumulé 31/12/2014
Logiciels informatiques	(6 575)	(1 024)	-	-	(7 599)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 919)	-	127	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(11 106)	(1 991)	408	-	(12 689)
Immeubles d'exploitation	(3 958)	(196)	-	-	(4 154)
Immeubles hors exploitation	(544)	(19)	267	-	(296)
Agencement aménagement installation	(23 950)	(3 817)	-	-	(27 767)
Fonds de commerce	(177)	(13)	-	-	(190)
Matériel roulant	(1 234)	(155)	19	-	(1 370)
Matériel et mobilier de bureau	(8 321)	(598)	12	-	(8 907)
Equipements logements de fonction	(93)	(5)	-	-	(98)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(65 895)	(7 818)	833	-	(72 880)

Note 6 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 35 535 KTND au 31/12/2014 contre 35 410 KTND au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Actions en défense	5 116	4 994	4 994
Divers autres actifs	1 673	966	966
Comptes d'attente et de régularisation actifs	5 599	6 020	6 020
Etat impôts et taxes	1	49	3109*
Crédits aux personnels	15 006	14 308	14 308
Créances prises en charge par l'Etat	8 729	9 602	9 602
Sous total Autres actifs	36 124	35 939	38 999
Provisions sur autres actifs	(589)	(529)	(529)
Total Autres actifs	35 535	35 410	38 470

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Produits à recevoir	1 810	1 208
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 012	811
Debit à régulariser et divers	742	859
Autres comptes de régularisation actif	2 035	3 142
Total Comptes d'attente et de régularisation actifs	5 599	6 020

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2014 à 190 254 KTND contre 154 353 KTND au 31/12/2013 se détaillant comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	190 095	154 079
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	159	274
Total	190 254	154 353

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 190 095 KTND au 31/12/2014 se détaillant comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	47 000	6 800
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	1 724	5 783
Placement devise SG	141 188	141 284
Intérêts courus sur placements devise SG	177	211
Dettes rattachés sur les étab bancaires	6	1
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires	190 095	154 079

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	190 095	-	-	-	190 095
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	159	-	-	-	159
Total	190 254	-	-	-	190 254

Note 8 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 150 880 KTND au 31/12/2014 contre 2 956 445 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	923 654	846 521
Comptes d'épargne	1 128 079	1 055 849
Comptes à terme et bons de caisse	971 130	941 183
Certificats de dépôts	50 841	52 891
Autres dépôts et avoirs	77 176	60 001
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 150 880	2 956 445

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	923 654	-	-	-	923 654
Comptes d'épargne	1 128 079	-	-	-	1 128 079
Comptes à terme et bons de caisse	597 896	296 974	76 260	-	971 130
Certificats de dépôts	49 341	1 500	-	-	50 841
Autres dépôts et avoirs	77 176	-	-	-	77 176
Total	2 776 144	298 474	76 260	-	3 150 880

Note 9 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 304 534 KTND au 31/12/2014 contre 332 692 KTND au 31/12/2013 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Emprunts subordonnés	80 000	80 000	80 000
Emprunt en devises	15 956	21 102	21 102
Ressources spéciales	24 752	23 733	23 733
Emprunts obligataires	176 516	199 647	199 647
Dettes rattachées emprunts et ressources spéciales	7 310	8 210	8 180*
Total Emprunts et ressources spéciales	304 534	332 692	332 662

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Note 10 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 114 347 au 31/12/2013 Retraité contre 108 279 au 31/12/2013 se détaillant ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Provision pour passifs et charges	13 249	13 348	13 348
Sommes dues au personnel	17 644	16 409	16 409
Charges provisionnées pour congé à payer	3 890	4 010	4 010
Cotisation CNSS	3 386	2 972	2 972
Provision sur chèques certifiés	3 947	5 177	5 177
Saisies arrêts clients	8 972	8 825	8 825
Fournisseurs factures à payer	2 614	2 520	2 520
Comptes d'attente et de régularisation passif	22 883	21 312	21 343*
Valeurs exigibles après encaissement	14 500	17 124	17 124
Etat impôts et taxes	17 194	22 650	25 710*
Total Autres passifs	108 279	114 347	117 437

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Provision sur engagements Hors Bilan	3 440	2 715
Provision pour risques divers	4 696	4 912
Provision pour risques administratif	2 434	2 690
Provision sur actions en défense	1 742	1 613
Provision pour actions en justice	145	145
Provision hors bilan sur décôtes de garanties	792	1 273
Total Provision pour passifs et charges	13 249	13 348

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Charges à payer	13 331	16 203	16 203
Divers comptes de suspens	6 749	1 641	1 672*
Prime d'assurance crédit à reverser	1 107	1 556	1 556
Autres produits perçus d'avance	715	940	940
Produits perçus d'avance	349	381	381
Commission de garantie et de péréquation change	546	461	461
Assurance vie personnel	22	69	69
Fournisseurs bons de carburant	64	61	61
Total Comptes d'attente et de régularisation passif	22 883	21 312	21 343

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 11 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 89 470 KTND au 31/12/2014 contre 14 506 KTND au 31/12/2013 soit une augmentation de 74 964 KTND. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Primes liées au capital	74 800	-
Réserve légale	4 760	4 760
Autres réserves	289	289
Fonds social	9 621	9 457
Total Réserves	89 470	14 506

Note 12 : Capitaux Propres

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 juillet 2014 a décidé la réduction du capital de la banque de 98.000 KTND en vue d'absorber partiellement et à due concurrence les pertes antérieures et ce, en ramenant la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 dinars à 5 dinars. Cette réduction a été suivie d'une augmentation de capital de 74.800 KTND, par la création de 14.960.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune, souscrites au prix d'émission de 10 dinars, soit une prime d'émission de 5 dinars par action.

Ainsi, le capital de la banque s'élève, au 31 décembre 2014, à 172.800 KTND, composé de 32.560.000 actions et de 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 267 715 KTND au 31/12/2014 contre 61 335 KTND au 31/12/2013, soit une variation 206 381 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme:

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013	196 000	(229 873)	4 760	289	9 319	-	42 686	23 181
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	42 686	-	-	-	-	(42 686)	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Reclassements	-	-	-	-	138	-	-	138
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	38 016	38 016
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014	196 000	(187 187)	4 760	289	9 457	-	38 016	61 335
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	38 016	-	-	-	-	(38 016)	-
Réserves sur fonds social	-	-	-	-	164	-	-	164
Variation du capital	(23 200)	98 000	-	-	-	74 800	-	149 600
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	56 616	56 616
Situation à la clôture de l'exercice 2014	172 800	(51 171)	4 760	289	9 621	74 800	56 616	267 715

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 503 050 KTND au 31/12/2014 contre 543 745 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	321 720	358 610
Avals donnés en devises	14 676	23 714
Cautions émises en faveur de la clientèle	163 416	157 397
Avals donnés en dinars	3 238	4 024
Total Cautions, avals et autres garanties données	503 050	543 745

Note 14: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 97 652 KTND au 31/12/2014 contre 78 573 KTND au 31/12/2013. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Ouverture de Credoc import confirmé	67 849	60 149
Ouverture Credoc import non confirmé	23 972	11 340
Sous total credoc import	91 821	71 489
Confirmation de Credoc export	4 388	5 979
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 443	1 105
Sous total credoc export	5 831	7 084
Total Crédits documentaires	97 652	78 573

Note 15 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 119 819 KTND au 31/12/2014 contre 85 521 KTND au 31/12/2013.

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financements donnés aux clientèles	119 819	85 521
Total Engagements de financements donnés	119 819	85 521

Note 16 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 675 496 KTND au 31/12/2014 contre 831 399 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Garanties reçus de l'Etat	79 736	97 494	97 494
Garanties reçues des autres établissements de crédit	408 551	529 199	529 198
Compagnies d'assurance	900	1 910	1 910
Garanties reçues de la clientèle	186 309	202 796	218 256*
Total Garanties reçues	675 496	831 399	846 858

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 408 551 KTND au 31/12/2014 contre 529 199 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	321 720	358 610
Garanties données par la Société Générale	-	108 753
Garanties reçues des correspondants étrangers	43 007	48 109
Confirmation banque Credoc export	5 831	7 083
Garanties reçues des correspondants locaux	37 993	6 644
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	408 551	529 199

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 186 309 KTND au 31/12/2014 contre 202 796 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Garanties hypothécaires	185 058	200 953	200 953
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	1 251	1 843	17 302*
Total Garanties reçues de la clientèle	186 309	202 796	218 256

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 79 736 KTND au 31/12/2014 contre 97 494 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Autres garanties reçus de l'Etat	43 370	63 739
SOTUGAR	15 419	17 030
FNG et FOPRODI	20 947	16 725
Total Garanties reçus de l'Etat	79 736	97 494

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2014
Achat au comptant	14 342
Vente au comptant	14 327

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2014
Achat à terme	59 486
Vente à terme	59 244

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 245 928 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	2 309	2 468
Opérations avec la clientèle	236 008	205 466
Autres intérêts et revenus assimilés	7 611	6 197
Total Intérêts et revenus assimilés	245 928	214 131

Note 18 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 55 555 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Commissions sur comptes	5 472	4 346
Commissions sur opérations de caisse	1 531	1 342
Commissions sur crédits	14 988	14 594
Commissions sur monétique banque à distance	16 337	13 734
Autres commissions	4 734	4 158
Commissions sur moyens de paiement	6 975	6 245
Autres produits sur services financiers	5 518	5 193
Total Commissions (en produits)	55 555	49 612

Note 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 9 988 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Gain net sur opérations de change	9 988	11 258
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	9 988	11 258

Note 20 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 4 968 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Intérêts sur autres titres d'investissement	142	148
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 032	342
Intérêts sur bons de trésor assimilables	2 477	1 759
Intérêts sur emprunt national	1 194	-
Intérêts sur titres d'investissement SICAR	123	202
Total Revenus du portefeuille d'investissement	4 968	2 451

Note 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 1 16 669 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 895	4 851
Emprunts et ressources spéciales	15 088	15 884
Opérations avec la clientèle	91 688	69 031
Autres intérêts et charges	1 998	1 045
Total Intérêts courus et charges assimilées	116 669	90 811

Note 22 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 3 052 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Commissions monétiques	2 143	1 681
Redevances et prestations	283	358
Autres commissions	47	84
Rémunération du fonds géré SICAR	153	171
Frais de confection carnets de chèques	83	106
Frais télégrammes télex	215	226
Règlement télécom SMS Banking	128	60
Total Commissions encourues	3 052	2 686

Note 23 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions totalisent 12 822 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Cout net du risque clientele	12 384	31 176
Cout net du risque divers	438	650
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	12 822	31 826

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations aux provisions collectives	-	2 935
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	29 438	36 893
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	-	12 592
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(9 283)	(12 349)
Reprise sur provisions générales du portefeuille	(169)	-
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(7 210)	(10 457)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(16 787)	(29 655)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(1 696)
Pertes couvertes de contrepartie	11 526	7 436
Pertes non couvertes de contrepartie	397	485
Cession de créances à l'IRC	5 261	23 914
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 215	1 195
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(490)	(59)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(481)	(58)
Récupération créances amortis	(1 027)	-
gains de cession	(6)	-
Total Cout net du risque clientele	12 384	31 176

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 650	708
Reprise sur provisions pour risques et charges	(3 639)	(400)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(242)	(68)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	182	85
Pertes sur éléments hors exploitation	3 198	440
Gains sur éléments hors exploitation	(3 233)	(473)
Pertes sur autres éléments d'exploitation	522	358
Total Cout net du risque divers	438	650

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 1 141 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Dotation aux provisions sur titres de participation	(5)	(1 324)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(438)	(1 798)
Pertes sur titres d'investissement	(722)	(1)
Plus value cession titres d'investissement	50	1 217
Reprise de provisions sur titres de participation	159	239
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	2 097	460
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 141	(1 207)

Note 25: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 73 015 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunération du personnel	52 771	50 073
Charges sociales	14 611	13 213
Autres charges de personnel	5 889	4 222
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	-	65
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(256)	-
Total Frais de personnel	73 015	67 573

Note 26 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 21 123 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Travaux fournitures et services extérieurs	7 835	7 940
Frais divers de gestion	13 288	10 488
Total Charges générales d'exploitation	21 123	18 428

Les travaux et services extérieurs totalisent 7 835 KTND Exercice 2014 se détaillant ainsi:

	Exercice 2014	Exercice 2013
Loyers commerciaux	2 626	2 615
Maintenance logiciel informatique	1 256	1 424
Autres services extérieurs	799	673
Assurance globale banque	568	484
Entretien et nettoyage immeubles	439	434
Honoraires commissaires aux comptes	322	361
Maintenance matériel informatique	495	435
Loyer personnel logements de fonction	263	263
Assurance immeubles et voitures	294	310
Gardiennage et surveillance	276	239
Frais judiciaires	126	185
Rémunération d'intermédiaires	172	247
honoraires service assistance Société Générale	43	115
Sous-traitance archives	75	95
Sous- traitance informatique	26	25
Maintenance et consommable photocopieurs	5	22
Entretien et réparation divers	50	13
Total Travaux fournitures et services extérieurs	7 835	7 940

Note 27 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 28 643 KTND se détaillant ainsi:

	Exercice 2014
Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt	120 188
+ Déductions nets Réintégrations	(5 696)
Résultat fiscal avant provisions	114 492
- Déduction provisions 2014	30 654
Résultat fiscal	83 838
Réinvestissement	2 000
Résultat fiscal après réinvestissement	81 838
Taux d'impôt	35,00%
Impôt sur les sociétés	28 643

Note 28 : Résultat par Action

Le résultat par action Exercice 2014, est de 2,56 DT.

	Exercice 2014	Exercice 2013
Résultat de la période	56 616	38 016
Capital social - nombre de titres*	22 115 956*	19 600 000
Résultat par action en DT	2,560	1,940

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

*Du 01 Janvier au 29 Octobre 2014, le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 19 600 000 , conférant un nombre d'actions pondéré de 16 172 678.

Du 30 Octobre au 31 Décembre 2014 le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 34 560 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 6 043 278.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 29 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint Exercice 2014 un solde de 199 081 KTND contre 189 037 KTND Exercice 2013 se détaillant ainsi :

	Exercice 2014	Exercice 2013
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 867	71 069
Créances sur les établissements bancaires et financiers	191 126	271 835
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(189 912)	(153 867)
Total	199 081	189 037

3.6- Autres notes aux états financiers

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société " Nestlé Tunisie " ce, pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précitée a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 15 Juillet 2015

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société " Nestlé Tunisie " s'élèvent à 1,1KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société " Nestlé Tunisie Distribution " ce, pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an. L'acte de garantie précitée a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'une année jusqu'au 15 Juillet 2015.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société «Nestlé Tunisie Distribution» s'élèvent à 2,2 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43464 KTND. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,25% l'an .

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à 97 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la " Société Générale ", en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125 000 K EUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois

- Taux : EURIBOR 3 mois +65bps

La " Société Générale " a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2014, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 171 KTND Hors TVA.

- L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- Nominal : 30.000.000 USD

- Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016

- Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle

- Taux : Libor 6 Mois+ 62bps

L'encours dudit emprunt au 31/12/2014 s'élève à 15 956 KTND. La charge d'intérêt en 2014 au titre dudit emprunt s'élève à 189KTND.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009. Un avenant portant sur la reconduction tacite dudit contrat jusqu'au 31 décembre 2014 a été approuvé par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014.

Le montant de la maintenance supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'est élevé à 91KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008. Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 KEuros par an. Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette convention, se sont élevés à 58 KTND Hors TVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTNDHT.
- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND Hors TVA

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelable de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

Le coût de mise en place du projet est de 713 KTND hors TVA (licence et frais de mise en place. le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2014 est de 91KTND

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 11 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2014. L'encours de ces opérations au 31/12/2014 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
Placement en Devises	EUR	69 617	157 265
	SEK	8 000	1 924
	GBP	120	348
	USD	1 500	2 792
Total			162 329
Garanties Reçues / concours à La Clientèle	TND	37 897	37 897
	EUR	1 761	3 978
Total			41 874
Credoc Import	JPY	40 910	637
	USD	1 159	2 158
	EUR	12 071	27 269
	CHF	41	77
Total			30 140
Credoc Export	TND	170	170
	USD	821	1 528
	EUR	1 355	3 062
Total			4 759
Garanties Emises	EUR	1 228	2 774
	MAD	1 330	275
Total			3 049
Garanties Reçues	TND	65 067	65 067
	GBP	1 051	3 048
	USD	10 798	20 101
	EUR	84 928	191 852
Total			280 067

Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, à la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, 1477 créances totalisant 7 269 KTND.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012. Cette convention porte sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, d'établissement et du contrôle des déclarations fiscales.

La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction. Les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND Hors TVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014 s'élève 20 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de décision du Conseil d'Administration du 12 Mars 2015 avec la société l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC, un contrat de rétrocession partielle portant sur certaines créances totalisant 148 KTND.

Opérations avec la société "UIB Finance"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA.+en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 10 K TND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention l'UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2014, s'élèvent à 9 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2014, s'élèvent 5 KTND Hors TVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014 s'élève 5 KTND Hors TVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un nouveau contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 K TND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2014 est de 5 K TND Hors TVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Opérations avec la société "International – Sicar"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société l'International Sicar en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1er Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2014, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 14 607KTND. Il est à préciser que les débloquages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2014 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élève à 153 KTND Hors TVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société l'International Sicar consistant à faire bénéficier à la Sicar du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 7 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec l'International Sicar moyennant un loyer annuel de 11 KTND hors TVA. Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

Encours des opérations bancaires avec les administrateurs

L'encours total au 31/12/2014 des engagements Hors Bilan du groupe M'zabi s'élève à 10 692 KTND.

L'encours total au 31/12/2014 des dépôts du groupe M'zabi s'élève à 37 688 KTND.

L'encours total au 31/12/2014 des dépôts de Mr Habib Bouaziz s'élève à 311 KTND.

Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 22 mai 2012 ainsi que celle des administrateurs telle que fixée par le conseil d'administration du 12 mars 2015 se détaillent comme suit:

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme :				
- Salaire	450 018	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	228 330	228 330	-	-
- Charges sociales et fiscales	186 394	91 934	-	-
- Congés payés	14 260	58 687	-	-
- Autres avantages	11 058	3 152	-	-
- Jetons de présence	-	-	150 000	150 000
TOTAL	890 060	382 103	150 000	150 000

Note 30 – Passifs éventuels - Provisions

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours

Note 31: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 267 715 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 56 616 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1. Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers n° 30 « Passifs éventuels - Provisions » :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

4.2. Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises, au cours des exercices 2011 à 2014, par le chef de caisse de l'agence de Teboulba.

La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 22 janvier 2015, sous le numéro 7004253/2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 10 mars 2015.

Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élèvent à 2 570 KDT et ont été provisionnés au cours de l'exercice 2014 à hauteur de 2 550 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

FINOR
Mustapha Medhioub

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)
Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes
Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2014.

Conventions conclues avec la Société Générale

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de maintenance de l'application de pilotage de la surveillance permanente (Narval) avec la Société Générale, moyennant une redevance annuelle de 4 632 EUR Hors Taxes.

Ce contrat annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2014 s'élève à 11 KTND.

2- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, de conseil et de support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet destiné aux entreprises, avec la Société Générale. Le coût de mise en place de ce projet s'est élevé à 713 KTND.

En vertu de ce contrat de maintenance la Société Générale procède à la facturation des coûts de maintenance à partir de l'année qui suit celle du déploiement du projet IBE, soit à compter du 1er Janvier 2013.

Le Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014 a autorisé un nouveau contrat qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, valable pour une durée de deux ans.

Le coût de la maintenance annuelle s'élève en 2014, à 91 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

1- L'UIB a cédé, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances totalisant 7 269 KTND qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 1.477 dinars.

2- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 12 Mars 2015, un acte de résiliation partielle de certaines créances qui ont été cédées en 2001, 2005, 2006, 2009, 2010, 2011 et 2013 à « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC » et totalisant un montant de 148 KTND.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Conventions conclues avec la Société Générale

1- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » et ce, pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

L'acte précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une durée d'une année échéant le 15 juillet 2015.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à 2,2 KTND y compris la TVA non déductible.

2- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » et ce, pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

L'acte précité a été renouvelé dans les mêmes conditions pour une durée d'une année échéant le 15 juillet 2015.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à 1,1 KTND y compris la TVA non déductible.

3- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 2 Octobre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant global de 125 000 KEUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois

- Taux : EURIBOR 3 mois +65 points de base

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 KEUR en date du 31 octobre 2013, avec une échéance le 31 janvier 2015.

4- Le Conseil d'Administration du 11 Février 2010, a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2014 au titre de cette garantie s'élèvent à 97 KTND y compris la TVA non déductible.

5- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND HTVA.

6- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée initialement par le par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009 et reconduite par le conseil d'administration du 28 Novembre 2014. Le montant de la redevance supportée par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élève à 91 KTND HTVA.

7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.

8- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable en une seule fois à l'échéance du 12 novembre 2018 ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du

10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2014 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 878 KTND.

9- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 03 Septembre 2014, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels conclu avec la Société Générale, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 EUR hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 EUR par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette convention, s'élèvent à 58 KTND HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 EUR hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2014 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTND HTVA.

Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « Société Générale Securities Services (SGSS) »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2014, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 171 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance comptable avec la société « IRC », en vertu duquel la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, d'établissement et de contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. En vertu de cette convention, la banque perçoit des honoraires annuels de 20 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 20 KTND HTVA.

Conventions conclues avec la société « UIB Finance »

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 10 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, « l'UIB Finance » perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2014, s'élèvent à 9 KTND HTVA

3- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de maintenance du parc informatique et accessoires avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA, en contre partie de ces services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

4- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de gestion du service back office titres avec la société « UIB Finance » à partir du 1er septembre 2012, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

5- L'UIB a conclu le 23 Juillet 2012 un contrat de mise à disposition des bureaux de la banque situés au rez-de-chaussée de l'immeuble les Reflets du Lac, avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 5 KTND HTVA, en contre partie de la mise à disposition de ses bureaux. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

Conventions conclues avec la société « International Sicar »

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND TTC, en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2014, s'élève à 40 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1er Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2014, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 14 607 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2014 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 153 KTND HTVA.

3- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier la Sicar des conditions spécifiques du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 7 KTND HTVA.

4- L'UIB a conclu le 02 Mai 2012 un contrat de sous location d'un local sis à Bab el jedid avec la société «L'International Sicar », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 11 KTND HTVA.

Le loyer facturé par la banque au titre de l'exercice 2014, s'élève à 11 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration du 22 Mai 2012. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.
- Le conseil d'administration du 12 Mars 2015, a proposé de distribuer des jetons de présence aux administrateurs pour un montant brut de 150 KTND comptabilisé parmi les charges de l'exercice 2014.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

(EN TND)	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme :				
- Salaires bruts	450 018	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	228 330	228 330	-	-
- Charges sociales et fiscales	186 394	91 934	-	-
- Congés payés	14 260	58 687	-	-
- Autres avantages	11 058	3 152	-	-
- Jetons de présence	-	-	150 000	150 000
TOTAL	890 060	382 103	150 000	150 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

FINOR
Mustapha Medhioub

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

La société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS publie ci-dessous ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Monsieur **Mahmoud ZAHAF**.

BILAN CONSOLIDE 2014

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Note	2014	2013
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/14	Au 31/12/13
Actifs immobilisés			
Ecarts d'aquisition	1	1 276 133,701	1 347 030,018
Immobilisations incorporelles		404 391,453	289 986,552
Moins : amortissements		-210 832,328	-163 393,833
<i>S/Total</i>	2	<u>193 559,125</u>	<u>126 592,719</u>
Immobilisations corporelles		16 252 885,511	13 962 472,241
Moins : amortissements		-10 476 333,356	-9 738 803,266
<i>S/Total</i>	3	<u>5 776 552,155</u>	<u>4 223 668,975</u>
Immobilisations financières		151 107,135	128 667,408
Moins : Provisions		-91 500,000	-91 500,000
<i>S/Total</i>	4	<u>59 607,135</u>	<u>37 167,408</u>
Total des actifs immobilisés		7 305 852,116	5 734 459,120
Autres Actifs non courants	5	138 652,860	241 428,603
Total des actifs non courants		7 444 504,976	5 975 887,723
ACTIFS COURANTS			
Stocks		7 265 619,853	7 172 728,705
Moins : Provisions		0,000	0,000
<i>S/Total</i>	6	<u>7 265 619,853</u>	<u>7 172 728,705</u>
Clients et comptes rattachés		14 581 688,935	11 187 213,508
Moins : Provisions		-523 917,457	-478 023,589
<i>S/Total</i>	7	<u>14 057 771,478</u>	<u>10 709 189,919</u>
Autres actifs courants	8	493 131,266	538 257,511
Placements et actifs financiers	9	5 033 562,907	32 737,310
Liquidités et équivalens de liquidités	10	66 188,121	11 737 491,783
Total des actifs courants		26 916 273,625	30 190 405,228
Total des actifs		34 360 778,601	36 166 292,951

BILAN CONSOLIDE 2014

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2014	2013
		<small>Au 31/12/14</small>	<small>Au 31/12/13</small>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 300 000,000	12 300 000,000
Primes d'emission		7 909 460,000	7 909 460,000
Subvention d'investissement		24 776,100	61 530,750
Réserves consolidés		2 278 900,571	350 532,960
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		22 513 136,671	20 621 523,710
Résultat de l'exercice consolidé		3 914 236,629	3 158 170,138
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	11	26 427 373,300	23 779 693,848
INTÉRÊTS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		2 208,510	1 244,456
Résultat des minoritaires		847,890	1 152,527
Total des intérêts minoritaires	12	3 056,400	2 396,983
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	383 757,421	630 609,895
Autres passifs non courants	14	0,000	400 000,000
Provisions	15	70 000,000	70 000,000
Total des passifs non courants		453 757,421	1 100 609,895
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	2 829 784,620	5 329 066,739
Autres passifs courants	17	1 283 211,163	1 175 738,972
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	3 363 595,697	4 778 786,514
Total des passifs courants		7 476 591,480	11 283 592,225
Total des passifs		7 930 348,901	12 384 202,120
Total des capitaux propres et des passifs		34 360 778,601	36 166 292,951

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2014

(Exprimé en dinars)

	Note	2014 Au 31/12/14	2013 Au 31/12/13
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	43 029 949,397	38 338 456,864
Production immobilisée	2	14 129,618	3 111,278
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
<i>Total des produits d'exploitation</i>		43 044 079,015	38 341 568,142
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	3	-33 192,413	105 097,289
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	4	30 344 949,439	27 553 209,175
Charges de personnel	5	3 811 497,788	3 072 742,260
Dotations aux amortissements et aux provisions	6	1 113 493,964	1 303 892,109
Autres charges d'exploitation	7	2 443 313,755	1 971 760,531
<i>Total des charges d'exploitation</i>		37 680 062,533	34 006 701,364
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 364 016,482	4 334 866,778
Produits des placements	8	406 687,116	12,610
Charges financières nettes	9	786 676,134	1 124 487,470
Autres gains ordinaires	10	106 470,290	780 473,064
Autres pertes ordinaires		7 145,768	0,000
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 083 351,986	3 990 864,982
Impôt sur les bénéfices	11	1 097 371,150	760 646,000
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		3 985 980,836	3 230 218,982
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	12	70 896,317	70 896,317
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3 915 084,519	3 159 322,665
Quote-part des intérêts minoritaires		847,890	1 152,527
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 914 236,629	3 158 170,138

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE 2014

(Exprimé en dinars)

	Note	2014 Au 31/12/14	2013 Au 31/12/13
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		3 914 236,629	3 158 170,138
- <i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions	1	1 113 493,964	1 303 892,109
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	70 896,317	70 896,317
. Intérêts sur emprunt	3	0,000	77 839,611
. Variation des stocks	4	-92 891,148	-368 464,326
. Variation des créances	5	-3 404 932,332	-2 411 278,233
. Variation des autres actifs	6	108 145,648	222 272,413
. Variation des fournisseurs	7	-2 488 825,214	-326 977,639
. Variation des autres passifs	8	43 627,191	-225 693,212
. Plus-value de cession d'immobilisations		-46 873,300	-539 533,409
. Reprise sur provisions antérieurs		-16 840,885	-30 335,728
. Quote-part subvention d'investissement		-36 754,650	-81 754,650
. Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		847,890	1 152,527
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		-835 869,890	850 185,918
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	9	-2 869 195,554	-1 584 431,800
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	348 235,800	63 960,000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	11	-28 274,727	-4 974,056
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	12	5 835,000	733 904,700
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		-2 543 399,481	-791 541,156
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement suit à l'émission d'actions	13	200,000	11 100 000,000
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	14	-1 230 000,000	-637 402,610
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés	15	-191,000	-147 000,000
- Encaissements provenant des emprunts	16	376 337,697	250 048,300
- Remboursement d'emprunts	17	-822 241,913	-619 627,325
- Variation autres passifs non courants	18	-400 000,000	0,000
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		-2 075 895,216	9 946 018,365
VARIATION DE TRESORERIE		-5 455 164,587	10 004 663,127
Trésorerie au début de l'exercice	19	8 987 850,645	-1 016 812,482
Trésorerie à la clôture de l'exercice	20	3 532 686,058	8 987 850,645

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

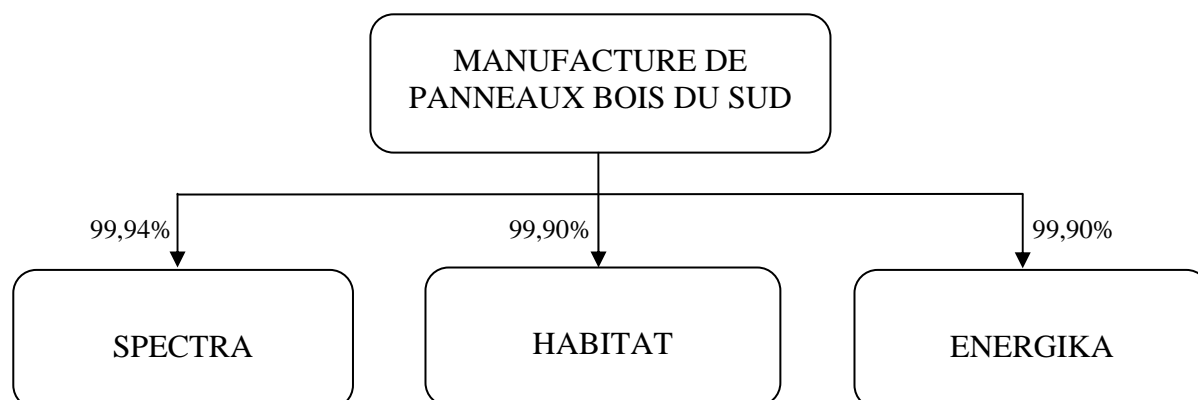
Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** », qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe « **MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD** » est composé, au 31 Décembre 2014, de quatre sociétés :

- MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD S.A. « MPBS » : société mère ;
- SPECTRA SARL : société filiale ;
- HABITAT SARL : société filiale ;
- ENERGIKA SARL : société filiale ;

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 31 Décembre 2014 :



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
MPBS	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
HABITAT	99,90%	-	99,90%	99,90%	Exclusif	Intégration globale
SPECTRA	99,94%	-	99,94%	99,94%	Exclusif	Intégration globale
ENERGIKA	99,90%	-	99,90%	99,90%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

La société CARTHAGE MEUBLE, n'a pas été consolidée car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidés ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan et de l'état de résultat des différentes sociétés du groupe.

3) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

4) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

5) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société « MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD » a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD n'a pas enregistré entre la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et la date de publication des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

VI- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Good Will SPECTRA	338 200,693	338 200,693
Good Will HABITAT	1 221 518,275	1 221 518,275
<i>Sous total</i>	1 559 718,968	1 559 718,968
Moins : amortissements	-283 585,267	-212 688,950
Total	1 276 133,701	1 347 030,018

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fonds de commerce	56 400,000	56 400,000
Logiciels	347 991,453	233 586,552
<i>Sous total</i>	404 391,453	289 986,552
Moins : amortissements	-210 832,328	-163 393,833
Total	193 559,125	126 592,719

3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Terrain	1 379 422,006	1 379 422,006
Bâtiments	2 130 136,538	1 316 318,738
Agencement, Aménagement et installation	1 031 969,825	788 108,205
Matériels Industriels et Outillages	8 625 002,393	8 090 862,511
Equipements de bureau	179 179,919	161 486,002
Matériels de transport	1 886 147,146	1 542 231,444
Matériels informatique	287 230,624	202 124,944
Matériel de foire	62 433,996	56 539,221
Immobilisation en cours	671 363,064	425 379,170
<i>Sous total</i>	16 252 885,511	13 962 472,241
Moins : amortissements	-10 476 333,356	-9 738 803,266
Total	5 776 552,155	4 223 668,975

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE - MANUFACTURE PANNEAUX BOIS DU SUD "MPBS"

Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE 2014

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements			VCN
	31/12/2013	Variation	31/12/2014	31/12/2013	Variation	31/12/2014	
<u>Immobilisations Incorporelles</u>							
Logiciels	233 586,552	114 404,901	347 991,453	160 573,833	44 618,495	205 192,328	142 799,125
Fonds de commerce	56 400,000		56 400,000	2 820,000	2 820,000	5 640,000	50 760,000
<i>Sous Total</i>	<i>289 986,552</i>	<i>114 404,901</i>	<i>404 391,453</i>	<i>163 393,833</i>	<i>47 438,495</i>	<i>210 832,328</i>	<i>193 559,125</i>
<u>Immobilisations Corporelles</u>							
Terrain	1 379 422,006	0,000	1 379 422,006	0,000		0,000	1 379 422,006
Construction	1 316 318,738	813 817,800	2 130 136,538	1 079 393,869	53 815,297	1 133 209,166	996 927,372
Matériel et outillage Industriel	8 090 862,511	534 139,882	8 625 002,393	6 959 727,906	351 642,021	7 311 369,927	1 313 632,466
Agencets Aménagts et Installations	788 108,205	243 861,620	1 031 969,825	539 596,799	69 570,138	609 166,937	422 802,888
Matériel de transport	1 542 231,444	343 915,702	1 886 147,146	805 389,777	214 871,596	1 020 261,373	865 885,773
Matériel Informatique	202 124,944	85 105,680	287 230,624	165 809,973	32 725,401	198 535,374	88 695,250
Equipement Bureau	161 486,002	17 693,917	179 179,919	137 697,017	13 109,606	150 806,623	28 373,296
Matériel de foire	56 539,221	5 894,775	62 433,996	51 187,925	1 796,031	52 983,956	9 450,040
Immobilisations en cours	425 379,170	245 983,894	671 363,064	0,000	0,000	0,000	671 363,064
<i>Sous Total</i>	<i>13 962 472,241</i>	<i>2 290 413,270</i>	<i>16 252 885,511</i>	<i>9 738 803,266</i>	<i>737 530,090</i>	<i>10 476 333,356</i>	<i>5 776 552,155</i>
TOTAL	14 252 458,793	2 404 818,171	16 657 276,964	9 902 197,099	784 968,585	10 687 165,684	5 970 111,280

4) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cautionnements	44 317,066	35 877,339
Titres de participation « SCIAF »	10,000	10,000
Titres de participation « CARTHAGE MEUBLES »	92 780,069	92 780,069
Obligations	14 000,000	0,000
<i>Sous total</i>	151 107,135	128 667,408
Moins : Provisions	-91 500,000	-91 500,000
Total	59 607,135	37 167,408

5) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Charges à répartir	31 786,532	29 362,167
Frais préliminaires	106 866,328	212 066,436
Total	138 652,860	241 428,603

6) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Stocks des produits en cours	282 585,447	243 727,835
Stocks des produits finis	1 336 156,694	1 341 821,893
Stocks emballage	35 074,088	29 280,247
Stocks Marchandises	1 259 982,553	827 041,048
Stocks matière consommable	35 297,106	36 224,796
Stocks Matière première	3 942 432,955	4 296 548,460
Stocks pièces de rechange	374 091,010	398 084,426
Total	7 265 619,853	7 172 728,705

7) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Clients ordinaires	8 950 634,306	7 251 264,167
Clients chèque en caisse	3 676 651,887	2 905 742,873
Clients effet à recevoir	1 924 186,007	1 028 073,136
Client facture à établir	30 216,735	2 133,332
<i>Sous total</i>	14 581 688,935	11 187 213,508
Moins : Provisions	-523 917,457	-478 023,589
Total	14 057 771,478	10 709 189,919

8) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Avances et prêts au personnel	87 286,295	85 893,000
Charges constatés d'avance	47 143,363	36 466,173
Etat, crédit de TVA à reporter	0,000	14 359,920
Etat, crédit d'impôt sur les sociétés	298 375,013	398 396,818
Débiteurs divers	20 141,600	141,600
Produits à recevoir	40 184,995	3 000,000
Total	493 131,266	538 257,511

9) Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Titres de placement	33 562,907	32 737,310
Bons de trésor	5 000 000,000	0,000
Total	5 033 562,907	32 737,310

10) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Banques	19 939,158	11 709 443,493
Caisses	7 429,822	11 290,679
Effets à l'encaissement	38 819,141	16 757,611
Total	66 188,121	11 737 491,783

11) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Capital social	12 300 000,000	12 300 000,000
Réserves et primes consolidés	10 188 360,571	8 259 992,960
Subvention d'investissement	24 776,100	61 530,750
Résultat consolidé	3 914 236,629	3 158 170,138
Total	26 427 373,300	23 779 693,848

Le tableau de variation de capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves consolidés	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	TOTAL
Situation nette au 31/12/2013	12 300 000,000	8 259 992,960	61 530,750	3 158 170,138	23 779 693,848
Affectation de résultat 2013		3 158 170,138		-3 158 170,138	0,000
Distribution de dividendes MPBS		-1 230 000,000			-1 230 000,000
Effet variation du périmètre de consolidation		197,473			197,473
Quote-part subvention inscrite au Rst			-36 754,650		-36 754,650
Résultat de l'exercice 2014				3 914 236,629	3 914 236,629
Situation nette au 31/12/2014	12 300 000,000	10 188 360,571	24 776,100	3 914 236,629	26 427 373,300

12) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Réserves des minoritaires	2 208,510	1 244,456
Résultat des minoritaires	847,890	1 152,527
Total	3 056,400	2 396,983

Le tableau de variation des intérêts minoritaires se présente comme suit :

	Réserves	Résultat	Total
Intérêts des minoritaires au 31/12/2013	1 244,456	1 152,527	2 396,983
Affectation de résultat 2013	1 152,527	-1 152,527	0,000
Distribution de dividendes HABITAT	-191,000		-191,000
Effet variation du périmètre de consolidation	2,527		2,527
Résultat de l'exercice 2014		847,890	847,890
Intérêts des minoritaires au 31/12/2014	2 208,510	847,890	3 056,400

13) Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunt BIAT	0,000	305 555,542
Emprunt BT	149 152,506	230 508,450
Emprunts Leasing	234 604,915	94 545,903
Total	383 757,421	630 609,895

14) Autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Comptes courants associés	0,000	400 000,000
Total	0,000	400 000,000

15) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Provisions pour risques et charges	70 000,000	70 000,000
Total	70 000,000	70 000,000

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	1 907 225,119	4 427 095,999
Fournisseurs effets à payer	916 220,163	885 643,861
Fournisseurs factures non parvenues	6 339,338	16 326,879
Total	2 829 784,620	5 329 066,739

17) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Assurance Groupe	2 726,912	2 678,022
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	239 265,834	192 328,827
Charges à payer	547 368,551	462 167,587
Créditeurs divers	-1 200,000	11 150,000
Etat, Impôts et taxes	480 467,198	327 305,889
Personnel rémunérations dues	1 127,620	180 108,647
Produits constatés d'avance	13 455,048	0,000
Total	1 283 211,163	1 175 738,972

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Banques (découvert)	1 320 180,903	1 466 065,014
Crédit de gestion	1 483 321,160	2 793 576,124
Échéance à moins d'un an sur crédit bancaire	386 911,486	421 468,942
Échéance à moins d'un an sur crédit leasing	173 182,148	97 676,434
Total	3 363 595,697	4 778 786,514

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Ventes marché local	42 629 089,802	37 676 846,153
Ventes export	1 302 090,866	1 485 221,470
Remises et escomptes accordés	-901 231,271	-823 610,759
Total	43 029 949,397	38 338 456,864

2) Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Production immobilisée	14 129,618	3 111,278
Total	14 129,618	3 111,278

3) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Variation de stocks de produits finis et encours de production	-33 192,413	105 097,289
Total	-33 192,413	105 097,289

4) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Achats d'approvisionnements consommés	25 510 687,904	23 579 706,882
Achats de marchandises consommés	4 834 261,535	3 973 502,293
Total	30 344 949,439	27 553 209,175

5) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Salaire et complément de salaire	3 152 295,806	2 537 327,959
Cotisation CNSS	547 968,025	459 591,832
Cotisation assurance groupe	44 189,840	41 852,395
Frais accessoires aux salaires	67 044,117	33 970,074
Total	3 811 497,788	3 072 742,260

6) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dotation aux amortissements - Immobilisations corporelles	863 024,472	1 028 949,787
Dotation aux amortissements - Immobilisations incorporelles	47 438,495	20 582,393
Dotation aux résorptions - Charges reportées	138 491,207	133 397,364
<i>Sous total - dotation aux amortissements</i>	1 048 954,174	1 182 929,544
Dotation aux provisions – Clients douteux	64 539,790	75 962,565
Dotation aux provisions - Titres de participation	0,000	45 000,000
<i>Sous total – dotation aux provisions</i>	64 539,790	120 962,565
Total	1 113 493,964	1 303 892,109

7) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres services extérieurs	85 961,287	33 318,314
Impôts et taxes	306 488,052	194 239,718
Frais bancaires	134 804,173	104 573,515
Frais de mission, réception et déplacement	199 222,729	210 696,425
Frais de transport sur achat et vente	436 691,060	401 738,647
Frais d'entretien et de réparation	291 696,063	206 073,453
Frais d'installation	17 415,000	27 587,349
Frais postaux et télécommunication	59 145,467	51 974,661
Honoraires et commissions	103 490,327	79 925,733
Loyer	240 273,666	235 785,942
Primes d'assurance	94 031,596	69 259,288
Publicité et relations publique	445 613,356	320 550,002
Sous-traitances	6 202,000	20 849,500
Jetons de présence	20 000,000	0,000
Divers	2 278,979	15 187,984
Total	2 443 313,755	1 971 760,531

8) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Produits des bons de trésors	405 085,207	0,000
Revenus titres de placement	1 601,909	12,610
Total	406 687,116	12,610

9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Intérêts sur emprunts	684 485,540	772 291,382
Autres charges financières	36 399,754	73 768,249
Pénalités de retard	39 280,936	8 108,251
Pertes de change	61 762,871	311 927,625
Gains de change	-35 252,967	-41 608,037
Total	786 676,134	1 124 487,470

10) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Produits sur cession d'immobilisation	47 200,000	541 924,482
Profits exceptionnels	5 094,045	112 084,557
Quote-part subvention d'investissement	36 754,650	81 754,650
Reprise sur provision	100,000	30 335,728
Subvention d'exploitation	17 321,595	14 373,647
Total	106 470,290	780 473,064

11) Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Impôt sur les bénéfices	1 097 371,150	760 646,000
Total	1 097 371,150	760 646,000

12) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2014
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition SPECTRA	15 372,759	15 372,759
Dotation aux amortissements - Ecart d'acquisition HABITAT	55 523,558	55 523,558
Total	70 896,317	70 896,317

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1) Dotations aux amortissements & provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	1 114 348,915	1 304 350,703
Ajustement de consolidation	-854,951	-458,594
Total	1 113 493,964	1 303 892,109

2) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	0,000	0,000
Ajustement de consolidation	70 896,317	70 896,317
Total	70 896,317	70 896,317

3) Intérêts sur emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	0,000	77 839,611
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	0,000	77 839,611

4) Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-92 891,148	-368 464,326
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-92 891,148	-368 464,326

5) Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-3 404 932,332	-2 411 278,233
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-3 404 932,332	-2 411 278,233

6) Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	108 145,648	222 272,413
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	108 145,648	222 272,413

7) Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-2 488 825,214	-326 977,639
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-2 488 825,214	-326 977,639

8) Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	43 627,191	-225 693,212
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	43 627,191	-225 693,212

9) Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-2 874 437,627	-1 585 302,620
Ajustement de consolidation	5 242,073	870,820
Total	-2 869 195,554	-1 584 431,800

10) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	348 235,800	63 960,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	348 235,800	63 960,000

11) Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-528 074,727	-4 974,056
Ajustement de consolidation	499 800,000	0,000
Total	-28 274,727	-4 974,056

12) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	5 835,000	733 904,700
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	5 835,000	733 904,700

13) Encaissement suit à l'émission d'actions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	500 000,000	11 100 000,000
Ajustement de consolidation	-499 800,000	0,000
Total	200,000	11 100 000,000

14) Dividendes et autres distributions versés par la société mère

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Distribution de dividendes MPBS	-1 230 000,000	-650 000,000
Ajustement de consolidation	0,000	12 597,390
Total	-1 230 000,000	-637 402,610

15) Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Distribution de dividendes HABITAT	-191 000,000	-150 000,000
Ajustement de consolidation	190 809,000	3 000,000
Total	-191,000	-147 000,000

16) Encaissements provenant des emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	376 337,697	250 048,300
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	376 337,697	250 048,300

17) Remboursement d'emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-822 241,913	-619 627,325
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-822 241,913	-619 627,325

18) Variation des autres passifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Cumul des rubriques des sociétés intégrées globalement	-400 000,000	0,000
Ajustement de consolidation	0,000	0,000
Total	-400 000,000	0,000

19) Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2013
Effets à l'encaissement	16 757,611
Banques	10 243 378,479
Caisses	11 290,679
Autres concours bancaires	-1 283 576,124
Total	8 987 850,645

20) Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Solde au 31/12/2014
Effets à l'encaissement	38 819,141
Banques	-1 300 241,745
Caisses	7 429,822
Autres concours bancaires	-213 321,160
Bons de trésor	5 000 000,000
Total	3 532 686,058

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre société, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe constitué par la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2014, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 34 360 778,601 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé (part du groupe) de 3 914 236,629 TND, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le Conseil d'Administration de votre société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD et ses filiales au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes consolidés de la société au 31 décembre 2014 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Fait à Tunis, le 27 Avril 2015
Le Commissaire Aux Comptes
Mahmoud ZAHAF

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-
Tunis

La société **One Tech Holding** publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 mai 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONE TECH

Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en dinars



<u>ACTIFS</u>	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Ecart d'acquisition	(1)	17 379 331	16 536 158
Immobilisations incorporelles		4 264 418	3 633 189
Amort & Prov Immobilisations incorporelles		(3 451 519)	(3 146 422)
<i>S/TOTAL</i>	(2)	812 899	486 767
Immobilisations corporelles		225 945 888	195 007 443
Amort & Prov Immobilisations corporelles		(120 776 796)	(108 762 212)
<i>S/TOTAL</i>	(3)	105 169 092	86 245 231
Titres mis en équivalence	(4)	3 973 238	3 976 542
Immobilisations financières		6 841 682	2 952 368
Provisions Immobilisations financières		(885 320)	(883 042)
<i>S/TOTAL</i>	(5)	5 956 362	2 069 326
<i>Total des actifs immobilisés</i>		133 290 922	109 314 024
Autres actifs non courants	(6)	2 297 542	1 163 288
Total des actifs non courants		135 588 464	110 477 312
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
Stocks		76 102 690	72 581 829
Provisions Stocks		(4 288 975)	(4 428 661)
<i>S/TOTAL</i>	(7)	71 813 715	68 153 168
Clients et comptes rattachés		130 858 276	127 247 902
Provisions Clients et comptes rattachés		(7 770 389)	(6 895 270)
<i>S/TOTAL</i>	(8)	123 087 887	120 352 632
Autres actifs courants	(9)	13 822 659	15 667 659
Placements et autres actifs financiers	(10)	26 848 941	39 895 176
Liquidités et équivalents de liquidités	(11)	29 877 328	32 631 334
Total des actifs courants		265 450 530	276 699 969
<i>Total des actifs</i>		401 038 994	387 177 281

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONE TECH

Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en dinars



CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves		36 738 501	7 617 783
Autres capitaux propres		134 189 416	133 823 790
Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		224 527 917	195 041 573
Résultat de l'exercice		22 691 987	39 765 459
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	(12)	247 219 904	234 807 032

INTERETS MINORITAIRES

Réserves des minoritaires		17 098 179	17 232 201
Résultat des minoritaires		2 485 109	3 602 969
Total des intérêts minoritaires	(13)	19 583 288	20 835 170

PASSIFS

Passifs non courants

Emprunts et dettes assimilés	(14)	40 409 105	32 572 915
Provisions pour risques et charges	(15)	2 733 926	2 784 639
Total des passifs non courants		43 143 031	35 357 554

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés	(16)	55 268 578	50 606 094
Autres passifs courants	(17)	17 009 553	16 136 528
Concours bancaires et autres passifs financiers	(18)	18 814 640	29 434 903
Total des passifs courants		91 092 771	96 177 525

Total des passifs

134 235 802 **131 535 079**

Total capitaux propres et passif

401 038 994 **387 177 281**

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONE TECH

Etat de résultat consolidé

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en dinars



<u>RUBRIQUES</u>	Notes	Jusqu'à fin Décembre 2014	Jusqu'à fin Décembre 2013
Produits d'exploitation			
Revenus	(1)	445 756 100	420 093 047
Autres produits d'exploitation	(2)	834 948	1 228 003
Production immobilisée	(3)	1 706 249	329 764
<i>Total des produits d'exploitation</i>		448 297 297	421 650 814
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	(4)	(280 334)	7 193 466
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	(5)	(334 711 422)	(326 677 961)
Charges de personnel	(6)	(43 762 545)	(41 626 453)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(7)	(15 462 159)	(14 185 473)
Autres charges d'exploitation	(8)	(25 072 498)	(22 280 505)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(419 288 958)	(397 576 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 008 339	24 073 888
Charges financières nettes			
Charges financières nettes	(9)	(4 159 929)	1 391 859
Produits des placements	(10)	1 789 848	12 808 009
Autres gains ordinaires	(11)	1 078 696	6 693 551
Autres Pertes ordinaires	(12)	(372 972)	(232 777)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		27 343 982	44 734 530
Impôt sur les bénéfices	(13)	(3 104 487)	(3 190 644)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		24 239 495	41 543 886
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(14)	843 173	1 078 566
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	(15)	94 428	745 976
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		25 177 096	43 368 428
Quote-part des intérêts minoritaires		(2 485 109)	(3 602 969)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		22 691 987	39 765 459

GROUPE ONE TECH HOLDING

Groupe ONETECH

Etat de flux de trésorerie consolidé

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en dinars



<u>RUBRIQUES</u>	Jusqu'à fin Décembre 2014	Jusqu'à fin Décembre 2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	25 177 096	43 368 428
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements & provisions	15 036 419	14 185 473
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(843 172)	(1 078 566)
- Variation des stocks et en cours	(4 317 785)	(13 778 613)
- Variation des créances	(3 809 092)	(22 261 230)
- Variation des autres actifs non courants	(2 590 767)	(1 454 836)
- Variation des autres actifs courants	1 497 845	(2 553 239)
- Variation des placements et autres actifs financiers	13 137 020	(32 890 872)
- Variation des fournisseurs	4 181 569	9 050 938
- Variation des autres passifs courants	224 166	1 182 432
- Variation des autres passifs financiers	(8 896 738)	1 324 069
- Plus ou moins value de cession	(213 412)	(17 909 702)
- Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	(762 682)	(677 142)
- Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(94 428)	(745 976)
- Ajustements liés aux variations de périmètre		(356 681)
- Autres ajustements liés aux résultats reportés		10 985
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	37 726 039	(24 584 532)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(31 980 977)	(17 414 940)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	705 168	7 478 837
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 385 928)	(9 889 817)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	684 842	29 019 779
Variation du périmètre de consolidation	98 318	
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	(34 878 577)	9 193 859
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	16 392 909
Dividendes et autres distributions	(12 734 825)	(1 106 710)
Encaissement subvention d'investissement	1 018 830	2 264 033
Encaissement provenant des emprunts	17 493 445	10 590 434
Remboursement d'emprunts	(8 605 996)	(10 336 155)
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	(2 828 546)	17 804 511
Effet de la variation des cours de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	5 259	-
Effet de la variation du périmètre sur les liquidités et équivalents de liquidités	(3 395)	(268 915)
Variation de trésorerie	20 780	2 144 923
Trésorerie au début de l'exercice	27 179 509	25 034 586
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 200 289	27 179 509

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « ONE TECH » est composé de seize sociétés :

- **ONE TECH HOLDING S.A.** « OTH » : société mère ;

Pôle câblerie

- **TUNISIE CABLES S.A.** « TC » : société filiale ;
- **AUTO CABLES TUNISIE S.A.** « ACT » : entreprise associée.

Pôle mécatronique

- **FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A.** « FUBA » : société filiale ;
- **ELEONETECH S.A.** : société filiale ;
- **TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL S.A.** « TTEI » : société filiale ;
- **TECHNIPLAST INDUSTRIE S.A.** « TECHNIPLAST » : société filiale ;
- **ONE TECH GMBH** : société filiale de droit Allemand.
- **ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING SARL** : « OTMA »: société filiale;

Pôle télécom

- **ONE TECH MOBILE S.A.** « OTM » : société filiale ;
- **ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS S.A.** « OTBS » : société filiale ;
- **SYSTEL SA** : société filiale.
- **ONE TECH AFRICA SA** : co-entreprise ;

Autres activités

- **SOCIETE TUNISIENNE DE CONSTRUCTION METALIQUE S.A.** « STUCOM » : société filiale ;
- **HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S. S.A.** « HELIOFLEX » : société filiale ;
- **ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING S.A.** « OTEC »: entreprise associée.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
ONE TECH HOLDING	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
ONE TECH MOBILE	69,996%	-	69,996%	69,996%	Exclusif	Intégration globale
FUBA	99,995%	-	99,995%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
STUCOM	79,865%	-	79,865%	79,865%	Exclusif	Intégration globale
TUNISIE CABLES	92,452%	-	92,452%	92,452%	Exclusif	Intégration globale
AUTO CABLES	48,867%	-	48,867%	48,867%	Influence notable	Mise en équivalence
TTEI	99,991%	-	99,991%	99,991%	Exclusif	Intégration globale
ELEONETECH	54,980%	-	54,980%	54,980%	Exclusif	Intégration globale
TECHNIPLAST	79,98%	-	79,98%	79,98%	Exclusif	Intégration globale
HELIOFLEX	74,798%	0,001%	74,799%	74,798%	Exclusif	Intégration globale
OTBS	92,318%	-	92,318%	92,318%	Exclusif	Intégration globale
SYSTEL	-	99,650%	99,650%	91,995%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH E&C	40,00%	0,00%	40,00%	40,00%	Influence notable	Mise en équivalence
ONE TECH GMBH	-	100%	100%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
OTMA		100%	100%	89,985%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH AFRICA		50%	50%	46,186%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les filiales « SALGETEL », « INTELCOM EUROPE », « SERD SOFT », « SYSTEL TRAINING », « PROGRES TECHNOLOGIES », « TUNISIE FLOWER », « SOTUMAT », « ONE TECH INFORMATION TECHNOLOGY » et « MOSAIC » n'ont pas été consolidées car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers « ONE TECH GMBH », « ONE TECH AFRICA » et « ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING » est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

La société « ONE TECH AFRICA » a été consolidée par la méthode de l'intégration proportionnelle qui consiste à intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée en fonction du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés « AUTO CABLES TUNISIE » et « ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING » ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence selon laquelle la participation est initialement enregistrée à son coût historique et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

Les plus ou moins-values, constatées découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales réalisée par « TUNISIE CABLES », « FUBA », « OTBS » et « TTEI » ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne) retenu pour déterminer l'écart d'acquisition.

6) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société ONE TECH HOLDING a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées. (Cas de la société OTBS)

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)
- le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

En 2014, la société ONE TECH HOLDING a procédé à un changement d'estimation comptable relatif au traitement des écarts d'acquisition négatifs. A ce titre, la répartition du goodwill négatif résultant de l'apport des actions de la société OTBS au capital de la société ONE TECH HOLDING a été modifiée compte tenu des pertes enregistrées par ladite filiale en 2014.

7) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de ONE TECH HOLDING dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le groupe ONE TECH HOLDING n'a pas enregistré entre la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2014 et la date de publication des états financiers, des événements qui entraîneront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures du groupe.

VI- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Goodwill local	13 366 028	13 366 028
Ecart d'acquisition	2 587 188	2 587 188
Amortissement Ecart d'acquisition	6 482 818	4 999 023
Amortissement Goodwill local	-5 056 703	-4 416 081
Total Ecart d'acquisition	17 379 331	16 536 158

Le tableau récapitulatif de la détermination de l'écart d'acquisition par société et par lot d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	BRUT	Date	TAUX	Amortissements			VCN 31/12/2014
				Anterieurs	Dotation	TOTAL	
<u>A/ Titres acquis par OTH</u>							
Titres TTEI	-2 650 213	janvier-12	10%	-507 957	-265 020	-772 977	-1 877 236
Titres OTBS (1er lot/lié aux déficits)	-851 491	février-11		-851 491	0	-851 491	0
Titres OTBS (1er lot)	-635 476	février-11	10%	-185 347	-63 547	-248 894	-386 582
Titres OTBS (2ème lot/lié aux déficits)	-178 350	novembre-11		-178 350	0	-178 350	0
Titres OTBS (3ème lot/lié aux déficits)	-672 737	décembre-12		-672 737	0	-672 737	0
Titres TUNISIE CABLES (1er lot)	1 716 087	novembre-11	5%	185 909	85 805	271 714	1 444 373
Titres TUNISIE CABLES (2eme lot)	290 293	novembre-12	5%	16 934	14 515	31 449	258 844
Titres TUNISIE CABLES (3eme lot)	45 999	avril-13	5%	1 725	1 725	3 450	42 549
Titres TUNISIE CABLES (4eme lot)	38 736	mai-13	5%	1 291	1 291	2 582	36 154
Titres TUNISIE CABLES (5eme lot)	2 079 487	juillet-13	5%	51 987	51 987	103 974	1 975 513
Sous Total	-817 665			-2 138 036	-173 244	-2 311 280	1 493 615
<u>B/ Apport dans le capital de OTH</u>							
Titres OTM	731 944	décembre-12	5%	39 646	36 597	76 243	655 701
Titres FUBA	6 423 379	décembre-12	5%	347 933	321 169	669 102	5 754 277
Titres TUNISIE CABLES	-5 572 202	décembre-12	10%	-603 655	-557 220	-1 160 875	-4 411 327
Titres TTEI	6 303 233	décembre-12	5%	341 425	315 162	656 587	5 646 646
Titres ELEONETECH	779 308	décembre-12	5%	42 213	38 965	81 178	698 130
Titres TECHNIPLAST	-704 410	décembre-12	10%	-76 311	-70 441	-146 752	-557 658
Titres HELIOFLEX	445 895	décembre-12	5%	24 153	22 295	46 448	399 447
Titres STUCOM	-1 536 405	décembre-12	10%	-166 446	-153 640	-320 086	-1 216 319
Titres OTBS (lié aux déficits)	-4 113 882	décembre-12		-2 818 045	-1 295 837	-4 113 882	0
Sous Total	2 756 860			-2 869 087	-1 342 950	-4 212 037	6 968 897
<u>C/ Ecat d'acquisition (opération de fusion)</u>							
Fusion OTBS	6 948 124		5%	1 832 505	319 726	2 152 231	4 795 893
Fusion TUNISIE CABLES	6 117 904		5%	2 403 576	305 895	2 709 471	3 408 433
Fusion ELEONETECH	300 000		5%	180 000	15 000	195 000	105 000
Sous Total	13 366 028			4 416 081	640 621	5 056 702	8 309 326
<u>D/ Ecat d'acquisition (chez les filiales)</u>							
Titres SYSTEL	647 993	octobre-13	5%	8 100	32 400	40 500	607 493
Sous Total	647 993			8 100	32 400	40 500	607 493
TOTAL	15 953 216			-582 942	-843 173	-1 426 115	17 379 331

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Logiciels	2 849 838	2 504 143
Transferts technologiques	998 704	998 704
Immobilisations incorporelles en cours	290 854	5 320
Recherches et développements	107 695	107 695
Concessions de brevets	17 327	17 327
Sous total	4 264 418	3 633 189
Amort. Logiciels	-2 329 337	-2 030 187
Amort. Transfert technologique	-998 704	-998 704
Amort. Recherches et développements	-107 695	-102 205
Amort. Concessions de brevets	-15 783	-15 326
Sous total	-3 451 519	-3 146 422
Total	812 899	486 767

3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Matériel et Outillage	131 846 079	112 141 037
Constructions	36 002 665	33 553 720
Agencement, Aménagement & Installation	20 603 899	17 919 341
Terrains	18 413 638	18 413 638
Matériel de transport	7 553 423	6 243 795
Matériel de bureau & Informatique	6 955 457	5 836 079
Immobilisations en cours	4 570 727	899 833
Sous total	225 945 888	195 007 443
Amort. Matériel et outillages industriels	-83 919 001	-75 762 773
Amort. Constructions	-14 330 318	-12 779 591
Amort. Agencement, Aménagement & Installation	-12 822 296	-11 468 895
Amort. Matériels de bureau & Informatique	-5 312 835	-4 806 872
Amort. Matériel de transport	-4 392 346	-3 944 081
Sous total	-120 776 796	-108 762 212
Total	105 169 092	86 245 231

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONETECH

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMMORTISSEMENTS

Arrêté au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en dinars



DESIGNATIONS	V. Brute au 31/12/2013	Acquis	Cessions	Recalass	V. Brute au 31/12/2014	Amort. Cumulé 31/12/2013	Dotation	Sortie	Amort. Cumulé 31/12/2014	VCN Au 31/12/2014
<u>Immobilisations incorporelles</u>										
Logiciels	2 504 143	345 695	-	-	2 849 838	(2 030 187)	(299 150)	-	(2 329 337)	520 501
Concessions de brevets	17 327	-	-	-	17 327	(15 326)	(457)	-	(15 783)	1 544
Recherches et Développement	107 695	-	-	-	107 695	(102 205)	(5 490)	-	(107 695)	-
Transferts Technologiques	998 704	-	-	-	998 704	(998 704)	-	-	(998 704)	-
Immobilisations incorporelles en cours	5 320	285 534	-	-	290 854	-	-	-	-	290 854
S/Total	3 633 189	631 229	-	-	4 264 418	(3 146 422)	(305 097)	-	(3 451 519)	812 899
<u>Immobilisations corporelles</u>										
Terrains	18 413 638	-	-	-	18 413 638	-	-	-	-	18 413 638
Constructions	33 553 720	2 448 945	-	-	36 002 665	(12 779 591)	(1 550 727)	-	(14 330 318)	21 672 347
Matériel et Outillage	112 141 038	19 755 713	(50 672)	-	131 846 079	(75 762 773)	(8 204 490)	48 262	(83 919 001)	47 927 078
Agencement, Aménagement & Installation	17 919 341	1 896 882	-	787 676	20 603 899	(11 468 895)	(1 353 401)	-	(12 822 296)	7 781 603
Matériel de transport	6 243 795	1 622 572	(312 944)	-	7 553 423	(3 944 081)	(718 644)	270 379	(4 392 346)	3 161 077
Matériel de bureau & Informatique	5 836 079	1 126 486	(7 108)	-	6 955 457	(4 806 872)	(510 355)	4 392	(5 312 835)	1 642 622
Immobilisations en cours	899 832	4 936 288	(477 717)	(787 676)	4 570 727	-	-	-	-	4 570 727
S/Total	195 007 443	31 786 886	(848 441)	-	225 945 888	(108 762 212)	(12 337 617)	323 033	(120 776 796)	105 169 092
Total Général	198 640 632	32 418 115	(848 441)	-	230 210 306	(111 908 634)	(12 642 714)	323 033	(124 228 315)	105 981 991

4) Titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Titres AUTO CABLES TUNISIE	3 962 439	3 954 732
Titres ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	10 799	21 810
Total	3 973 238	3 976 542

5) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Titres de participation (*)	5 220 100	2 605 572
Emprunt national	800 000	0
Dépôts et cautionnements	776 317	323 293
Personnel, avances et prêts	45 265	23 503
Sous total	6 841 682	2 952 368
Moins : Provisions sur titres de participation	-883 043	-883 042
Moins : Provision sur dépôts et cautionnements	-2 277	0
Sous total	-885 320	-883 042
Total	5 956 362	2 069 326

(*) Les titres de participation se détaillent, au 31 décembre 2014, comme suit :

Désignation	Montant souscrit	Partie non libérée	Provision	VCN
TELNET HOLDING	2 073 196			2 073 196
CITY CAR	105 756			105 756
SPCS	800 000			800 000
GMC	187 500			187 500
ARIJ EL-MEDINA	20 000			20 000
SALGETEL	565 663		-485 639	80 024
OTIT	142 200			142 200
SERD SOFT	448 200		-195 019	253 181
GRAND MAGHREB MEDIAS	188 000			188 000
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	150 000	-25 000		125 000
MED ISTITUTE TECHNOLOGY	100 000			100 000
PROGRES TECHNOLOGIES	73 500		-73 500	0
CIMET	62 005	-38 441	-23 564	0
BTS	50 000			50 000
POLYCLINIQUE EL BESSATINE	50 000			50 000
SICAB	50 000			50 000
SOLARTECH-SUD	45 000		-15 000	30 000
Sté de développement Zone franche de Bizerte	45 000			45 000
LINSUD	44 500		-44 500	0
SOTUMAT	34 456	-22 092	-12 364	0
TUNISIE FLOWERS	27 500		-10 250	17 250
MOSAIC	25 000	-15 000	-5 000	5 000
INTELCOM EUROPE	18 207		-18 207	0
ESPRIT	10 000			10 000
SYSTEL TRAINING	4 950			4 950
Total	5 320 633	-100 533	-883 043	4 337 057

6) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Charges reportées	2 297 542	1 163 288
Total	2 297 542	1 163 288

7) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Stocks de matières premières et consommables	30 607 509	26 888 958
Stocks de produits finis et en cours	27 696 245	28 303 198
Stocks de marchandises	11 175 363	11 633 441
Stocks de pièces de rechanges	5 374 730	4 227 841
Stocks travaux en cours	1 248 843	1 528 391
Sous total	76 102 690	72 581 829
Prov. Stocks de marchandises	-2 372 308	-2 406 149
Prov. Stocks de matières premières et consommables	-1 462 462	-1 707 886
Prov. Stocks de pièces de rechanges	-357 213	-301 280
Prov. Stocks de produits finis et travaux en cours	-96 992	-13 346
Sous total	-4 288 975	-4 428 661
Total	71 813 715	68 153 168

8) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Clients ordinaires	114 207 575	109 466 840
Clients chèques et effets en portefeuille	9 890 638	10 885 792
Clients douteux et litigieux	6 760 063	6 895 270
Sous total	130 858 276	127 247 902
Moins : Provisions clients	-7 770 389	-6 895 270
Sous total	-7 770 389	-6 895 270
Total	123 087 887	120 352 632

9) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
État, crédit de TVA	4 939 431	3 576 364
État, crédit d'IS	3 322 628	3 341 224
Fournisseurs, matières et emballages en consignation	1 711 414	2 002 452
Produits à recevoir	1 179 270	601 992
Fournisseurs, avances et acomptes	943 125	4 291 192
Charges constatées d'avance	760 799	765 528
Débiteurs divers	740 871	665 820
Personnel, prêts et avances	708 432	735 612
Caution douanière	51 897	38 601
Provisions sur débiteurs divers	-535 208	-351 126
Total	13 822 659	15 667 659

10) Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Placements courants	23 827 514	38 659 280
Titres BVMT & SICAV	2 339 525	1 212 933
Certificat de dépôt	500 000	0
Prêt courant	143 445	0
Intérêts courus sur placements	45 407	22 963
Provision sur actif financier	-6 950	0
Total	26 848 941	39 895 176

11) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Banques EUR	21 680 357	17 826 517
Banques TND	4 405 555	6 089 286
Banques USD	3 744 497	8 431 649
Caisses	24 534	26 697
Régies d'avance et accreditif	20 929	257 185
Chèques à l'encaissement	1 456	0
Total	29 877 328	32 631 334

12) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Capital social	53 600 000	53 600 000
Subventions d'investissement	2 843 447	2 587 299
Prime d'émission	131 230 838	131 231 021
Ecart de conversion (établissement étranger)	115 131	5 470
Réserves consolidées	36 738 501	7 617 783
Résultat consolidé (Part du groupe)	22 691 987	39 765 459
Total	247 219 904	234 807 032

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

GROUPE ONE TECH HOLDING

ONETECH

Tableau de variation des capitaux propres

Arrêté au 31 Décembre 2014

Chiffres présentés en dinars



	Notes	Capital social	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Total des CP	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total des minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014		53 600 000	131 231 021	2 592 769	7 617 783	39 765 459	234 807 032	17 232 201	3 602 969	20 835 170
Affectation du résultat de l'exercice 2013		-	-	-	39 765 459	(39 765 459)	-	3 602 969	(3 602 969)	-
Dividendes versés		-	-	-	(11 256 000)	-	(11 256 000)	(1 390 532)	-	(1 390 532)
Actions propres		-	(184)	-	-	-	(184)	-	-	-
Variation des subventions d'investissement		-	-	256 148	-	-	256 148	-	-	-
Ecart de conversion		-	-	109 662	-	0	109 662	-	-	-
Variation du périmètre		-	-	-	611 259	-	611 259	(2 346 459)	-	(2 346 459)
Résultat de l'exercice 2014		-	-	-	-	22 691 987	22 691 987	-	2 485 109	2 485 109
Situation à la clôture de l'exercice 2014		53 600 000	131 230 837	2 958 579	36 738 501	22 691 987	247 219 904	17 098 179	2 485 109	19 583 288

13) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Réserves des minoritaires	17 098 179	17 232 201
Résultat des minoritaires	2 485 109	3 602 969
Total	19 583 288	20 835 170

14) Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Emprunts bancaires	40 130 419	32 088 257
Emprunts leasing	278 686	484 658
Total	40 409 105	32 572 915

15) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Provisions pour risques et charges	2 733 926	2 784 639
Total	2 733 926	2 784 639

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	50 640 698	46 564 001
Fournisseurs d'immobilisations	2 606 870	2 171 058
Fournisseurs, factures non parvenues	2 021 010	1 871 035
Total	55 268 578	50 606 094

17) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Passifs d'impôts différés	3 922 409	4 021 447
CNSS	3 013 017	2 759 860
Etat, impôts et taxes	2 492 267	1 483 241
Personnel, charges à payer	2 256 758	2 104 787
Charges à payer	1 675 297	2 356 053
Personnel, rémunérations dues	1 439 993	1 330 216
Clients, avances et acomptes	1 078 164	1 024 804
Créditeurs divers	420 457	475 385
Produits constatés d'avance	294 074	119 178
Provisions courantes	278 471	246 800
Dividendes à payer	138 646	214 757
Total	17 009 553	16 136 528

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	11 529 453	10 490 219
Emprunt courant lies cycle d'exploitation	3 959 370	12 907 118
Découverts bancaires	2 677 039	5 451 825
Intérêts courus sur emprunts	302 395	222 659
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	271 014	258 985
Produits financiers constatés d'avance	62 032	64 488
Chèques à payer	13 337	39 609
Total	18 814 640	29 434 903

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Chiffre d'affaires - produits finis	392 087 421	364 578 127
Chiffre d'affaires - marchandises	29 155 057	34 502 466
Chiffre d'affaires - travaux	17 232 098	17 172 649
Chiffre d'affaires - prestation de services	3 410 350	2 228 598
Autres revenus	3 871 174	1 611 207
Total	445 756 100	420 093 047

2) Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	762 682	677 142
Produits des activités annexes	72 266	550 861
Total	834 948	1 228 003

3) Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Production immobilisée	1 706 249	329 764
Total	1 706 249	329 764

4) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Variation des stocks des produits finis et des encours	-280 334	7 193 466
Total	-280 334	7 193 466

5) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Achats - matières et consommables	-285 407 589	-276 419 722
Achats – marchandises	-35 150 826	-40 695 832
Electricités & eaux	-8 149 385	-6 362 031
Achats - pièces de rechanges	-6 226 497	-4 273 206
Achats de travaux et sous-traitances	-2 856 180	-3 834 999
Variation de stocks - marchandises	-177 932	1 111 157
Achats petits matériels et outillages	-131 464	-430 682
Variation de stocks - matières et consommables	3 935 465	5 423 869
Variation de stocks - pièces de rechanges	836 189	223 615
Divers achats non stockés	-1 383 203	-1 420 130
Total	-334 711 422	-326 677 961

6) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Salaires bruts	-36 484 328	-35 207 911
Charges sociales légales	-6 377 656	-5 727 558
Autres charges personnel	-900 561	-690 984
Total	-43 762 545	-41 626 453

7) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dotations aux amortissements	-14 359 261	-13 654 545
Dotations aux provisions	-2 314 855	-2 801 758
Reprises sur provisions	1 211 957	2 270 830
Total	-15 462 159	-14 185 473

8) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Frais de transport	-9 516 696	-8 011 814
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-2 782 370	-2 851 191
Primes d'assurance	-2 040 344	-1 725 389
Entretien et réparation	-2 027 183	-1 722 924
Déplacements, missions, réceptions	-1 727 891	-1 630 232
Impôts et Taxes	-1 326 837	-940 530
Services bancaires et assimilés	-1 047 607	-908 099
Publicité, publication et relation publique	-768 981	-902 347
Frais de télécommunication	-480 506	-475 347
Charges de location	-471 339	-410 282
Sous-traitance générale	-422 577	-208 944
Jetons de présence	-370 000	-405 000
Personnel extérieur à l'entreprise	-278 531	-214 855
Frais de formation	-272 244	-359 850
Autres services extérieurs	-1 539 392	-1 513 701
Total	-25 072 498	-22 280 505

9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Pertes de changes	-6 757 823	-4 926 601
Charges d'intérêts	-4 121 751	-3 574 491
Charges nettes sur cession de VM	-6 131	0
Gains de changes	6 725 776	9 892 951
Total	-4 159 929	1 391 859

10) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Produits des placements	1 744 747	930 754
Plus-value de cession de titres	45 101	11 877 255
Total	1 789 848	12 808 009

11) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres gains sur éléments non récurrents	920 582	661 104
Plus-values de cession d'immobilisations	158 114	6 032 447
Total	1 078 696	6 693 551

12) Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres pertes sur éléments non récurrents	-332 298	-232 777
Moins-value de cession d'immobilisation	-40 674	0
Total	-372 972	-232 777

13) Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Impôts sur les sociétés	-3 203 523	-3 289 675
Produits d'impôts différés	99 036	99 031
Total	-3 104 487	-3 190 644

14) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	843 173	1 078 566
Total	843 173	1 078 566

15) Quote-part dans les sociétés mise en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Quote-part dans la société AUTO CABLES TUNISIE	105 439	744 166
Quote-part dans la société ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	-11 011	1 810
Total	94 428	745 976

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Chèques à l'encaissement	1 456	0	1 456
Régies d'avance et accreditif	20 929	257 185	-236 256
Banques TND	4 405 555	6 089 286	-1 683 731
Banques EUR	21 680 357	17 826 517	3 853 840
Banques USD	3 744 497	8 431 649	-4 687 152
Caisses	24 534	26 697	-2 163
Sous total	29 877 328	32 631 334	-2 754 006
Découverts bancaires	-2 677 039	-5 451 825	2 774 786
Sous total	-2 677 039	-5 451 825	2 774 786
Total	27 200 289	27 179 509	20 780

TUNIS, le 22 Avril 2015

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la
Société ONE TECH HOLDING SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 401 038 994 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé (part du groupe) de 22 691 987 TND, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

AVIS DES SOCIETES

Etats Financiers Consolidés

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publiée ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mustapha Medhioub.

	Page
Bilan consolidé	2
Etat des engagements hors bilan consolidé	3
Etat de résultat consolidé	4
Etat de flux de trésorerie consolidé	5
Notes aux états financiers	6

Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2014
 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013 Retraité	31 Décembre 2013 publié
Actif					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1)	197 667	71 020	71 020
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2)	191 268	271 810	271 810
AC3	Créances sur la clientèle	(3)	3 441 432	3 151 334	3 151 334
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4)	-	369	369
AC5	Portefeuille d'investissement	(5)	123 147	58 196	58 196
AC6	Valeurs immobilisées	(6)	42 318	43 712	43 712
AC7	Autres actifs	(7)	36 453	36 667	39 726 *
	Actif d'impôt différé	(8)	44 836	47 124	47 124
Total Actifs			4 077 121	3 680 232	3 683 291
Passif					
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9)	190 254	154 388	154 388
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10)	3 155 714	2 964 593	2 964 593
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11)	304 535	332 692	332 662 *
PA5	Autres passifs	(12)	109 576	115 808	118 897 *
	Impôt différé Passif		29	29	29
Total Passifs			3 760 108	3 567 510	3 570 569
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		3 329	4 012	4 012
	Intérêts des minoritaires dans le résultat		(43)	(683)	(683)
Intérêts Minoritaires			3 286	3 329	3 329
Capitaux propres					
CP1	Capital		172 800	196 000	196 000
CP2	Réserves		92 371	16 952	16 952
CP5	Résultats reportés		(6 022)	(137 689)	(137 689)
	Résultats reportés hors modifications comptables		(6 022)	(56 221)	(56 221)
	Effet des modifications comptables		-	(81 468)	(81 468)
CP6	Résultat de l'exercice		54 578	34 130	34 130
Total capitaux propres		(13)	313 727	109 393	109 393
Total capitaux propres et passifs			4 077 121	3 680 232	3 683 291

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013	31 Décembre 2013 publié
Passifs éventuels					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(14)	503 050	543 745	543 745
HB2	Crédits documentaires	(15)	97 652	78 573	78 573
Total des passifs éventuels			600 702	622 318	622 318
Engagements donnés					
HB4	Engagements de financements donnés	(16)	119 819	85 521	85 521
Total des engagements donnés			119 819	85 521	85 521
Engagements reçus					
HB7	Garanties reçues	(17)	675 496	831 399	846 858 *
Total des engagements reçus			675 496	831 399	846 858

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18)	246 114	214 201
PR2	Commissions (en produits)	(19)	55 721	49 848
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	9 986	11 269
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	4 288	2 634
Total des produits d'exploitation bancaire			316 109	277 952
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(22)	(116 294)	(90 611)
CH2	Commissions encourues	(23)	(2 918)	(2 537)
Total charges d'exploitation bancaire			(119 212)	(93 148)
Produit net bancaire			196 897	184 804
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24)	(10 022)	(29 711)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(25)	940	(2 122)
PR7	Autres produits d'exploitation		49	58
CH6	Frais de personnel	(26)	(74 159)	(68 774)
CH7	Charges générales d'exploitation	(27)	(21 664)	(18 880)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 934)	(7 534)
Résultat d'exploitation			84 107	57 841
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		1 783	260
CH11	Impôt sur les bénéfices	(28)	(31 730)	(24 872)
Résultat des activités ordinaires			54 160	33 229
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		375	218
Part de résultat revenant aux minoritaires			(43)	(683)
Résultat net du groupe			54 578	34 130
Effet des modifications comptables			-	(81 468)
Résultat net après modifications comptables			54 578	(47 338)
Résultat par action (en DT)		(29)	2,468	1,741

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2014
 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2014	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2013 Publié
Flux d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	313 007	265 883	265 883
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(118 102)	(89 464)	(89 464)
Depôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	(115)	(593)	(593)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(303 163)	(240 094)	(240 094)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	188 333	261 215	261 215
Titres de placement	369	(1)	(1)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers	(92 547)	(88 654)	(88 654)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 587	1 255	1 285 *
Impôt sur les bénéfices	(35 856)	(2 661)	(2 661)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(43 487)	106 886	106 916
Flux d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	2 713	1 874	1 874
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(62 437)	2 059	2 059
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(5 852)	(6 132)	(6 132)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(65 576)	(2 199)	(2 199)
Flux de financement			
Emissions d'actions	149 600	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	(31 471)	(4 519)	(4 519)
Augmentation / diminution ressources spéciales	1 019	(3 019)	(3 049) *
Autres flux de financement	(7)	99	99
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	119 141	(7 439)	(7 469)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	10 078	97 248	97 248
Trésorerie d'ouverture	189 005	91 757	91 757
Trésorerie de clôture	(30)	199 083	189 005

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2014

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2014.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Mère	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,84%	Mère	Intégration globale	99,84%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Mère	Intégration globale	34,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif sur cette filiale puisqu'elle dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR en vertu d'un contrat de gestion d'un fond donné par l'UIB et qui représente la principale ressource pour la filiale, ainsi la SICAR est dirigée par un directeur général qui est du personnel UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2014, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à 10 031 KTND au 31 Décembre 2014. Dans ce sens, au cours de l'année 2014, une reprise de provision collectives, d'un montant de 169 KTND, a été opérée.

5.2.3 Traitement des intérêts impayés sur crédit

- Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 408 821 KTND au 31/12/2014 contre 442 354 KTND au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	372 475	406 766
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	4 232	3 988
Provisions à caractère générale dite collective	10 031	10 200
Provision pour dépréciation de titres	5 093	4 464
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	4 646	6 304
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	793	761
Provision pour passifs et charges	9 543	9 872
Total	408 821	442 354

5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.5- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2014 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidés avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

7.3 Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité :

Au 31 Décembre 2014, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 Décembre 2013:

Retraitements du Bilan

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
AC7- Autres actifs		39 726	(3 060)	36 667
	Reclassement du compte Etat acompte provisionnel de AC7 (b) à PA5 (b)		(2 718)	
	Reclassement du compte retenue à la source récupérable de AC7 (b) à PA5 (b)		(342)	
PA4 - Emprunts et Ressources spéciales		332 662	30	332 692
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		(1 405)	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		1 435	
PA5-Autres passifs		118 897	(3 089)	115 808
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		1 405	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures de PA5 (b) à PA4 (c)		(1 435)	
	Reclassement du compte Etat acompte provisionnel de AC7 (b) à PA5 (b)		(2 718)	
	Reclassement du compte retenue à la source récupérable de AC7 (b) à PA5 (b)		(342)	

Retraitements Hors Bilan

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Garanties reçues de la clientèle		846 858	(15 459)	831 399
	Nantissement placement devises		(15 459)	

Retraitements Etat de Flux

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 285	(30)	1 255
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures		1 405	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures		(1 435)	
Augmentation / diminution ressources spéciales		(3 049)	30	(3 019)
	Reclassement du compte intérêt à percevoir / lignes de crédits extérieures		(1 405)	
	Reclassement du compte attente intérêts lignes de crédits extérieures		1 435	

**Notes aux états financiers arrêtés au
31 Décembre 2014**

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2014 un solde débiteur de 197 667 KTND contre 71 020 KTND au 31/12/2013. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Caisse espèces en dinars	19 772	20 258
Espèces en route	1 508	1 291
Alimentation GAB	7 028	5 917
Caisse espèces en devises	1 822	2 007
Remise des fonds à IBS	9 771	4 917
Banque Centrale comptes ordinaires	157 951	36 666
CCP et TGT comptes ordinaires	15	15
Sous total	197 867	71 071
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(200)	(51)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 667	71 020

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 191 268 KTND au 31/12/2014 contre 271 810 KTND au 31/12/2013 et se détaille comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013
Placement dinars chez la BCT	-	1 000
Placement devises chez la BCT	1 383	98 498
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	2	2
Placements chez les correspondants locaux	14 000	-
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	11 999	16 390
Placements chez les correspondants étrangers	162 329	154 063
Autres concours	1 559	2 032
Sous total	191 272	271 985
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(4)	(175)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	191 268	271 810

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2014 un solde de 3 441 432 KTND contre 3 151 334 KTND au 31/12/2013, soit une variation de 290 098 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	259 265	253 922
Autres concours à la clientèle	3 739 187	3 493 066
Crédits sur ressources spéciales	33 902	27 342
Sous total	4 032 354	3 774 330
Agios et intérêts réservés	(208 416)	(206 029)
Provisions sur créances douteuses	(268 117)	(294 916)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(104 358)	(111 851)
Provisions à caractère générale dite collective	(10 031)	(10 200)
Total Créances sur la clientèle	3 441 432	3 151 334

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Provisions sur créances douteuses	268 117	294 916
Provisions sur décotes de garanties	104 358	111 851
Total Provisions risque de contrepartie	372 475	406 766
Provisions à caractère générale dite collective	10 031	10 200
Total Provisions sur créances sur la clientèle	382 506	416 966
Agios sur comptes non mouvementés	163 451	160 854
Intérêts réservés sur consolidations	8 552	8 730
Intérêts réservés sur crédits à court terme	3 952	3 817
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	27 087	27 293
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	2 595	2 446
Commissions réservées sur cautions dinars	115	115
Autres commissions réservées	2 664	2 773
Total agios et intérêts réservés	208 416	206 029
Total Agios et provisions sur clientèle	590 922	622 995

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le solde du portefeuille titre commercial présente un solde nul au 31/12/2014 contre 369 KTND au 31/12/2013. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Autres placements	-	369
Total	-	369

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à 123 147 KTND contre 58 196 KTND au 31/12/2013. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Titres d'investissement	97 451	31 107
Titres de participations	35 435	37 857
Sous total	132 886	68 964
Provisions pour dépréciation titres	(5 093)	(4 464)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(4 646)	(6 304)
Total Portefeuille d'investissement	123 147	58 196

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Bons de trésor et assimilables (BTA)	62 000	27 000
Emprunts obligataires	2 307	2 538
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 265	1 335
Créances rattachés sur BTA	893	234
Emprunt national	30 000	-
Créances rattachés sur emprunt national	986	-
Total Titres d'investissement	97 451	31 107

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 42 318 KTND au 31/12/2014 contre un solde de 43 712 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. Brute au 31/12/2013	Acquis	Cessions	Recalass	V. Brute au 31/12/2014	Amort. Cumulé 31/12/2014	VCN au 31/12/2014
Logiciels informatiques	9 338	725	-	100	10 163	(7 845)	2 318
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 919	-	(127)	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	15 225	1 562	(422)	224	16 589	(12 732)	3 857
Immeubles d'exploitation	10 282	-	-	-	10 282	(4 154)	6 128
Immeubles hors exploitation	2 830	-	(1 700)	-	1 130	(295)	835
Agencement aménagement installation	47 651	3 672	-	-	51 323	(27 777)	23 546
Terrains	735	-	-	-	735	-	735
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(190)	87
Matériel roulant	1 863	80	(19)	-	1 924	(1 465)	459
Matériel et mobilier de bureau	11 047	495	(19)	29	11 552	(8 944)	2 608
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(96)	12
Immobilisations incorporelles en cours	301	661	-	(129)	833	-	833
Immobilisations corporelles en cours	308	714	-	(194)	828	-	828
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
TOTAL	109 974	7 909	(2 287)	30	115 626	(73 308)	42 318

	Amort. Cumulé 31/12/2013	Dotation	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2014
Logiciels informatiques	(6 811)	(1 032)	-	-	(7 843)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 919)	-	127	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(11 123)	(1 994)	409	(24)	(12 732)
Immeubles d'exploitation	(3 958)	(196)	-	-	(4 154)
Immeubles hors exploitation	(544)	(18)	267	-	(295)
Agencement aménagement installation	(23 954)	(3 820)	-	(4)	(27 778)
Fonds de commerce	(177)	(13)	-	-	(190)
Matériel roulant	(1 311)	(173)	19	-	(1 465)
Matériel et mobilier de bureau	(8 354)	(602)	12	-	(8 944)
Equipements logements de fonction	(93)	(4)	-	-	(97)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	(18)
TOTAL	(66 262)	(7 852)	834	(28)	(73 308)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 36 453 KTND au 31/12/2014 contre 36 667 KTND au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Action en défense	5 116	4 994	4 994
Divers autres actifs	1 687	1 085	1 084
Comptes d'attente et de régularisation actifs	5 519	5 971	5 958
Etat impôts et taxes	973	1 230	4 290 *
Crédits aux personnels	15 019	14 320	14 333
Créances prises en charge par l'Etat	8 728	9 602	9 602
Sous total Autres actifs	37 042	37 202	40 261
Provisions sur autres actifs	(589)	(535)	(535)
Total Autres actifs	36 453	36 667	39 726

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2014, 44 836 KTND contre 47 124 KTND au 31/12/2013. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2014 à 190 254 KTND contre 154 388 KTND au 31/12/2013 se détaillant comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Placement devise SG	141 188	141 284
Dépôts et avoirs des établissements bancaires résidentes	47 000	6 835
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	1 724	5 783
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	159	274
Intérêts courus sur placements devise SG	177	211
Dettes rattachés sur les étab bancaires	6	1
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	190 254	154 388

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 3 155 714 KTND au 31/12/2014 contre 2 964 593 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts à vue	922 750	845 070
Comptes d'épargne	1 128 079	1 055 849
Comptes à terme et bons de caisse	963 917	937 969
Fonds gérés pour compte	12 781	12 629
Certificats de dépôts	50 841	52 891
Autres dépôts et avoirs	77 346	60 185
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	3 155 714	2 964 593

Note 11: Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 304 535 KTND au 31/12/2014 contre 332 692 KTND au 31/12/2013 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Emprunts subordonnés	80 000	80 000	80 000
Emprunt en devises	15 956	21 102	21 102
Ressources spéciales	24 752	23 733	23 733
Dette rattachée ressources spéciales	7 310	8 210	8 180 *
Emprunts obligataires	176 516	199 647	199 647
Total Emprunts et ressources spéciales	304 535	332 692	332 662

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Note 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 109 576 KTND au 31/12/2014 contre 115 808 KTND au 31/12/2013; il se détaille comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	31/12/2013 Publié
Provision pour passifs et charges	13 775	13 859	13 859
Sommes dues au personnel	17 644	16 417	16 417
Charges provisionnées pour congé à payer	3 946	4 059	4 059
Cotisation CNSS	3 447	3 031	3 031
Provision sur chèques certifiés	3 947	5 177	5 177
Saisies arrêts clients	8 972	8 825	8 825
Fournisseurs factures à payer	2 614	2 521	2 521
Comptes d'attente et de régularisation passif	23 200	21 568	21 598
Valeurs exigibles après encaissement	14 500	17 124	17 124
Etat impôts et taxes	17 531	23 227	26 286 *
Total Autres passifs	109 576	115 808	118 897

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Capitaux Propres

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 31 juillet 2014 a décidé la réduction du capital de la banque de 98.000 KTND en vue d'absorber partiellement et à due concurrence les pertes antérieures et ce, en ramenant la valeur nominale des actions et des certificats d'investissement de 10 dinars à 5 dinars. Cette réduction a été suivie d'une augmentation de capital de 74.800 KTND, par la création de 14.960.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune, souscrites au prix d'émission de 10 dinars, soit une prime d'émission de 5 dinars par action.

Ainsi, le capital de la banque s'élève, au 31 décembre 2014, à 172.800 KTND, composé de 32.560.000 actions et de 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2014 s'élèvent à 313 727 KTND au 31 Décembre 2014 contre 109 393 KTND au 31 Décembre 2013, soit une variation 204 334 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme:

	Capital souscrit	Resultats reportés	Reserves legales	Autres reserves	Fonds social	Primes liées au capital	Total des CP avant Résultat	Resultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013	196 000	(163 458)	4 760	1 977	9 319	-	48 598	26 432	75 030
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	27 039	-	(607)	-	-	26 432	(26 432)	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	3	-	-	3	-	3
Autres Reclassements	-	(1 369)	-	1 362	138	-	131	-	131
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	34 130	34 130
Reclassement / Fonds social	-	99	-	-	-	-	99	-	99
Situation à l'ouverture de l'exercice 2014	196 000	(137 689)	4 760	2 735	9 457	-	75 263	34 130	109 393
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	33 667	-	463	-	-	34 130	(34 130)	-
Variation de capital	(23 200)	98 000	-	-	-	74 800	149 600	-	149 600
Réserve/fond social	-	-	-	-	164	-	164	-	164
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	54 578	54 578
Reclassement / Fonds social	-	-	-	(8)	-	-	(8)	-	(8)
Situation à la clôture de l'exercice 2014	172 800	(6 022)	4 760	3 190	9 621	74 800	259 149	54 578	313 727

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 503 050 KTND au 31/12/2014 contre 543 745 KTND au 31/12/2013. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	321 720	358 610
Avals donnés en devises	14 676	23 714
Cautions émises en faveur de la clientèle	163 416	157 397
Avals donnés en dinars	3 238	4 024
Total Cautions, avals et autres garanties données	503 050	543 745

Note 15 : Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 97 652 KTND au 31/12/2014 contre 78 573 KTND au 31/12/2013. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2014	31/12/2013
Ouverture de Credoc import confirmé	67 849	60 149
Ouverture Credoc import non confirmé	23 972	11 340
Sous total credoc import	91 821	71 489
Confirmation de Credoc export	4 388	5 979
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 443	1 105
Sous total credoc export	5 831	7 084
Total Crédits documentaires	97 652	78 573

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 119 819 KTND au 31/12/2014 contre 85 521 KTND au 31/12/2013.

	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financements donnés aux clientèles	119 819	85 521
Total Engagements de financements donnés	119 819	85 521

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 675 496 KTND au 31/12/2014 contre 831 399 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	Décembre 2013 publié
Garanties reçus de l'Etat	79 736	97 494	97 494
Garanties reçues des autres établissements de crédit	408 551	529 199	529 198
Compagnies d'assurance	900	1 910	1 910
Garanties reçues de la clientèle	186 309	202 796	218 256 *
Total Garanties reçues	675 496	831 399	846 858

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 408 551 KTND au 31/12/2014 contre 529 198 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	321 720	358 609
Garanties données par la Société Générale	-	108 753
Garanties reçues des correspondants étrangers	43 007	48 109
Confirmation banque Credoc export	5 831	7 083
Garanties reçues des correspondants locaux	37 993	6 644
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	408 551	529 198

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 186 309 KTND au 31/12/2014 contre 202 796 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013 Retraité	Décembre 2013 publié
Garanties hypothécaires	185 058	200 953	200 954
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	1 251	1 843	17 302 *
Total Garanties reçues de la clientèle	186 309	202 796	218 256

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 79 736 KTND au 31/12/2014 contre 97 494 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Autres garanties reçus de l'Etat	43 370	63 739
SOTUGAR	15 419	17 030
FNG et FOPRODI	20 947	16 725
Total Garanties reçus de l'Etat	79 736	97 494

Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 246 114 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	2 309	2 468
Opérations avec la clientèle	236 008	205 536
Autres intérêts et revenus assimilés	7 797	6 197
Total Intérêts et revenus assimilés	246 114	214 201

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 55 721 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Commissions sur comptes	5 472	4 346
Commissions sur opérations de caisse	1 531	1 342
Commissions sur crédits	14 988	14 594
Commissions sur monétique banque à distance	16 337	13 734
Autres commissions	4 900	4 394
Commissions sur moyens de paiement	6 975	6 245
Autres produits sur services financiers	5 518	5 193
Total Commissions (en produits)	55 721	49 848

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 9 986 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Gain net sur titres de placement	(2)	11
Gain net sur opérations de change	9 988	11 258
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	9 986	11 269

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 4 288 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Intérêts sur autres titres d'investissement	142	148
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	210	373
Intérêts sur bons de trésor assimilables	2 477	1 759
Intérêts sur emprunt national	1 194	-
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	265	354
Total Revenus du portefeuille d'investissement	4 288	2 634

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 116 294 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	7 895	4 854
Emprunts et ressources spéciales	15 088	15 884
Opérations avec la clientèle	91 313	68 828
Autres intérêts et charges	1 998	1 045
Total Intérêts courus et charges assimilées	116 294	90 611

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 2 918 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Commissions monétiques	2 143	1 681
Redevances et prestations	283	358
Autres commissions	47	84
Rémunération du fonds géré SICAR	19	22
Frais de confection carnet de chèques	83	106
Frais télégrammes télex	215	226
Règlement télécom SMS Banking	128	60
Total Commissions encourues	2 918	2 537

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions totalisent 10 022 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Cout net du risque clientèle	9 580	29 075
Cout net du risque divers	442	636
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances,	10 022	29 711

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Cout net du risque clientele	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Dotations aux provisions collectives	-	2 935
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	29 440	36 897
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	-	12 592
Pertes couvertes de contrepartie	11 525	7 436
Pertes non couvertes de contrepartie	397	485
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	1 215	1 195
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(490)	(59)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(11 082)	(12 349)
Reprise /provision générale portefeuille	(169)	-
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(7 210)	(10 457)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(481)	(58)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(10 760)	(7 436)
Recouvrement sur créances passées par perte	(31)	(28)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(2 774)	(2 078)
Total Cout net du risque clientele	9 580	29 075

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 650	722
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 647)	(401)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(242)	(96)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	182	85
Perte sur éléments hors exploitation	3 210	441
Gain sur éléments hors exploitation	(3 233)	(473)
Perte sur autres éléments d'exploitation	522	358
Total Cout net du risque divers	442	636

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 940 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Dotation aux provisions sur titres de participation	(64)	(2 202)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(437)	(1 798)
Pertes sur titres d'investissement	(757)	(1)
Plus value cession titres d'investissement	(109)	1 217
Reprise de provisions sur titres de participation	211	202
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	2 096	460
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	940	(2 122)

Note 26: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 74 159 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Rémunération du personnel	53 670	50 992
Charges sociales	14 805	13 417
Autres charges de personnel	5 923	4 297
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	17	68
Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(256)	-
Total Frais de personnel	74 159	68 774

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 21 664 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Travaux fournitures et services extérieurs	8 272	8 283
Frais divers de gestion	13 392	10 597
Total Charges générales d'exploitation	21 664	18 880

Les travaux et services extérieurs totalisent 8 272 KTND au 31/12/2014 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Loyers commerciaux	2 658	2 649
Maintenance logiciel informatique	1 256	1 424
Autres services extérieurs	802	709
Assurance globale banque	568	484
Entretien et nettoyage immeubles	439	435
Honoraires commissaires aux comptes	339	391
Maintenance matériel informatique	497	437
Loyer personnel logements de fonction	263	263
Assurance immeubles et voitures	302	317
Gardiennage et surveillance	276	239
Frais judiciaires	403	379
Rémunération d'intermédiaires	210	279
honoraires service assistance Société Générale	43	115
Sous-traitance archives	75	95
Sous- traitance informatique	26	25
Maintenance et consommable photocopieurs	5	13
Entretien et réparation divers	59	29
Autres charges d'exploitation bancaire	51	-
Total Travaux fournitures et services extérieurs	8 272	8 283

Note 28 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 31 730 KTND se détaillant ainsi:"

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Impôt courant	29 444	20 558
Impôt différé	2 286	4 314
Total	31 730	24 872

Note 29 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2014, est de 2,468 DT.

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Résultat de la période	54 578	34 130
Capital social - nombre de titres	22 115 956*	19 600 000
Résultat par action en DT	2,468	1,741

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

*Du 01 Janvier au 29 Octobre 2014, le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 19 600 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 16 172 678.

Du 30 Octobre au 31 Décembre 2014 le nombre d'actions et des certificats d'investissements en circulation s'élève à 34 560 000, conférant un nombre d'actions pondéré de 6 043 278.

Notes sur l'état de flux de trésorerie
Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2014 un solde de 199 083 KTND contre 189 005 KTND au 31/12/2013 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2014	au 31/12/2013
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 867	71 070
Créances sur les établissements bancaires et financiers	191 128	271 838
Dépôts des établissements bancaires et financiers	(189 912)	(153 903)
Total	199 083	189 005

Note 31 – Passifs éventuels - Provisions

La société mère "Union Internationale de Banques" a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours.

Note 32: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)
Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2014

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 313 727 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 54 578 KTND.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du Groupe « Union Internationale de Banques » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1. Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers n° 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

La société mère « Union Internationale de Banques » a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

4.2. Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises, au cours des exercices 2011 à 2014, par le chef de caisse de l'agence de Teboulba.

La banque a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 22 janvier 2015, sous le numéro 7004253/2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 10 mars 2015.

Les effets des infractions commises, ayant fait l'objet de réclamations de la part des clients, s'élèvent à 2 570 KDT et ont été provisionnés au cours de l'exercice 2014 à hauteur de 2 550 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

FINOR

Mustapha Medhioub

FCP IRADETT 20

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS, LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous vous présentons notre rapport sur :

- ✓ Le contrôle des états financiers annuels, du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

un total au bilan des actifs net de	684.825 dinars
des sommes distribuables au titre de l'exercice de	16.053 dinars
et une variation négative des actifs nets de	1.495 dinars

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Il est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit et ce en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Ces normes requièrent que nos travaux d'audit soient planifiés et réalisés en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers soumis à notre examen ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants justifiant les montants et l'information contenus dans les états financiers. Il consiste, également, à apprécier la fiabilité du contrôle interne des systèmes d'établissement des états financiers, d'une part, et les principes et méthodes comptables suivis et retenus, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers, d'autre part.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nous estimons que les éléments recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des documents mis à notre disposition et compte tenu de ce qui précède, nous certifions que les états financiers, ci-annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations réalisées par votre fonds durant l'exercice clos le 31.12.2014, ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes et conventions comptables de base.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

- i. La comptabilité est tenue au moyen d'un logiciel informatique spécifique qui ne permet pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement qui y sont enregistrées.
- ii. Les états financiers sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des organismes de placement collectif, à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et au PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire contrairement à la NCT n°17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Aussi, nous devons vous informer que :

1. Les liquidités et quasi liquidités, représentant 49,7% de l'actif, sont en dépassement de 29,7% par rapport au taux réglementaire maximal prévus par l'article 2 du décret numéro 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret numéro 2002-1727 du 29 Juillet 2002.
2. L'actif employé à la clôture de l'exercice 2014 dans des valeurs mobilières, des obligations et des valeurs assimilées, à hauteur de 50,3%, est en deçà du seuil réglementaire minimal de 80%.
3. L'actif net employé à la clôture de l'exercice 2013 dans des obligations et valeurs assimilées, à hauteur de 29,4%, est en deçà du seuil minimal de 40% prévus par le règlement intérieur du fonds.
4. La proportion détenue par la banque ATB au capital du « FCP IRADETT 20 », de 11,7%, dépasse le seuil maximal de 10% prévus par les articles 466 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis le 30 mars 2015

**Le Commissaire aux Comptes :
Slim EL FEKIH**

BILAN
ARRETE AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

annexe1

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	345 462	401 476
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	144 065	143 898
b- Obligations et valeurs assimilées	201 397	257 578
AC2- Placements monétaires et disponibilités	341 273	282 129
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	341 273	282 129
AC3- Créances d'exploitation	0	4 608
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	686 735	688 213
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	1 686	1 634
PA2- Autres créditeurs divers	224	260
TOTAL PASSIF	1 910	1 893
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	668 742	671 406
CP2- Sommes distribuables	16 083	14 914
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	30	53
b- Sommes distribuables de l'exercice	16 053	14 860
ACTIF NET	684 825	686 320
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	686 735	688 213

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

annexe 2

	<u>01/01/2014</u> <u>31/12/2014</u>	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	16 885	19 340
a- Dividendes	5 531	3 997
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 354	15 342
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	11 789	7 646
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	28 674	26 986
CH 1- Charges de gestion des placements	10 927	10 848
REVENU NET DES PLACEMENTS	17 747	16 138
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	732	763
RESULTAT D EXPLOITATION	17 016	15 375
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-963	-515
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	16 053	14 860
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	963	515
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 513	-19 905
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-13 341	3 127
Frais de négociation de titres	-532	-334
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	23 655	-1 737

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

annexe 3

	<u>01/01/2014</u>	<u>01/01/2013</u>
	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	17 016	15 375
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	20 513	-19 905
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-13 341	3 127
d- Frais de négociation de titres	-532	-334
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-14 884	-13 729
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	890 824	772 858
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	8 980	9 939
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	16 962	6 170
_ Droits d'entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-899 732	-772 858
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-9 376	-9 560
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-17 925	-6 705
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-1 495	-15 623
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	686 320	701 922
b- en fin d'exercice	684 825	686 320
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	60 749	60 749
b- en fin d'exercice	59 943	60 749
VALEUR LIQUIDATIVE	11,425	11,298
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,29%	-0,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas , une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres .Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2-3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2-4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 345 462 DT contre 401 476 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi

voir annexe 4

AC2- Placement monétaires et disponibilité

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 341 273 DT contre 282 129 DT au 31/12/2013, et se détaille ainsi:

	en % de l'actif			
	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilité	341 273	282 129	49,7%	41,0%
Total	341 273	282 129	49,7%	41,0%

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération à payer au gestionnaire	846	799
Rémunération à payer au dépositaire	841	834
TOTAL	1 686	1 634

PA2- Autres créditeurs divers

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	60	56
Retenue à la source	164	148
frais des transactions		55
TOTAL	224	260

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	671 406
Nombre de parts	60 749
Nombre de porteurs de parts	2

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	890 824
Nombre de parts émises	80 602
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	899 732
Nombre de parts rachetés	81 408
Nombre de porteurs de parts sortants	1

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-13 341
Régularisation des sommes non distribuables	-396
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	20 513
Frais de négociation de titres	-532

Capital au 31/12/2014	
Montant	668 742
Nombre de parts	59 943
Nombre de porteurs de parts	1

CP2- Sommes distribuables

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	16 053	14 860
Sommes distribuables des exercices antérieurs	30	53
Sommes distribuables	16 083	14 914

PR1- Revenu du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille -titres totalisent 16 885 DT au 31-12-2014 contre 19 340 DT au 31-12-2013 et se détaillent ainsi:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 354	15 342
Revenus des actions et valeurs assimilées	5 531	3 997
TOTAL	16 885	19 340

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placement monétaires s'élevent au 31-12-2014 à 11 789 DT contre 7 646 DT au 31-12-2013 et se détaillent ainsi:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenu des BTCT	0	204
Revenu des comptes de dépôts	11 789	7 442
TOTAL	11 789	7 646

CH1- Charges de gestion des Placements

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l' AFC	10 086	10 014

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D

La rémunération de l'ATB	841	834
TOTAL	10 927	10 848

CH2- Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2014 à 732 DT contre 763 DT au 31-12-2013 et se détaillent ainsi:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	712	707
Service bancaire	14	50
Timbres fiscaux	5	6
TOTAL	732	763

4- Mouvement du portefeuille

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentiels	Valeur au 31/12	Plus ou moins values réalisé
Solde au 31-12-2013	423 105	7 853	-29 482	401 476	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	88 535			88 535	
Emprunt De société					
Emprunt National	50 000			50 000	
Emprunt d'état					
Titres OPCVM					
<u>Remboursement et cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	110 000			110 000	-13 341
Cession Emprunts de société					
Remboursement Emprunts d'état	90 000			90 000	
Remboursement Emprunts de société	12 500			12 500	
Cession OPCVM					
<u>Décote /surcote Emprunts d'état</u>	-1 118			-1 118	
Variation des intérêts courus		-2 562		-2 562	
Variation des plus ou moins values potentielles			*21 631	21 631	
Solde au 31-12-2014	348 022	5 290	-7 851	345 462	-13 341

*hors décote / surcote Emprunts d'Etat

5- **Autres informations**

Données par parts	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
Revenus des placements	0,478	0,444	0,442	0,610
Charges de gestion des placements	0,182	0,179	0,192	0,236
Revenu net des placements	0,296	0,266	0,249	0,373
Autres charges	0,012	0,013	0,013	0,016
Résultat d'exploitation	0,284	0,253	0,236	0,358
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,016	-0,008	-0,010	-0,094
Sommes distribuables de l'exercice	0,268	0,245	0,226	0,264
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,016	0,008	0,010	0,094
Frais de négociation de titres	-0,009	-0,006	-0,007	-0,015
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	0,342	-0,328	-0,089	0,317
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-0,223	0,051	-0,054	-0,346
Plus ou moins values sur titres et Frais de négociation	0,111	-0,282	-0,150	-0,045
Résultat net de l'exercice	0,395	-0,029	0,087	0,313
résultat non distribuable de l'exercice	0,111	-0,282	-0,150	-0,045
régularisation du résultat non distribuable	-0,007	0,006	0,032	-0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	0,104	-0,275	-0,118	-0,050
Distribution des dividendes	0,245	0,226	0,288	0,210
Nombre de parts	59 943	60 749	60 749	60 252
Valeur liquidative	11,425	11,298	11,554	11,734

Ratios de gestion des placements	01/01/2014 31/12/2014	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012	01/01/2011 31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,56%	1,53%	1,54%	2,23%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,11%	0,10%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,42%	2,17%	1,89%	2,32%

ETAT DU PORTEFEUILLE - TITRES
ARRETE AU 31/12/2014

annexe 4

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% ACTIF	% K émetteur
VALEURS MOBILIERES					
ACTIONS		138 886	129 673	18,88%	
Air liquide	40	10 405	9 400	1,37%	0,00%
ASSAD	2 500	22 426	20 033	2,92%	0,02%
ATB	1 000	5 452	4 363	0,64%	0,00%
BTE	600	17 738	14 934	2,17%	0,06%
CEREALIS	1 830	12 353	12 473	1,82%	0,04%
Ciments de Bizerte	2 000	15 391	12 880	1,88%	0,00%
Délice Holding	83	1 212	1 257	0,18%	0,00%
ECYCL	1 000	10 635	16 374	2,38%	0,02%
Monoprix	700	18 700	15 354	2,24%	0,00%
OTH	500	3 250	3 603	0,52%	0,00%
SOTEMAIL	3 500	8 750	9 975	1,45%	0,01%
SOTUVER	300	1 626	1 578	0,24%	0,00%
TGH	10 000	10 948	7 450	1,09%	0,01%
TITRES OPCVM		13 030	14 392	2,10%	0,03%
FCP Capitalisation et garantie	10	13 030	14 392	2,10%	0,03%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
EMPRUNTS D'ETAT					
		151 107	155 012	22,57%	
BTA 6.75% 11 juillet 2017	99	101 107	103 655	15,09%	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT C	500	50 000	51 357	7,48%	0,00%
EMPRUNTS DE SOCIETE					
		45 000	46 385	6,75%	
ATL 2010/1	500	10 000	10 177	1,48%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	35 000	36 208	5,27%	0,13%
TOTAL		348 022	345 462	50,30%	

FCP IRADETT 50

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, du « FCP IRADETT 50 » pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, comprenant, outre les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 662 294, Dinars, un état de résultat comportant des sommes distribuables de l'exercice de 12 286, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 63 590, Dinars
- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par le Conseil d'Administration de votre gestionnaire, notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 de la loi 2001-83, sus visée, à exprimer une opinion sur les états financiers de votre fonds sur la base de notre audit.

Nous avons examiné les états financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté, en effet, des diligences pour :

- * collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les états financiers ;
- * évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des états financiers ;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers et, pour évaluer le risque que les Etats financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les Etats Financiers :

Nous estimons que les éléments probants recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et présentent fidèlement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière et le résultat des opérations de « FCP IRADETT 50 » au 31 décembre 2014, conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer que les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :

- ✓ découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées
- ✓ sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et, aux PCGA.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 décembre 2014.

Nous signalons, de même, que sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur le système de contrôle interne de votre fonds.

Aussi, devons nous vous informer que le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières, étant en deçà du seuil réglementaire de 80% des actifs nets ; ils représentent au bilan 52.72%, des actifs nets, contre des emplois en liquidités et quasi liquidités de 47.59% des actifs nets au lieu de 20%.

Tunis, le 30 mars 2015

Le Commissaire aux Comptes :

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	348 103	458 660
Actions,valeurs assimilées et droits		
a- rattachés	250 361	305 568
b- Obligations et valeurs assimilées	97 742	153 091
AC2- Placements monétaires et disponibilités	314 191	271 628
a- Placements monétaires	0	0
b- Disponibilités	314 191	271 628
AC3- Créances d'exploitation	0	0
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	662 294	730 287
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	1 797	1 906
PA2- Autres créditeurs divers	256	4 550
TOTAL PASSIF	2 052	6 456
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	647 931	714 481
CP2- Sommes distribuables	12 310	9 351
Sommes distribuables des exercices		
a- antérieurs	25	26
b- Sommes distribuables de l'exercice	12 286	9 325
ACTIF NET	660 242	723 831
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	662 294	730 287

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2014
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2014</u> <u>31/12/2014</u>	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>
PR1 Revenus de portefeuille-titres	17 810	17 368
a- Dividendes	11 802	7 413
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 008	9 955
PR 2- Revenus des placements monétaires	10 953	7 238
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	28 763	24 607
CH 1- Charges de gestion des placements	13 227	13 814
REVENU NET DES PLACEMENTS	15 535	10 793
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	767	836
RESULTAT D EXPLOITATION	14 769	9 956
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-2 483	-632
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	12 286	9 325
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2 483	632
Variation des plus (ou moins) values - potentielles sur titres	59 483	-40 154
Plus (ou moins) values réalisées sur cession - des titres	-27 257	-1 297
_ Frais de négociation de titres	-746	-471
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	46 249	-31 966

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2014

	<u>01/01/2014</u> <u>31/12/2014</u>	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	14 769	9 956
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	59 483	-40 154
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-27 257	-1 297
d- Frais de négociation de titres	-746	-471
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-9 325	-8 867
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	780 977	957 422
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	18 289	24 589
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	13 036	3 303
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-874 523	-992 307
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-22 772	-24 209
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-15 520	-3 922
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	-63 590	-75 959
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	723 831	799 790
b- en fin d'exercice	660 242	723 831
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	61 331	64 161
b- en fin d'exercice	53 301	61 331
VALEUR LIQUIDATIVE	12,387	11,802
AN6- TAUX DE RENDEMENT	6,24%	-4,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2014

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

admis en Tunisie

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 348 103 D contre 458 660 D au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

(ANNEXE IV)

AC2- Note sur les Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 314 191 DT contre 271 628 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi:

			en % de l'actif	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Compte de dépôts	314 191	271 628	47,4%	37,2%
TOTAL	314 191	271 628	47,4%	37,2%

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique enregistre la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi:

	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération à payer au gestionnaire	915	985
Rémunération à payer au dépositaire	882	921
TOTAL	1 797	1 906

PA2- Autres créditeurs divers

	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	55	60
Retenue à la source	200	195
Achats actions	0	4 295
TOTAL	256	4 550

CP1- Le capital

les mouvements sur le capital se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013	
Montant	714 481
Nombre de parts	61 331
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	780 977
Nombre de parts émises	67 039
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0
Rachats effectués	
Montant	874 523
Nombre de parts rachetées	75 069
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-27 257
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	59 483
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-4 483
Frais de négociation de titres	-746

Capital au 31/12/2014	
Montant	647 931
Nombre de parts	53 301
Nombre de porteurs de parts	1

CP2- Sommes distribuables	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice	12 286	9 325
Sommes distribuables des exercices antérieurs	25	26
TOTAL	12 310	9 351

PR1- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 17 810 dinars contre 17 368 DT

au cours de l'exercice 2013 et se détaille comme suit:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenu des Actions et valeurs assimilées	11 802	7 413
Revenus des BTA	1 869	5 520
Revenus des obligations	4 139	4 435
TOTAL	17 810	17 368

PR2- Note sur les Revenus des placements monétaires

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Revenu des BTC	0	227
Revenu des comptes de dépôts	10 953	7 012
TOTAL	10 953	7 238

CH1-

<u>Charges de gestion des Placements</u>	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire		
La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fond. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération de l' AFC	12 345	12 893
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien		
La rémunération de l'ATB	882	921
TOTAL	13 227	13 814

CH2- Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31-12-2014 à 767 DT contre 836 DT au 31-12-2013 et se détaillent ainsi:

	01/01/2014	01/01/2013
	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	747	780
Service bancaire	14	50
Timbres fiscaux	5	6
TOTAL	767	836

4- **MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES**

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentielle	Valeur au 31/12	plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2013	522 525	5 304	-69 170	458 660	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	93 630			93 630	
Emprunt de société					
Emprunt d'état					
Titres OPCVM					
Emprunt National	50 000			50 000	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	208 607			208 607	-27 257
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	12 500			12 500	
Remboursement Emprunt d'état	90 000			90 000	
Cession OPCVM					
<u>décote/surcote Emprunt d'état</u>	-287			-287	
Variation des intérêts courus		-2 562		-2 562	
Variation des plus ou moins values potentielles			*59 770	59 770	
Solde au 31-12-2014	354 761	2 742	-9 400	348 103	-27 257

* hors décote et surcote / Emprunt d'Etat

5-

AUTRES INFORMATIONS	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Données par				
Parts				
Revenus des placements	0,540	0,401	0,387	0,487
Charges de gestion des placements	0,248	0,225	0,239	0,250
Revenu net des placements	0,291	0,176	0,149	0,237
Autres charges	0,014	0,014	0,014	0,014
Résultat d'exploitation	0,277	0,162	0,135	0,223
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,047	-0,010	0,003	-0,028
Sommes distribuables de l'exercice	0,230	0,152	0,138	0,194
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,047	0,010	-0,003	0,028
Frais de négociation de titres	-0,014	-0,008	-0,010	-0,023
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	1,116	-0,655	-0,088	0,257
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-0,511	-0,021	-0,139	-0,257
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	0,591	-0,684	-0,237	-0,023
Résultat net de l'exercice	0,868	-0,521	-0,103	0,200
résultat non distribuable de l'exercice	0,591	-0,684	-0,237	-0,023
régularisation du résultat non distribuable	-0,084	0,006	0,052	-0,066
Sommes non distribuables de l'exercice	0,506	-0,677	-0,185	-0,088
Distribution des dividendes	0,152	0,138	0,207	0,160
Nombre d' actions	53 301	61 331	64 161	77 413
Valeur liquidative	12,387	11,802	12,465	12,708

Ratios de gestion des placements				
	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012	01/01/2011
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,77%	1,77%	1,75%	1,77%
Autres charges /Actif net moyen	0,10%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	1,98%	1,27%	1,14%	1,58%

**ETAT DU PORTEFEUILLE -TITRES
ARRETE AU 31/12/2014**

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2014	% ACTIF	% K emetteur
ACTIONS		240 217	228 774	34,54%	
ASSAD	3 000	29 579	24 039	3,63%	0,03%
ATB	2 000	12 067	8 726	1,32%	0,00%
ATL	7 000	21 340	18 753	2,83%	0,03%
BTE	650	19 502	16 179	2,44%	0,07%
CEREALIS	2 288	15 444	15 595	2,35%	0,05%
Ciments de Bizerte	4 207	34 560	27 093	4,09%	0,01%
Délice Holding	166	2 424	2 514	0,38%	0,00%
ECYCL	1 370	15 344	22 432	3,39%	0,03%
Monoprix	700	18 700	15 354	2,32%	0,00%
SOTEMAIL	5 500	13 750	15 675	2,37%	0,02%
OTH	3 000	19 500	21 615	3,26%	0,01%
SFBT	816	9 317	18 370	2,77%	0,00%
SOTUVER	614	3 980	3 230	0,49%	0,00%
TELNET	400	2 320	2 034	0,31%	0,00%
TGH	10 000	10 948	7 450	1,12%	0,01%
TPR	2 250	11 444	9 716	1,47%	0,01%
TITRES OPCVM		19 544	21 588	3,26%	
FCP Capitalisation et garantie	15	19 544	21 588	3,26%	0,04%
EMPRUNTS DE SOCIETES		45 000	46 385	7,00%	
ATL 2010/1	500	10 000	10 177	1,54%	0,07%
AMEN BANK SUB 2008	500	35 000	36 208	5,47%	0,13%
EMPRUNTS D ETAT		50 000	51 357	7,75%	
Emprunt National Catg C	500	50 000	51 357	7,75%	0,00%
TOTAL		354 761	348 103	52,56%	

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par M. Ahmed KHLIF .

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE BILANS COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	12,046,946.256	12,167,578.360
AC1-A	OBLIGATIONS	188,527.200	581,967.600
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT	11,803,522.188	11,585,610.760
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)	54,896.868	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3,472,957.131	5,282,751.598
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	3,472,433.957	5,282,032.567
AC2-B	DISPONIBILITES	523.174	719.031
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	0.000	5,437.761
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	0.000	5,437.761
TOTAL ACTIF		15,519,903.387	17,455,767.719
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	7,228.405	8,350.556
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	11,757.450	9,732.820
TOTAL PASSIF		18,985.855	18,083.376
ACTIF NET		15,500,917.532	17,437,684.343
CP1	CAPITAL	14,950,809.426	16,788,055.316
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	550,108.106	649,629.027
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	40.769	29.329
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	1,264,876.307	532,425.826
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-714,808.970	117,173.872
ACTIF NET		15,500,917.532	17,437,684.343
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		15,519,903.387	17,455,767.719

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	1,107,223.404	539,220.025
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS		21,486.800	39,369.600
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1,085,736.604	499,850.425
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	407,778.535	107,938.410
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		110,438.877	95,665.987
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		297,339.658	12,272.423
REVENUS DES PLACEMENTS		1,515,001.939	647,158.435
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-193,120.685	-85,314.982
REVENU NET DES PLACEMENTS		1,321,881.254	561,843.453
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-57,004.947	-29,417.627
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,264,876.307	532,425.826
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-714,808.970	117,173.872
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		550,067.337	649,599.698
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		714,808.970	-117,173.872
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-58,533.242	0.000
PR4-C +/- VALUES REALISEES/CESSION TITRES		-254,408.922	-7,003.568
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		951,934.143	525,422.258

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2014

DESIGNATION		31/12/2014	31/12/2013
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	951,934.143	525,422.258
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1,264,876.307	532,425.826
AN1-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	-58,533.242	0.000
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-254,408.922	-7,003.568
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-1,872,490.198	-435,575.000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1,016,210.756	3,639,195.271
	SOUSCRIPTIONS	51,492,246.445	22,040,189.571
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	49,619,100.000	21,285,800.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	19,776.151	50,225.683
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	1,524,322.810	279,455.069
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.	329,047.484	424,708.819
	RACHATS	-52,508,457.201	-18,400,994.300
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-51,338,800.000	-17,706,600.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	175,620.123	-42,312.747
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-301,420.870	-344,546.606
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.	-1,043,856.454	-307,534.947
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-1,936,766.811	3,729,042.529
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	17,437,684.343	13,708,641.814
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	15,500,917.532	17,437,684.343
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	167,548	131,756
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	150,351	167,548
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	104.075	104.045
B-	FIN DE L'EXERCICE	103.098	104.075
AN6	TAUX DE RENDEMENT	2.79%	3.68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi qu'en celles non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote, constituant une moins-value potentielle, est portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif net
Emprunts de sociétés	3 000	187 500,000	188 527,200	1,22%
CHO 2009 / BIAT	3 000	187 500,000	188 527,200	1,22%
Emprunts d'Etat	11 360	11 518 057,113	11 862 092,763	76,52%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483 753,500	507 254,475	3,27%
BTA 5-10/2015	118	116 462,000	117 535,315	0,76%
BTA 5.25-03/2016	23	22 840,000	23 623,387	0,15%
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2 071	2 232 557,000	2 285 869,646	14,75%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 075 982,496	13,39%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 926 906,940	25,33%
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 924 920,504	18,87%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)			- 58 570,575	- 0,38%
Titres d'OPCVM	533	54 859,535	54 896,868	0,35%
SICAV TRESOR	533	54 859,535	54 896,868	0,35%
Total portefeuille titres	14 893	11 760 416,648	12 046 946,256	77,72%

(1) Ce montant s'élevant au 31/12/2014 à **58 570,575 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

L'amortissement de la décote relative aux BTA arrivées à échéance au cours de l'exercice arrêté, et s'élevant à -192.925,100 DT, a été annulé en contrepartie de la constatation d'une moins-value réalisée sur BTA inscrite au niveau des capitaux propres parmi les sommes non distribuables.

Cette nouvelle méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- value latentes	Valeur au 31 décembre	+/- values réalisées
Solde 31 décembre 2013	11 800 081,213	367 497,147	0,000	12 167 578,360	
* Acquisitions de l'exercice					
Emprunts d'Etat (BTA)	26 242 901,000			26 242 901,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	2 498 304,294			2 498 304,294	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-23 010 000,000			-23 010 000,000	-61 800,000
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-2 443 444,759			-2 443 444,759	2 884,219
Remboursement / Emprunts de sociétés	-387 500,000			-387 500,000	0,000
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-2 939 925,100			-2 939 925,100	-192 925,100
* Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres			-58 533,242	-58 533,242	
* Variation des intérêts courus		-22 434,297		-22 434,297	
Solde 31 décembre 2014	11 760 416,648	345 062,850	-58 533,242	12 046 946,256	-251 840,881

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 107 223,404 Dinars** au 31/12/2014 contre **539 220,025 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des obligations	21 486,800	39 369,600
Intérêts courus	1 027,200	6 967,600
Intérêts échus	20 459,600	32 402,000
Revenus des Emprunts d'Etat	1 085 736,604	499 850,425
Intérêts courus	344 035,650	338 778,495
Intérêts échus	741 700,954	161 071,930
Total	1 107 223,404	539 220,025

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **3 472 433,957 Dinars**, contre **5 282 032,567 Dinars** au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Bons de Trésor à Court Terme	2 472 926,471	783 931,523
Certificat de Dépôt	999 507,486	4 498 101,044
Total	3 472 433,957	5 282 032,567

AC2-A-1 Bons de trésor à court terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	2 576	2 465 628,218	2 472 926,471	15,95%
BTC 53S-24/03/2015	58	55 443,001	56 988,847	0,37%
BTC 52S-01/09/2015	21	20 178,214	20 290,338	0,13%
BTC 53S-27/10/2015	2 497	2 390 007,003	2 395 647,286	15,45%

AC2-A-2 Certificat de dépôt :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT	2	998 905,942	999 507,486	6,45%
CDP 10J-02/01/2015	BIAT	1	499 452,971	499 945,229	3,23%
CDP 10J-09/01/2015	BIAT	1	499 452,971	499 562,257	3,22%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **523,174 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation représentent la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	5 437,761
TOTAL	0,000	5 437,761

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014 à **407 778,535 Dinars**, contre **107 938,410 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor à CT	110 438,877	95 665,987
Intérêts courus	7 298,253	2 267,356
Intérêts échus	103 140,624	93 398,631
Revenus des Certificats de Dépôt	297 339,658	12 272,423
Intérêts courus	601,544	2 844,785
Intérêts échus	296 738,114	9 427,638
Total	407 778,535	107 938,410

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **18 985,855 Dinars** contre **18 083,376 Dinars** au 31/12/2013 et s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	7 228,405	8 350,556
PA2	Autres créditeurs divers	11 757,450	9 732,820
TOTAL		18 985,855	18 083,376

PA1: Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014 à **7 228,405 Dinars** contre **8 350,556 Dinars** au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	4 216,573	6 958,797
Dépositaire	1 204,735	1 391,759
Distributeurs	1 807,097	0,000
TOTAL	7 228,405	8 350,556

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014 à **11 757,450 Dinars** contre **9 732,820 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	1 216,668	1 257,587
Autres créditeurs divers	2 473,686	1 999,748
Redevance CMF	1 204,696	1 391,735
Provision charges à payer	6 862,400	5 083,750
TOTAL	11 757,450	9 732,820

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **193 120,685 Dinars**, contre **85 314,982 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	125 703,709	71 095,797
Rémunération du dépositaire	17 759,536	14 219,185
Rémunération des distributeurs	49 657,440	0,000
Total	193 120,685	85 314,982

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **57 004,947 Dinars**, contre **29 417,627 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	35 070,722	14 218,897
Impôts et Taxes	3 025,744	1 290,957
Rémunération CAC	9 433,138	8 889,024
Jetons de Présence	6 000,000	4 000,000
Diverses charges d'exploitation	3 475,343	1 018,749
Total	57 004,947	29 417,627

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
· Montant	: 16 754 800,000 Dinars	: 13 175 600,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 167 548	: 131 756
· Nombre d'actionnaires	: 46	: 40
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 49 619 100,000 Dinars	: 21 285 800,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 496 191	: 212 858
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 51 338 800,000 Dinars	: 17 706 600,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 513 388	: 177 066
Capital	: 14 950 809,426 Dinars	: 16 788 055,316 Dinars
· Montant en nominal	: 15 035 100,000 Dinars	: 16 754 800,000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	: - 84 290,574 Dinars	: 33 255,316 Dinars
· Nombre de titres	: 150 351	: 167 548
· Nombre d'actionnaires	: 36	: 46

(*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **- 84 290,574 Dinars** au 31/12/2014 contre **33.255,316 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	33 255,316	32 345,948
1- Résultat non distribuable de l'exercice	- 312 942,164	-7 003,568
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	- 58 533,242	0,000
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	- 254 408,922	-7 003,568
2- Régularisation des sommes non distribuables	195 396,274	7 912,936
✓ Aux émissions	19 776,151	50 225,683
✓ Aux rachats	175 620,123	-42 312,747
Total sommes non distribuables	- 84 290,574	33 255,316

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	1 264 876,307	532 425,826
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	- 714 808,970	117 173,872
Sommes distribuables des exercices antérieures	40,769	29,329
Sommes distribuables	550 108,106	649 629,027

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	10,076	3,863	4,778
Charges de gestion des placements	- 1,284	- 0,509	-0,642
Revenu net des placements	8,792	3,354	4,136
Autres charges d'exploitation	- 0,379	- 0,176	-0,201
Résultat d'exploitation	8,413	3,178	3,935
Régularisation du résultat d'exploitation	- 4,755	0,699	-0,136
Sommes distribuables de l'exercice	3,658	3,877	3,799
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	4,755	- 0,699	0,136
Variation des +/- values potentielles/titres	- 0,389	0,000	0,000
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	- 1,692	- 0,042	-0,012
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-2,081	-0,042	-0,012
Résultat net de l'exercice	6,331	3,136	3,924
Résultat non distribuable de l'exercice	- 2,081	- 0,042	-0,012
Régularisation du résultat non distribuable	1,323	- 0,006	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	- 0,758	- 0,048	-0,012
Distribution des dividendes	3,877	3,800	3,841
Valeur Liquidative	103,098	104,075	104,045

4-2 Ratios de gestion des placements :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,551%	0,600%	0,600%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,163%	0,207%	0,187%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	1,568%	3,745%	3,676%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,5% à 0,35% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars TTC par an et un maximum de 20 000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,15% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Cette rémunération des distributeurs est appliquée à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 mars 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 15 519 903,387 DT, un actif net de 15 500 917,532 DT et un résultat net de l'exercice de 951 934,143 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joint, de la Société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » arrêtée au 31 décembre 2014 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- A partir du 02 janvier 2014, la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. La méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées a été appliquée sur le portefeuille BTA en détention à la date du 02 janvier 2014.

L'amortissement qui en découle, s'élève au 31 décembre 2014 à un montant de **58 570,575 DT**, constituant une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et formant une composante du résultat net de l'exercice.

Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, cette méthode d'amortissement demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- L'application de la méthode d'amortissement des primes et décotes sur acquisition des BTA, telle que décrite ci-haut, constitue un changement de méthode comptable au vu de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables qui préconise qu'un changement de méthode comptable doit être appliqué d'une manière rétrospective pour déterminer son effet sur les exercices antérieurs à moins que le montant de tout ajustement se rapportant à ces exercices et résultant du changement, ne puisse être déterminé d'une façon fiable.

La « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » a appliqué la nouvelle méthode d'une manière prospective. Aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », arrêtés au 31/12/2014.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2014. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.

- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

- Au cours de l'exercice 2014, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » ne s'est pas conformée de manière permanente aux dispositions suivantes :

- o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 concernant :
 - l'emploi de moins de 20% de son actif en liquidités et quasi liquidités ;
 - l'emploi de moins de 50% de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse ou actions ou parts d'OPC, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne et en BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
 - l'emploi de plus de 20% de son actif en liquidités (disponibilités) ;
 - L'emploi de plus de 5% de son actif net en titres OPCVM.
- o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Tunis, le 24 avril 2015

Le commissaire aux comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivantes :

- Une convention de gestion mise à jour en décembre 2013 suite à la décision prise par le conseil d'administration du 29 mars 2013, en vertu de laquelle la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur.

En contrepartie de ses prestations en sa qualité de gestionnaire, la « BIAT ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle (TTC) égale à 0,35% de l'actif net de la SICAV, calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant de cette rémunération s'élève à 125 703,709 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention de dépôt en vertu de laquelle la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » confie à la BIAT la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT perçoit une rémunération annuelle (TTC) de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT (TTC) par an et un maximum de 20 000 DT (TTC) par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant de cette rémunération s'élève à 17 759,536 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, Nous avons été avisés des opérations et des conventions suivantes :

- L'entrée en vigueur, à partir du 16 janvier 2014, de la convention de gestion conclue avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT » mise à jour en décembre 2013, en vertu de laquelle la commission de gestion annuelle (TTC) est ramenée à 0,35% de l'actif net de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », calculée quotidiennement.

- L'application, à partir du 16 janvier 2014, d'une commission de distribution, conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 29 mars 2013, fixée (en TTC) à 0,15% de l'actif net l'an à payer aux distributeurs des titres « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au prorata de leurs distributions. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant de cette commission de distribution s'élève à 49 657,440 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Dans ce cadre, la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » a procédé en décembre 2013 à :

o La conclusion de conventions de distribution avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et « BIAT CAPITAL ». Cette dernière a été ajoutée en tant que nouveau distributeur de la SICAV suivant l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013.

o L'amendement de l'ancienne convention de commercialisation conclue avec la BIAT qui porte désormais la dénomination « Convention de distribution des titres « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » par la BIAT », en vertu de laquelle :

▪ la BIAT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter les opérations de souscription et de rachat. Elle doit, notamment fournir les moyens humains et logistiques adéquats à l'exercice des tâches de distribution.

▪ La BIAT prend en charge tous les équipements d'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » et les frais inhérents à leur exploitation. Elle prend également en charge toutes les dépenses de promotion et de publicité de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » sous toute forme que ce soit.

- L'instauration d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » et décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de la « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre. L'exercice 2014 n'a pas enregistré des frais de courtage

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2014 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014 statuant sur les états financiers de l'exercice 2013. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 avril 2015

Le commissaire aux comptes :

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV OPPORTUNITY

SICAV OPPORTUNITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Melle. Leila Bchir

SICAV OPPORTUNITY BILANS COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014 Montant en Dinars	31/12/2013 Montant en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	855,080.661	676,344.173
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		569,365.287	351,115.532
AC1-B	OBLIGATIONS DE SOCIETES		111,564.000	117,606.000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		122,653.374	207,622.641
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPCVM)		51,498.000	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	286,468.966	351,172.189
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		285,477.256	350,316.894
AC2-B	DISPONIBILITES		991.710	855.295
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0.000	608.769
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	608.769
TOTAL ACTIF			1,141,549.627	1,028,125.131
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	950.399	645.930
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,518.191	6,532.313
TOTAL PASSIF		PA	9,468.590	7,178.243
ACTIF NET			1,132,081.037	1,020,946.888
CP1	CAPITAL	CP1	1,116,456.334	1,003,281.864
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	15,624.703	17,665.024
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		9.589	8.093
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		12,640.904	17,162.356
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		2,974.210	494.575
ACTIF NET			1,132,081.037	1,020,946.888
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,141,549.627	1,028,125.131

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	27,618.688	29,907.263
PR1-A DIVIDENDES		16,079.900	12,796.400
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		6,085.200	6,111.600
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5,453.588	10,999.263
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	8,992.748	7,914.228
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		8,992.748	7,914.228
REVENUS DES PLACEMENTS		36,611.436	37,821.491
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-9,069.874	-9,555.556
REVENU NET DES PLACEMENTS		27,541.562	28,265.935
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-14,900.658	-11,103.579
RESULTAT D'EXPLOITATION		12,640.904	17,162.356
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2,974.210	494.575
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15,615.114	17,656.931
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-2,974.210	-494.575
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		47,478.727	-39,054.561
PR4-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		14,751.160	-12,796.561
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-904.572	-1,057.290
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		73,966.219	-35,746.056

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2014

DESIGNATION		31/12/2014	31/12/2013
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	73,966.219	-35,746.056
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	12,640.904	17,162.356
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	47,478.727	-39,054.561
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	14,751.160	-12,796.561
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-904.572	-1,057.290
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-12,974.780	-15,920.972
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	50,142.710	51,377.518
	SOUSCRIPTIONS	891,818.406	337,359.086
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	826,300.000	319,000.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	52,539.452	12,536.053
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	4,193.838	557.965
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (S)	8,785.116	5,265.068
	RACHATS	-841,675.696	-285,981.568
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-785,600.000	-269,300.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-41,390.297	-11,692.123
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-8,874.493	-218.952
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE (R)	-5,810.906	-4,770.493
	VARIATION DE L'ACTIF NET	111,134.149	-289.510
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	1,020,946.888	1,021,236.398
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	1,132,081.037	1,020,946.888
AN5	NOMBRE D' ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	9,701	9,204
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	10,108	9,701
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	105.241	110.955
B-	FIN DE L'EXERCICE	111.998	105.241
AN6	TAUX DE RENDEMENT	8.15%	-3.62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2014	% de L'ACTIF NET
AC1- A. Actions et droits rattachés	64,691	516,394.612	569,365.287	50.29
ADWYA	1,103	8,065.060	9,014.819	0.80
ARTES	1,500	10,552.237	12,001.500	1.06
ATTIJARI BANK	1,900	33,172.000	45,326.400	4.00
BT	3,200	31,762.000	33,705.600	2.98
CARTHAGE CEMENT	11,100	30,478.697	26,939.700	2.38
CEREALIS	6,408	43,254.000	43,676.928	3.86
CIL	1,600	6,344.443	21,204.800	1.87
CIMENTS DE BIZERTE	4,400	27,836.200	28,336.000	2.50
CITY CARS	3,000	32,873.600	34,419.000	3.04
ESSOUKNA	2,000	14,322.030	12,522.000	1.11
ESSOUKNA NG	800	4,860.000	4,736.000	0.42
EURO-CYCLES	1,500	20,130.000	24,561.000	2.17
MONOPRIX	1,600	42,761.832	35,094.400	3.10
MPBS	4,500	27,000.000	32,742.000	2.89
ONE TECH HOLDING	4,500	31,298.000	32,422.500	2.86
PGH	2,030	10,975.000	11,363.940	1.00
SERVICOM	750	11,576.600	10,858.500	0.96
SFBT	2,600	34,129.699	58,531.200	5.17
SIMPAR	600	32,471.800	33,689.400	2.98
SIMPAR NG	100	4,995.250	5,090.000	0.45
SOTUVER	3,800	25,431.639	19,988.000	1.77
TUNISIE LEASING	500	10,871.985	10,688.000	0.94
TPR	5,200	21,232.540	22,453.600	1.98
AC1-B. Obligations de sociétés	1,500	108,000.000	111,564.000	9.85
ATB 2007/1(25 ANS)	1,500	108,000.000	111,564.000	9.85
AC1-C. Emprunts d'Etat	117	118,600.500	122,653.374	10.83
BTA 5.25-03/2016	44	43,646.000	45,144.650	3.99
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	15,057.555	1.33
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,987.745	4.50
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11,206.000	11,463.424	1.01
AC1-D. Autres Valeurs (OPCVM)	500	51,202.500	51,498.000	4.55
SICAV TRESOR	500	51,202.500	51,498.000	4.55
Total portefeuille titres	66,808	794,197.612	855,080.661	75.52

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV OPPORTUNITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2013	660,991.384	9,565.341	5,787.448	676,344.173	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions et droits rattachés	279,511.020			279,511.020	
Autres Valeurs (OPCVM)	99,034.400			99,034.400	
<u>* Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
Cessions des actions et droits rattachés	-108,444.492			-108,444.492	14,903.378
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-82,016.500			-82,016.500	-85.000
Cessions de titres OPCVM	-47,831.900			-47,831.900	138.180
Remboursement / Emprunts de sociétés	-6,000.000			-6,000.000	
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-1,046.300			-1,046.300	-46.300
<u>* Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>					
			47,478.727	47,478.727	
<u>* Variations des intérêts courus</u>					
		-1,948.467		-1,948.467	
Solde au 31 décembre 2014	794,197.612	7,616.874	53,266.175	855,080.661	14,910.258

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **27,618.688 Dinars** au 31/12/2014, contre **29,907.263 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des actions et droits rattachés	16,079.900	12,796.400
Dividendes	16,079.900	12,796.400
Revenus des obligations de sociétés	6,085.200	6,111.600
Intérêts courus	3,564.000	3,606.000
Intérêts échus	2,521.200	2,505.600
Revenus des emprunts d'Etat	5,453.588	10,999.263
Intérêts courus	4,052.874	3,524.272
Intérêts échus	1,400.714	7,474.991
Total	27,618.688	29,907.263

AC2- Notes sur les Placements monétaires et disponibilités :

AC2- A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève aux 31/12/2014, à **285,477.256 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.14	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	120	114,309.483	115,715.550	10.22
BTC 52S-27/10/2015	177	169,146.298	169,761.706	15.00
Total	297	283,455.781	285,477.256	25.22

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève aux 31/12/2014, à **991.710 Dinars** et représentent les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **8,992.748 Dinars**, contre **7,914.228 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Revenus des Bons du Trésor	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Intérêts courus	2.021,475	1.352,274
Intérêts échus	6.971,273	6.561,954
Total	8.992,748	7.914,228

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014, à **0.000 Dinars** contre **608.769 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitations	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0.000	608.769
Total	0.000	608.769

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **9,468.590 Dinars**, contre **7,178.243 Dinars** au 31/12/2013 et s'analysent comme suit :

PASSIF		Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	950.399	645.930
PA 2	Autres créditeurs divers	8,518.191	6,532.313
TOTAL		9,468.590	7,178.243

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2014, à **950.399 Dinars** contre **645.930 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	665.302	452.149
Dépositaire	95.043	193.781
Distributeurs	190.054	0.000
Total	950.399	645.930

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à **8,518.191 Dinars** contre **6,532.313 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	131.536	96.766
Redevance CMF	95.038	64.588
Provision pour charges à payer	8,291.617	6,370.959
Total	8,518.191	6,532.313

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **9,069.874 Dinars**, contre **9,555.556 Dinars** au 31/12/2013 et représentent la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et celle des distributeurs.

Charges de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	6,348.899	6,688.884
Rémunération du dépositaire	935.020	2,866.672
Rémunération des distributeurs	1,785.955	0.000
Total	9,069.874	9,555.556

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **14,900.658 Dinars**, contre **11,103.579 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	906.930	955.523
Impôts et Taxes	73.070	75.498
Rémunération CAC	5,040.000	5,040.000
Jetons de présence	6,000.000	4,000.000
Diverses charges d'exploitation	2,880.658	1,032.558
Total	14,900.658	11,103.579

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014, se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
Montant	: 970,100.000 Dinars	: 920,400.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 9,701	: 9,204
Nombre d'actionnaires	: 17	: 17
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	: 826,300.000 Dinars	: 319,000.000 Dinars
Nombre de titres émis	: 8,263	: 3,190
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	: 785,600.000 Dinars	: 269,300.000 Dinars
Nombre de titres rachetés	: 7.856	: 2.693
<u>Capital</u>	: 1.116.456,334 Dinars	: 1.003.281,864 Dinars
Montant en nominal	: 1.010.800,000 Dinars	: 970.100,000 Dinars
Sommes non distribuables (*)	: 105,656.334 Dinars	: 33,181.864 Dinars
Nombre de titres	: 10.108	: 9.701
Nombre d'actionnaires	: 17	: 17

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à 105,656.334 Dinars au 31/12/2014 contre 33,181.864 Dinars au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	33,181.864	85,246.346

1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	61,325.315	-52,908.412
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	47,478.727	-39,054.561
+/- values réalisées sur cession de titres	14,751.160	-12,796.561
Frais de négociation de titres	-904.572	-1,057.290
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	11,149.155	843.930
Aux émissions	52,539.452	12,536.053
Aux rachats	-41,390.297	-11,692.123
Total sommes non distribuables	105,656.334	33,181.864

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	12,640.904 Dinars	17,162.356 Dinars
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2,974.210 Dinars	494.575 Dinars
Sommes distribuables des exercices antérieures	9.589 Dinars	8.093 Dinars
SOMMES DISTRIBUABLES	15.624,703 Dinars	17,655.024 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
• Revenus des placements	3.622	3.899	4.431
• Charges de gestion des placements	(0.897)	(0.985)	(1.314)
• Revenus net des placements	2.725	2.914	3.117
• Autres charges d'exploitation	(1.474)	(1.145)	(1.115)
• Résultat d'exploitation	1.251	1.769	2.002
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.294	0.051	(0.310)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1.545	1.820	1.692
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0.294)	(0.051)	0.310
• Variation des +/- values potentielles/titres	4.697	(4.026)	(11.762)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1.459	(1.319)	7.521
• Frais de négociation de titres	(0.089)	(0.109)	(0.061)
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	6.067	(5.454)	(4.302)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7.318	(3.685)	(2.300)
• Résultat non distribuable de l'exercice	6.067	(5.454)	(4.302)
• Régularisation du résultat non distribuable	0.965	(0.388)	(0.379)
• Sommes non distribuables de l'exercice	7.032	(5.842)	(4.681)
• Distribution des dividendes	1.820	1.693	1.641
Valeur Liquidative	111.998	105.241	110.955

4-2 Ratios de gestion des placements :	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1.000%	1.000%	1.000%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1.643%	1.162%	0.849%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1.722%	1.796%	1.525%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 06/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV OPPORTUNITY tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,3% à 0,1% TTC l'an.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Ayant été instaurée par décision du conseil d'administration de SICAV OPPORTUNITY tenue en date du 29 mars 2013, cette commission est appliquée à partir du 06/01/2014.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV OPPORTUNITY comprenant le bilan au 31 décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction pour les états financiers :

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtée au 31 décembre 2014 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4- Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 25 Février 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Melle Leila Bchir

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2014, nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

I- Conventions et opérations réalisées autres que les rémunérations des dirigeants :

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice :

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2014.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

1. En vertu de la convention de gestion conclue en date du 23 Décembre 2013 et entrant en vigueur en janvier 2014, les frais de gestion de la SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » à raison de 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2014, les frais de gestion se sont élevés à 6 349 DT.

2. En vertu de la convention de dépôt entre la SICAV OPPORTUNIT, et la «BIAT» conclue le 23 Décembre 2013, la rémunération de la BIAT est égale à 0,1% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement. Au titre de l'exercice 2014, les frais de dépôt se sont élevés à 935 DT.

3. En vertu des conventions de distribution conclues en date du 23 Décembre 2013 entre :

- a. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT,
- b. la société la « BIAT ASSET Management », la SICAV OPPORTUNITY et la BIAT Capital,
- c. la société la « BIAT ASSET Management » et la SICAV OPPORTUNITY

la rémunération au titre des frais de distribution en faveur de la BIAT, BIAT Asset Management et de la BIAT Capital est prélevée sur l'actif net à raison 0.2%TTC l'an et ce au prorata de leur distribution. Au titre de l'exercice 2014, la commission de distribution due par la « SICAV OPPORTUNITY » s'élève à 1 786 DT.

4. La Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT » abrite au niveau de son siège social, sis à 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis, le siège social de la « SICAV OPPORTUNITY» sans contrepartie financière et ce depuis la constitution.

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Au cours de l'exercice 2014, les membres du conseil d'administration ont été rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 6000 dinars brut.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et qu'elles sont convenablement comptabilisées. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

L'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.

Tunis, le 25 Février 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Melle Leila Bchir

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Auditing & Consulting Worldwide représenté par Mr. Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY BILANS COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF			
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	965,574.218	900,424.903
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		388,398.994	354,191.365
AC1-B OBLIGATIONS		111,564.000	137,843.600
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		408,963.424	408,389.938
AC1-D AUTRES VALEURS (OPC)		56,647.800	0.000
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	341,348.262	256,533.076
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	341,151.845	256,287.249
AC2-B DISPONIBILITES	AC2-B	196.417	245.827
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION		1,060.604	0.000
AC3-A AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		1,060.604	0.000
TOTAL ACTIF		1,307,983.084	1,156,957.979
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	546.008	488.672
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	8,148.533	6,407.357
TOTAL PASSIF	PA	8,694.541	6,896.029
ACTIF NET		1,299,288.543	1,150,061.950
CP1 CAPITAL	CP1	1,266,674.869	1,117,536.540
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	32,613.674	32,525.410
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		10.194	3.897
CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		30,144.749	35,518.829
CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		2,458.731	-2,997.316
ACTIF NET		1,299,288.543	1,150,061.950
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		1,307,983.084	1,156,957.979

SICAV PROSPERITY
ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2014

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	41,045.839	43,005.935
PR1-A DIVIDENDES		15,890.130	12,632.800
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS		6,769.200	7,664.400
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		18,386.509	21,610.671
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	1,098.064
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	9,573.731	9,840.981
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		9,573.731	9,840.981
REVENUS DES PLACEMENTS		50,619.570	52,846.916
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-5,846.667	-6,341.184
REVENU NET DES PLACEMENTS		44,772.903	46,505.732
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-14,628.154	-10,986.903
RESULTAT D'EXPLOITATION		30,144.749	35,518.829
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2,458.731	-2,997.316
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		32,603.480	32,521.513
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-2,458.731	2,997.316
PR4-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		46,940.349	-33,393.507
PR4-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES		13,551.719	-23,935.862
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-767.831	-1,283.392
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		89,868.986	-23,093.932

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2014

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.	89,868.986	-23,093.932
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	30,144.749	35,518.829
AN1-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	46,940.349	-33,393.507
AN1-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	13,551.719	-23,935.862
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-767.831	-1,283.392
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-32,090.058	-30,042.306
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	91,447.665	-214,240.710
SOUSCRIPTIONS	146,316.955	286,930.896
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	132,500.000	265,700.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	10,888.360	14,909.681
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	1.174	1,116.572
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.	2,927.421	5,204.643
RACHATS	-54,869.290	-501,171.606
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-51,000.000	-462,700.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-2,974.268	-28,889.015
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-426.332	-1,380.632
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.	-468.690	-8,201.959
VARIATION DE L'ACTIF NET	149,226.593	-267,376.948
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	1,150,061.950	1,417,438.898
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	1,299,288.543	1,150,061.950
AN5 NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	10,689	12,659
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	11,504	10,689
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	107.593	111.970
B- FIN DE L'EXERCICE	112.942	107.593
AN6 TAUX DE RENDEMENT	7.79%	-1.77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 31/12/2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi qu'en celles non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31/12/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'actif net
AC1- A Actions et droits rattachés	39 242	338 987,461	388 398,994	29,90%
ADWYA	1 555	11 550,000	12 709,015	0,98%
ARTES	1 193	8 208,800	9 545,193	0,73%
ATTIJ BANK	1 917	37 553,130	45 731,952	3,52%
BT	1 850	17 662,652	19 486,050	1,50%
CARTHAGE CEMENT	4 850	13 684,000	11 770,950	0,91%
CEREALIS	4 394	29 659,500	29 949,504	2,31%
CIL	450	6 081,101	5 963,850	0,46%
CIMENT DE BIZERTE	263	1 640,600	1 693,720	0,13%
CITY CARS	2 300	25 180,601	26 387,900	2,03%
ESSOUKNA	1 150	8 494,912	7 200,150	0,55%
ESSOUKNA NG	1 000	6 075,000	5 920,000	0,46%
EURO-CYCLES	800	11 440,000	13 099,200	1,01%
MONOPRIX	1 800	32 345,676	39 481,200	3,04%
MPBS	3 550	21 300,000	25 829,800	1,99%
ONE TECH HOLDING	1 800	12 415,000	12 969,000	1,00%
PGH	1 170	6 435,000	6 549,660	0,50%
SERVICOM	800	11 960,000	11 582,400	0,89%
SFBT	2 300	27 434,537	51 777,600	3,99%
SIMPAR	250	12 150,000	14 037,250	1,08%
SOTUVER	2 200	13 854,407	11 572,000	0,89%
TL	550	12 130,971	11 756,800	0,90%
TPR	3 100	11 731,574	13 385,800	1,03%
AC1- B Obligations	1 500	108 000,000	111 564,000	8,59%
ATB 2007/1(25 ANS)	1 500	108 000,000	111 564,000	8,59%
AC1- C Emprunts d'Etat	402	398 841,100	408 963,424	31,48%
BTA 5-10/2015	143	142 899,900	144 200,612	11,10%
BTA 5 25-03/2016	259	255 941,200	264 762,812	20,38%
AC1- D Autres Valeurs (OPC)	550	55 973,500	56 647,800	4,36%
SICAV TRESOR	550	55 973,500	56 647,800	4,36%
Total du portefeuille titres	41 694	901 802,061	965 574,218	74,32%

Les mouvements du portefeuille titres de la SICAV PROSPERITY

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV PROSPERITY, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2013	880,190.580	17,088.839	3,145.484	900,424.903	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	155,606.961			155,606.961	
Emprunts d'Etat (BTA)	142,899.900			142,899.900	
Autres Valeurs (OPCVM)	55,973.500			55,973.500	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-167,665.380			-167,665.380	13,773.090
Remboursement / Emprunts de sociétés	-26,000.000			-26,000.000	
Remboursement / Emprunts D'Etat (BTA)	-139,203.500			-139,203.500	-203.500
* Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres			46,940.349	46,940.349	
* Variations des intérêts courus		-3,402.515		-3,402.515	
Solde au 31 décembre 2014	901,802.061	13,686.324	50,085.833	965,574.218	13,569.590

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **41 045,839 Dinars** au 31/12/2014, contre **43 005,935 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Revenus des actions et valeurs assimilées	15 890,130	12 632,800
• Dividendes	15 890,130	12 632,800
Revenus des obligations	6 769,200	7 664,400
• Intérêts courus	3 564,000	3 843,600
• Intérêts échus	3 205,200	3 820,800
Revenus des emprunts d'Etat	18 386,509	21 610,671
• Intérêts courus	10 122,324	13 245,239
• Intérêts échus	8 264,185	8 365,432
Revenus des autres valeurs	0,000	1 098,064
• Intérêts courus	0,000	1 098,064
• Intérêts échus	0,000	0,000
Total	41 045,839	43 005,935

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à **341 151,845 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
BTC 52S-01/09/2015	120	114 309,483	115 715,550	8,91%
BTC 52S-27/10/2015	235	224 805,061	225 436,295	17,35%
Total	355	339 114,544	341 151,845	26,26%

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **196,417 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2014, à **9 573,731 Dinars** contre **9 840,981 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Revenus des Bons du Trésor	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
• Intérêts courus	2 037,301	1 820,736
• Intérêts échus	7 536,430	8 020,245
Total	9 573,731	9 840,981

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014, à **1 060,604 Dinars** et s'analysent comme suit :

Créance d'exploitation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Sommes à l'encaissement	1 060,604	0,000
Total	1 060,604	0,000

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2014 à **8 694,541 Dinars**, contre **6 896,029 Dinars** au 31/12/2013. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	546,008	488,672
PA2	Autres créditeurs divers	8 148,533	6 407,357
Total		8 694,541	6 896,029

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014, à **546,008 Dinars** contre **488,672 Dinars** au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	327,604	293,203
Dépositaire	109,207	195,469
Distributeurs	109,197	0,000
Total	546,008	488,672

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2014, à **8 148,533 Dinars** contre **6 407,357 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	77,977	77,596
Redevance CMF	109,194	97,727
Provision pour charges à payer	7 961,362	6 232,034
Total	8 148,533	6 407,357

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2014, à **5 846,667 Dinars**, contre **6 341,184 Dinars** au 31/12/2013, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	3 507,981	3 804,710
Rémunération du dépositaire	1 216,193	2 536,474
Rémunération des distributeurs	1 122,493	0,000
Total	5 846,667	6 341,184

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2014 à **14 628,154 Dinars**, contre **10 986,903 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Redevance CMF	1 169,292	1 268,207
Impôts et Taxes	101,042	105,462
Rémunération CAC	4 480,000	4 480,000
Jetons de présence	6 000,000	4 000,000
Diverses charges d'exploitation	2 877,820	1 133,234
Total	14 628,154	10 986,903

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2014 se détaillent comme suit :

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
<u>Capital initial (en nominal)</u>		
· Montant	: 1 068 900,000 Dinars	: 1 265 900,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 10 689	: 12 659
· Nombre d'actionnaires	: 38	: 40
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 132 500,000 Dinars	: 265 700,000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 1 325	: 2 657
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 51 000,000 Dinars	: 462 700,000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 510	: 4 627

Capital	: 1 266 674,869 Dinars	: 1 117 536,540 Dinars
· Montant en nominal	: 1 150 400,000 Dinars	: 1 068 900,000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	: 116 274,869 Dinars	: 48 636,540 Dinars
· Nombre de titres	: 11 504	: 10 689
· Nombre d'actionnaires	: 40	: 38

(*):Les sommes non distribuables s'élèvent à **116 274,869 Dinars** au 31/12/2014 contre **48 636,540 Dinars** au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	48 636,540	121 228,635
1- Résultat non distribuable de l'exercice	59 724,237	-58 612,761
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	46 940,349	-33 393,507
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	13 551,719	-23 935,862
✓ Frais de négociation des titres	-767,831	-1 283,392
2- Régularisation des sommes non distribuables	7 914,092	-13 979,334
✓ Aux émissions	10 888,360	14 909,681
✓ Aux rachats	-2 974,268	-28 889,015
Total sommes non distribuables	116 274,869	48 636,540

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31/12/2014 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2014	Montant au 31/12/2013
Résultat distribuable de l'exercice	30 144,749	35 518,829
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2 458,731	-2 997,316
Sommes distribuables des exercices antérieures	10,194	3,897
Sommes Distribuables	32 613,674	32 525,410

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	4,400	4,944	3,906
Charges de gestion des placements	-0,508	-0,593	-0,588
Revenus net des placements	3,892	4,351	3,318
Autres charges d'exploitation	- 1,272	- 1,028	-0,834
Résultat d'exploitation	2,620	3,323	2,484
Régularisation du résultat d'exploitation	0,214	-0,281	-0,091
Sommes distribuables de l'exercice	2,834	3,042	2,394
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	- 0,214	0,281	0,091
Variation des +/- values potentielles/titres	4,080	-3,124	-3,124
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,178	-2,239	1,140
Frais de négociation des titres	- 0,067	-0,120	-0,011
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	5.191	-5.483	-1.995
Résultat net de l'exercice	7,811	-2,160	0,489
Résultat non distribuable de l'exercice	5,191	- 5,483	-1.995
Régularisation du résultat non distribuable	0,366	0,457	-0.024
Sommes non distribuables de l'exercice	5,557	- 5,026	-2.019
Distribution des dividendes	3,042	2,394	2,423
Valeur Liquidative	112,942	107,593	111,970

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,500%	0,500%	0,500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,251%	0,866%	0,709%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,788%	2,801%	2,112%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,2% à 0,1% TTC l'an.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Ayant été instaurée par décision du conseil d'administration de SICAV PROSPERITY tenue en date du 29 mars 2013, cette commission est appliquée à partir du 16/01/2014.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 mars 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 1 307 983,084 DT, un actif net de 1 299 288,543 DT et un résultat net de l'exercice de 89 868,986 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de la Société « **SICAV PROSPERITY** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2014, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité du conseil d'administration relative aux états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur.

En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtée au 31 décembre 2014 ainsi que du résultat de ses opérations et des mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, dans le cadre de notre audit et conformément aux normes professionnelles, aux vérifications prévues par la loi :

- En application de l'article 266 (Alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2014. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, à des remarques particulières.
- En application de l'article 266 (Alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatives aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes des valeurs mobilières, nous avons vérifié la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société « **SICAV PROSPERITY** » à la réglementation en vigueur. Il convient de noter, dans ce cadre, que la société procède au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.
- Au cours de l'exercice 2014, la société « **SICAV PROSPERITY** » ne s'est pas conformée de manière permanente les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs, en détenant des obligations ATB 2007/1 dans une proportion dépassant 10% de son actif net.

Tunis, le 24 avril 2015

Le commissaire aux comptes
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2014

Certaines opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 résultent de l'exécution de conventions conclues par la société au cours des exercices antérieurs. L'objet et les caractéristiques de ces conventions sont les suivantes :

- Une convention de gestion mise à jour en décembre 2013 en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » l'ensemble des tâches relatives à sa gestion commerciale, financière administrative et comptable conformément à la réglementation en vigueur. En contrepartie de ses prestations en sa qualité de gestionnaire, la « BIAT ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle (TTC) égale à 0,3% de l'actif net de la SICAV, calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant de cette rémunération s'élève à 3 507,981 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

- Une convention de dépôt, mise à jour en décembre 2013, en vertu de laquelle la « **SICAV PROSPERITY** » confie à la « BIAT » la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds. En contrepartie de ses prestations, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle (TTC) de 0,1% de l'actif net calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant de cette rémunération s'élève à 1 216,193 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

II- Conventions et opérations conclues au cours de l'exercice 2014

Au cours de l'exercice 2014, nous avons été avisés des opérations et des conventions suivantes :

- L'entrée en vigueur, à partir du 16 janvier 2014, de la convention de dépôt conclue avec la « BIAT » mise à jour en décembre 2013, en vertu de laquelle la commission de gestion annuelle (TTC) est ramenée à 0,1% de l'actif net de la « **SICAV PROSPERITY** », calculée quotidiennement.
- L'application, à partir du 16 janvier 2014, d'une commission de distribution, conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 29 mars 2013, fixée (en TTC) à 0,1% de l'actif net l'an à payer aux distributeurs des titres « **SICAV PROSPERITY** » signataires de conventions de distribution, au prorata de leurs distributions.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant de cette commission de distribution s'élève à 1 122,493 DT porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

Dans ce cadre, la société « **SICAV PROSPERITY** » a procédé en décembre 2013 à :

- La conclusion de conventions de distribution avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et « BIAT CAPITAL ». Cette dernière a été ajoutée en tant que nouveau distributeur de la SICAV suivant l'agrément du CMF n° 17-2013 du 14 juin 2013.
 - L'amendement de l'ancienne convention de commercialisation conclue avec la « BIAT » qui porte désormais la dénomination « Convention de distribution des titres « **SICAV PROSPERITY** » par la BIAT », en vertu de laquelle :
 - la « BIAT » s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter les opérations de souscription et de rachat. Elle doit, notamment fournir les moyens humains et logistiques adéquats à l'exercice des tâches de distribution.
 - La « BIAT » prend en charge tous les équipements d'infrastructure nécessaires pour le fonctionnement de la « **SICAV PROSPERITY** » et les frais inhérents à leur exploitation. Elle prend également en charge toutes les dépenses de promotion et de publicité de la « **SICAV PROSPERITY** » sous toute forme que ce soit.
- L'application, à partir du 16 janvier 2014, d'une commission de courtage à la charge de la « **SICAV PROSPERITY** » et décidée par le conseil d'administration du 29 mars 2013 au profit de la « BIAT CAPITAL », intermédiaire en bourse, chargé de l'exécution des opérations en bourse pour le compte de la SICAV. Aucune convention n'est établie dans ce cadre.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le montant de cette commission de courtage s'élève à 355,070 DT porté en capital conformément à la norme comptable NC17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence servis au cours de l'exercice 2014 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2014 statuant sur les états financiers de l'exercice 2013. Ils s'élèvent à un montant brut de 6 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 avril 2015

Le commissaire aux comptes
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF